



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice 2005

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ETABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE

PREAMBULE	1
COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2005	4
BILAN AU 31 DECEMBRE 2005	5
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DECEMBRE 2003 AU 31 DECEMBRE 2005	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2005	8

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE 2005 ETABLIS SELON LES NORMES IFRS

1. EFFETS DE LA PREMIERE APPLICATION DES NORMES IFRS	9
1.a Transition du Compte de résultat de l'exercice 2004	9
1.b Transition du bilan au 31 décembre 2004 et au 1 ^{er} janvier 2005	15
1.c Notes relatives aux principaux retraitements opérés en application des normes IFRS	24
2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	34
2.a Principes comptables appliqués aux états financiers de l'exercice 2004	34
2.b Principes comptables appliqués à partir du 1 ^{er} janvier 2005	44
2.c Utilisation d'estimations dans la préparation des Etats Financiers	56
3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2005	58
3.a Marge d'intérêts	58
3.b Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	59
3.c Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente	60
3.d Produits et charges des autres activités	61
3.e Coût du risque et dépréciations constituées au titre du risque de crédit et de contrepartie	62
3.f Impôt sur les bénéfices	64
4. INFORMATIONS SECTORIELLES	65
5. EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIES DE COUVERTURE	68
5.a Risque de crédit	69
5.b Risques de marché relatifs aux activités de transactions sur instruments financiers	73
5.c Risques de marché relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements	76
5.d Risque de liquidité	80
6. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2005	82
6.a Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	82
6.b Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	83
6.c Instruments financiers dérivés à usage de couverture	85
6.d Actifs financiers disponibles à la vente	86
6.e Prêts, créances et dettes sur la clientèle	87
6.f Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	88
6.g Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	90
6.h Impôts courants et différés	90
6.i Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	92
6.j Participations dans les sociétés mises en équivalence	93
6.k Immobilisations de placement et d'exploitation	94
6.l Ecarts d'acquisition	95
6.m Provisions techniques des sociétés d'assurance	96
6.n Provisions pour risques et charges	97

7.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	99
	7.a Engagements de financement	99
	7.b Engagements de garantie	99
	7.c Opérations de titrisation	100
8.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	102
	8.a Frais de personnel	102
	8.b Engagements sociaux	102
	8.c Paiements à base d'actions	106
9.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	110
	9.a Evolution du capital et résultat par action	110
	9.b Périmètre de consolidation	115
	9.c Regroupement d'entreprises	130
	9.d Informations complémentaires relatives à l'opération Galeries Lafayette	134
	9.e Informations complémentaires relatives à l'opération Axa - Finaxa	134
	9.f Parties liées	135
	9.g Ventilation du bilan par échéance	143
	9.h Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	144
10.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ETABLIS SELON LES NORMES FRANCAISES AUX 31 DECEMBRE 2003 ET 2004	147

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ETABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE

PREAMBULE

Normes comptables applicables

Les états financiers, objet du présent document, comprennent les états financiers de synthèse ainsi que les notes annexes qui leur sont attachées (les Etats Financiers), publiés pour la première fois par le Groupe BNP Paribas selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les nouvelles normes comptables internationales sont applicables aux comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2005 (date de première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne à la date du 31 décembre 2005.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2004 publiés en normes françaises ont été retraités en suivant les prescriptions des normes IFRS adoptées par l'Union Européenne et applicables en 2004 à fin de comparaison avec les états financiers de l'exercice 2005 publiés en normes IFRS en 2005.

Toutefois les normes IFRS applicables en 2004 et en 2005 sont substantiellement différentes du fait principalement de l'application au 1^{er} janvier 2005 de la norme sur les instruments financiers qui introduit des règles d'enregistrement comptable, de classification et d'évaluation de ces instruments très différentes des règles françaises encore applicables en 2004 et dont les effets, en particulier sur le bilan, sont très significatifs pour les établissements de crédit.

Le Groupe BNP Paribas a donc jugé pertinent de compléter les effets sur le bilan au 31 décembre 2004 du passage des normes françaises aux normes IFRS applicables en 2004 par les effets du passage des normes IFRS applicables en 2004 aux normes IFRS applicables en 2005 en présentant un bilan au 1^{er} janvier 2005 et en s'appuyant sur celui-ci pour élaborer les notes annexes afférentes au bilan.

Ce sont donc le bilan au 1^{er} janvier 2005 et les notes annexes qui lui sont relatives qui servent de comparaison au bilan établi à la date du 31 décembre 2005.

Présentation des états financiers en période de transition

Compte tenu des publications antérieures faites en normes comptables françaises au titre des exercices 2003 et 2004, des retraitements IFRS opérés sur les états financiers de l'exercice 2004 et des effets relevant de l'application (non rétro-active) en 2005 des normes IAS 32 (Instruments Financiers : Informations à fournir et Présentation), IAS 39 (Instruments Financiers : Comptabilisation et Evaluation) et IFRS 4 (Contrats d'Assurance), les règles suivantes de présentation des états de synthèse et des notes annexes en période de transition ont été retenues :

✓ *Compte de résultat de l'exercice 2004*

Le compte de résultat de l'exercice 2004 et les notes annexes qui lui sont attachées sont présentés après avoir été retraités en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4. Ce référentiel IFRS est désigné sous la dénomination IFRS 2004 dans les Etats Financiers présentés ci-après.

GROUPE BNP PARIBAS

Toutefois, la présentation du compte de résultat est conforme aux nouvelles dénominations et aux nouvelles classifications du référentiel IFRS, selon le format recommandé par le Conseil National de la Comptabilité. Dans ce cadre, la banque a utilisé dès 2004 la terminologie introduite par la norme IAS 39 pour qualifier au sein du compte de résultat les éléments relatifs aux opérations du portefeuille de négociation et aux différents portefeuilles de titres.

✓ *Bilan au 1^{er} janvier 2005*

Le bilan au 1^{er} janvier 2005 et les notes annexes qui lui sont attachées sont présentés après avoir été retraités selon l'ensemble du référentiel IFRS, comprenant en particulier les normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4. Ce référentiel IFRS complet est désigné sous la dénomination IFRS-EU dans les Etats Financiers présentés ci-après.

✓ *Capitaux propres*

Le tableau de variation des capitaux propres entre le 31 décembre 2003 et le 1^{er} janvier 2005 incorpore l'effet des ajustements opérés en application des normes IFRS en vigueur respectivement au 1^{er} janvier 2004 (date de transition) et au 1^{er} janvier 2005.

✓ *Effets de la première application des normes comptables internationales*

Les principaux reclassements et retraitements résultant du jeu de normes IFRS 2004 opérés sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004, le compte de résultat de l'exercice 2004 et le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que ceux opérés sur le bilan et les capitaux propres au 1^{er} janvier 2005 en application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4, font l'objet d'une présentation spécifique en note 1 : « Effets de la première application des normes IFRS ».

Cette note présente également les principales différences de principe existant entre les normes IFRS et les normes comptables françaises.

✓ *Principes comptables*

Le résumé des principes comptables retenus par le Groupe BNP Paribas dans le cadre du référentiel IFRS 2004 (y compris les normes françaises continuant de s'appliquer, notamment sur les instruments financiers, dans le cadre de ce référentiel), puis des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 se substituant en 2005 aux normes comptables françaises correspondantes pour constituer le référentiel IFRS-EU, est présenté en note 2.

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2005

En millions d'euros,	Notes	Exercice 2005	Exercice 2004
		IFRS-EU	IFRS-2004
Intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾	3.a	32 087	24 957
Intérêts et charges assimilées ⁽¹⁾	3.a	(24 354)	(17 403)
Commissions (produits) ⁽¹⁾		8 701	7 164
Commissions (charges) ⁽¹⁾		(4 154)	(2 791)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ⁽²⁾	3.b	5 212	3 366
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽³⁾	3.c	1 353	1 450
Produits des autres activités	3.d	21 607	16 544
Charges des autres activités	3.d	(18 598)	(13 918)
PRODUIT NET BANCAIRE		21 854	19 369
Charges générales d'exploitation		(12 627)	(11 243)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	6.k	(742)	(800)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		8 485	7 326
Coût du risque	3.e	(610)	(685)
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 875	6 641
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		352	407
Gains nets sur autres actifs immobilisés		211	64
Variation de valeur des écarts d'acquisition		(14)	7
RESULTAT AVANT IMPOT		8 424	7 119
Impôt sur les bénéfices	3.f	(2 138)	(1 764)
RESULTAT NET		6 286	5 355
dont intérêts minoritaires		434	416
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		5 852	4 939
Résultat par action	9.a	7,02	5,87
Résultat dilué par action	9.a	6,97	5,85

(1) Les commissions considérées comme un complément d'intérêts concourant à la formation du taux effectif d'intérêt conformément aux prescriptions d'IAS 39 ont été maintenues en commissions, cette norme n'étant pas applicable en 2004. Elles sont en 2005 regroupées avec les intérêts, produits et charges assimilés.

(2) En référentiel IFRS 2004, les *instruments financiers à la valeur de marché par résultat* comprennent exclusivement les instruments financiers du portefeuille de négociation. S'y ajoutent dans le référentiel IFRS-EU les instruments financiers désignés comme appartenant aux portefeuilles évalués en valeur de marché sur option.

(3) En référentiel IFRS 2004, les *actifs financiers disponibles à la vente* comprennent les titres du portefeuille de placement, les titres de participation et entreprises liées non consolidées, ainsi que les autres titres détenus à long terme.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2005

En millions d'euros	Notes	31 dec. 2005	1er janv. 2005
		IFRS-EU	IFRS-EU
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP		7 115	6 888
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	6.b	700 525	539 510
Instruments financiers dérivés de couverture	6.c	3 087	2 581
Actifs financiers disponibles à la vente	6.d	92 706	75 778
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.a	45 009	40 983
Prêts et créances sur la clientèle	6.e	301 196	244 228
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(61)	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.g	15 445	26 130
Actifs d'impôts courants et différés	6.h	2 135	2 140
Comptes de régularisation et actifs divers	6.i	65 327	41 332
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.j	1 823	2 720
Immeubles de placement	6.k	5 255	4 551
Immobilisations corporelles	6.k	9 213	8 159
Immobilisations incorporelles	6.k	1 225	1 175
Ecarts d'acquisition	6.l	8 079	6 328
TOTAL ACTIF		1 258 079	1 002 503
DETTES			
Banques centrales, CCP		742	256
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	6.b	610 681	457 126
Instruments financiers dérivés de couverture	6.c	1 015	450
Dettes envers les établissements de crédit	6.a	118 893	100 188
Dettes envers la clientèle	6.e	247 494	211 487
Dettes représentées par un titre	6.f	84 629	77 597
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		901	1 022
Passifs d'impôts courants et différés	6.h	2 206	1 653
Comptes de régularisation et passifs divers	6.i	48 446	34 056
Provisions techniques des sociétés d'assurance	6.m	76 523	64 518
Provisions pour risques et charges	6.n	3 850	3 983
Dettes subordonnées	6.f	16 706	13 042
Total Dettes		1 212 086	965 378
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves liées</i>		9 701	12 109
<i>Réserves consolidées</i>		19 694	11 670
<i>Résultat de l'exercice, part du groupe</i>		5 852	4 939
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du groupe		35 247	28 718
Gains et pertes latents ou différés, part du groupe		5 471	3 593
Total part du groupe		40 718	32 311
Intérêts minoritaires		5 275	4 814
Total Capitaux Propres Consolidés		45 993	37 125
TOTAL PASSIF		1 258 079	1 002 503

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DECEMBRE 2003 AU 31 DECEMBRE 2005

en millions d'euros	Part du Groupe				Total capital et réserves
	Capital et réserves liées	Actions de préférence et assimilées	Elimination des titres auto-détenus	Réserves et résultat de la période	
Capitaux propres au 31 décembre 2003 en normes françaises	12 823		(1 905)	18 005	28 923
Affectation du résultat 2003				(1 212)	(1 212)
Capitaux propres au 1er janvier 2004 en normes françaises	12 823	-	(1 905)	16 793	27 711
Incidence de l'adoption des normes IFRS applicables en 2004 ⁽¹⁾			(64)	(680)	(744)
Capitaux propres au 1er janvier 2004 aux normes IFRS 2004	12 823	-	(1 969)	16 113	26 967
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :					
Augmentation de capital	252				252
Réduction de capital	(966)		966		
Elimination des titres auto-détenus			(1 611)	(61)	(1 672)
Opérations résultant de plans de paiement en actions			(79)	85	6
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice					-
	(714)	-	(724)	24	(1 414)
Autres variations				56	56
Gains ou pertes latents de l'exercice :					
Effet de la variation des parités monétaires					-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence					-
	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2004				4 939	4 939
Capitaux propres au 31 décembre 2004 aux normes IFRS 2004	12 109	-	(2 693)	21 132	30 548
Incidence de l'adoption des normes IFRS applicables au 1er janvier 2005			32	(1 862)	(1 830)
Capitaux propres au 1er janvier 2005 aux normes IFRS-EU avant affectation du résultat	12 109	-	(2 661)	19 270	28 718
Affectation du résultat de l'exercice 2004				(1 659)	(1 659)
Capitaux propres au 1er janvier 2005 aux normes IFRS-EU après affectation du résultat	12 109	-	(2 661)	17 611	27 059
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :					
Augmentation de capital	286				286
Réduction de capital	(2 694)		2 694		-
Emission d'actions de préférence et assimilées		2 424			2 424
Elimination des titres auto-détenus			(235)	(63)	(298)
Opérations résultant de plans de paiement en actions			37	35	72
Rémunération des actions de préférence et assimilées				(19)	(19)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice					-
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires				(92)	(92)
	(2 408)	2 424	2 496	(139)	2 373
Autres variations				(37)	(37)
Gains ou pertes latents de l'exercice :					
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					-
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat					-
Effet de la variation des parités monétaires					-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence					-
	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2005				5 852	5 852
Capitaux propres au 31 décembre 2005 aux normes IFRS-EU	9 701	2 424	(165)	23 287	35 247

(1) Par application des normes IFRS aux comptes consolidés, il a été procédé à l'inscription définitive des écarts de conversion existant au 1^{er} janvier 2004 dans les réserves consolidées du Groupe.

Part du groupe (suite)					Intérêts minoritaires			Total des capitaux propres consolidés
Ecart de conversion	Ecart sur actifs disponibles à la vente	Ecart sur instruments de couverture	Total gains/pertes latents ou différés	Total part du groupe	Réserves et résultat de la période	Gains/pertes latents ou différés	Total intérêts minoritaires	
(602)			(602)	28 321	5 019		5 019	33 340
			-	(1 212)	(324)		(324)	(1 536)
(602)	-	-	(602)	27 109	4 695	-	4 695	31 804
602			602	(142)	66		66	(76)
-	-	-	-	26 967	4 761	-	4 761	31 728
			-	252			-	252
			-	(1 672)			-	(1 672)
			-	6			-	6
			-	-	(157)		(157)	(157)
-	-	-	-	(1 414)	(157)	-	(157)	(1 571)
			-	56	4		4	60
(142)			(142)	(142)		(107)	(107)	(249)
(30)			(30)	(30)			-	(30)
(172)	-	-	(172)	(172)	-	(107)	(107)	(279)
				4 939	412		412	5 351
(172)	-	-	(172)	30 376	5 020	(107)	4 913	35 289
	3 329	436	3 765	1 935	(95)	(4)	(99)	1 836
(172)	3 329	436	3 593	32 311	4 925	(111)	4 814	37 125
			-	(1 659)	(211)		(211)	(1 870)
(172)	3 329	436	3 593	30 652	4 714	(111)	4 603	35 255
			-	286			-	286
			-	-			-	-
			-	2 424	163		163	2 587
			-	(298)			-	(298)
			-	72			-	72
			-	(19)			-	(19)
			-	-	(154)		(154)	(154)
			-	(92)	22		22	(70)
-	-	-	-	2 373	31	-	31	2 404
			-	(37)	6		6	(31)
	2 018	(190)	1 828	1 828		1	1	1 829
	(702)		(702)	(702)			-	(702)
545			545	545		203	203	748
(7)	212	2	207	207			-	207
538	1 528	(188)	1 878	1 878	-	204	204	2 082
				5 852	431 ⁽²⁾		431	6 283
366	4 857	248	5 471	40 718	5 182	93	5 275	45 993

(2) La part de résultat de la période afférent aux intérêts minoritaires représentatifs d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au Groupe est affectée aux réserves, part du groupe, sous la rubrique « Autres variations » et représente 3 millions d'euros en 2005.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2005

En millions d'euros	Note	Exercice 2005	Exercice 2004
Résultat avant impôts		8 424	7 119
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat		(2 723)	7 757
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		2 240	1 940
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		(25)	(7)
Dotations nettes aux provisions		4 947	5 501
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(352)	(407)
(Produits) pertes nettes des activités d'investissement		(205)	47
Pertes (produits) nets des activités de financement		25	(159)
Autres mouvements		(9 353)	842
Diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(8 439)	(8 859)
Augmentation nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		15 493	12 613
Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle		(13 991)	(11 828)
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(6 044)	(7 640)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(2 406)	(519)
Impôts versés		(1 491)	(1 485)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		(2 738)	6 017
Diminution nette liée aux actifs financiers et aux participations	9.c	(733)	(816)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(981)	(764)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 714)	(1 580)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(2 050)	(3 151)
Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement		7 320	958
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		5 270	(2 193)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		401	(183)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE		1 219	2 061
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		7 346	5 285
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP		6 634	5 395
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit		712	(110)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		8 565	7 346
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP		6 642	6 634
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit		1 923	712
AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		1 219	2 061

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE 2005 ETABLIS SELON LES NORMES IFRS

1. EFFETS DE LA PREMIERE APPLICATION DES NORMES IFRS

1.a TRANSITION DU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2004

En millions d'euros,	Normes françaises	Réaffectation des rubriques d'instruments financiers	Reclassements	Retraitements	Normes IFRS 2004
Intérêts et produits assimilés	6 119		1 453	(18)	7 554
Commissions	4 687		(326)	12	4 373
Gains nets sur opérations liées au portefeuille de négociation	4 713	(4 713)			
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ⁽¹⁾		4 713	(1 355)	8	3 366
Revenus des titres à revenu variable	294	(294)			
Gains nets sur opérations liées au portefeuille de placement et assimilés	453	(453)			
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽²⁾		747	724	(21)	1 450
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	101		(101)		
Marge technique et financière des entreprises d'assurance	1 919		(1 919)		
Produit net des autres activités	537		2 104	(15)	2 626
PRODUIT NET BANCAIRE	18 823	-	580	(34)	19 369
Charges générales d'exploitation	(10 837)		(323)	(83)	(11 243)
Dotations aux amortissements et provisions	(755)		(33)	(12)	(800)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	7 231	-	224	(129)	7 326
Coût du risque	(678)		(7)		(685)
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 553	-	217	(129)	6 641
Résultat des sociétés mises en équivalence	194			213	407
Gains nets sur autres actifs immobilisés	843		(605)	(174)	64
Résultat exceptionnel	(389)		389		
Amortissement des écarts d'acquisition	(384)			391	7
Dotations nettes au fonds pour risques bancaires généraux	88			(88)	
RESULTAT AVANT IMPOT	6 905	-	1	213	7 119
Impôt sur les bénéfices	(1 830)		(1)	67	(1 764)
RESULTAT NET	5 075	-	-	280	5 355
dont intérêts minoritaires	407			9	416
RESULTAT NET, PART DU GROUPE	4 668	-	-	271	4 939

(1) En référentiel IFRS 2004, les *instruments financiers à la valeur de marché par résultat* comprennent exclusivement les instruments financiers du portefeuille de négociation

(2) En référentiel IFRS 2004, les *actifs financiers disponibles à la vente* comprennent les titres du portefeuille de placement, les titres de participation et entreprises liées non consolidées, ainsi que les autres titres détenus à long terme.

Le format de compte de résultat recommandé par le Conseil National de la Comptabilité n'ayant pas retenu de maintenir les rubriques de résultat relevant des normes françaises pour caractériser les gains ou pertes relatifs aux instruments entrant dans le champ d'application d'IAS 39, la Banque a utilisé les appellations recommandées et précisé dans le tableau de transition les réaffectations opérées entre les rubriques relevant des normes françaises et les rubriques désormais consacrées par le référentiel IFRS.

1.a.1 Principaux reclassements effectués conformément aux normes IFRS 2004 et aux règles de présentation adoptées en France

En millions d'euros,	Reclassement du résultat exceptionnel	Reclassement des résultats de cession sur immobilisations financières	Ventilation de la marge financière des entreprises d'assurance	Reclassement des intérêts sur titres de transaction à revenu fixe	Enregistrement des produits nets de location simple en produits nets des autres activités
Intérêts et produits assimilés	(11)		286	1 356	(261)
Commissions			(1)		(215)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ⁽¹⁾	5			(1 356)	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽²⁾	2	604	124	-	-
Autres produits et charges d'exploitation bancaire					(16)
Marge technique et financière des entreprises d'assurance			(1 919)		
Produit net des autres activités	(23)		1 510		492
PRODUIT NET BANCAIRE	(27)	604	-	-	-
Charges générales d'exploitation	(327)				
Dotations aux amortissements et provisions	(33)				
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(387)	604	-	-	-
Coût du risque					
RESULTAT D'EXPLOITATION	(387)	604	-	-	-
Gains nets sur autres actifs immobilisés	(1)	(604)			
Résultat exceptionnel	389				
RESULTAT AVANT IMPOT	1	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	(1)				
RESULTAT NET	-	-	-	-	-

Reclassement du résultat exceptionnel

Le Groupe a procédé au reclassement des éléments composant le résultat exceptionnel de l'exercice 2004 (389 millions d'euros) pour 327 millions d'euros en « Charges générales d'exploitation » principalement du fait des engagements sociaux et des charges comptabilisées au titre des projets relatifs à l'adoption des normes comptables IFRS et à la préparation des nouvelles modalités de calcul du ratio de solvabilité, pour 33 millions d'euros aux « Dotations aux amortissements et provisions », et pour 23 millions d'euros en « Produit net des autres activités ».

Reclassement du résultat sur cession des immobilisations financières

Les résultats de cession sur immobilisations financières présentés en normes françaises sous la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » sont classés, selon les normes IFRS, au sein du « Produit net bancaire » (604 millions d'euros). Les gains ou pertes nets réalisés sur cessions d'actifs corporels et incorporels affectés à l'exploitation du Groupe, ainsi que sur cessions des titres consolidés encore inclus dans le périmètre de consolidation au moment de leur cession, sont maintenus sous la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés ».

Ventilation de la marge financière des entreprises d'assurance

Le Groupe a procédé au reclassement des éléments composant la marge technique et financière des sociétés d'assurance (1 919 millions d'euros) afin de les regrouper avec les éléments de même nature de l'activité bancaire. Celle-ci se décompose en « Produit net des autres activités » pour 1 510 millions d'euros, en « Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente » pour 124 millions d'euros et en « Intérêts et produits assimilés » pour 286 millions d'euros ».

Reclassement des autres produits et charges d'exploitation bancaire	Autres	TOTAL Reclassements
56	27	1 453
(113)	3	(326)
(7)	3	(1 355)
(4)	(2)	724
(85)		(101)
		(1 919)
153	(28)	2 104
-	3	580
	4	(323)
		(33)
-	7	224
	(7)	(7)
-	-	217
		(605)
		389
-	-	1
		(1)
-	-	-

Reclassement des intérêts sur titres à revenu fixe du portefeuille de négociation

Les produits d'intérêts relatifs aux titres à revenu fixe du portefeuille de négociation présentés en normes françaises dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées au portefeuille de négociation » équivalente à la rubrique IFRS « Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat » sont reclassés pour 1 356 millions d'euros sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Reclassement des produits nets de location simple

Les loyers perçus par le Groupe dans le cadre de ses activités de location simple jusqu'ici assimilées à des opérations de crédit bail étaient enregistrés en normes françaises au sein de la marge d'intérêt pour 261 millions d'euros et produisaient 2 millions d'euros de commissions. Ces revenus ont été regroupés sous la rubrique « Produits nets des autres activités ». En outre, les produits connexes à cette activité, essentiellement constitués de refacturations de charges futures de maintenance, ont été reclassés des postes « Commissions » et « Autres produits et charges d'exploitation bancaire » pour respectivement 213 millions d'euros et 16 millions d'euros sous la rubrique « Produits nets des autres activités ».

Reclassement des autres produits et charges d'exploitation bancaire

Les autres produits et charges d'exploitation bancaire, hors activités de location simple, ont fait l'objet d'une ventilation sous les différentes rubriques du « Produit net bancaire » en fonction de leur nature. Ainsi, le Groupe a notamment procédé au reclassement de 56 millions d'euros en « Intérêts et produits assimilés », 113 millions de charges sur moyens de paiement ont été classés sous la rubrique « Commissions », et 153 millions de produits, notamment constitués de loyers sur immeubles de placement, ont été classés sous la rubrique « Produit net des autres activités ».

1.a.2 Principaux retraitements opérés conformément aux normes IFRS 2004

En millions d'euros,	Immeubles d'exploitation et de placement	Immobilisations incorporelles	Contrats de location	Paiement sur base d'actions
	IAS 16, 40	IAS 38	IAS 17	IFRS 2
Intérêts et produits assimilés			(5)	
Commissions				
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat				
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente				
Produit net des autres activités	7		(21)	
PRODUIT NET BANCAIRE	7	-	(26)	-
Charges générales d'exploitation		2	3	(115)
Dotations aux amortissements et provisions	1	(13)	(1)	
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	8	(11)	(24)	(115)
Coût du risque				
RESULTAT D'EXPLOITATION	8	(11)	(24)	(115)
Résultat des sociétés mises en équivalence				
Gains nets sur autres actifs immobilisés				
Amortissement des écarts d'acquisition				
Dotations/Reprises de FRBG				
RESULTAT AVANT IMPOT	8	(11)	(24)	(115)
Impôt sur les bénéfices	5	4	10	18
RESULTAT NET	13	(7)	(14)	(97)
dont intérêts minoritaires	8		1	
RESULTAT NET, PART DU GROUPE	5	(7)	(15)	(97)

Les commentaires relatifs aux principaux retraitements effectués par norme en application des normes IFRS 2004 sont présentés en note 1.c.

Engagements sociaux	Consolidation	FRBG	Autres normes	TOTAL Retraitements
IAS 19	IAS 31 & 36	IAS 37		IFRS 2004
	(7)		(6)	(18)
	13		(1)	12
11			(3)	8
	(21)			(21)
			(1)	(15)
11	(15)	-	(11)	(34)
54	(27)			(83)
			1	(12)
65	(42)	-	(10)	(129)
				-
65	(42)	-	(10)	(129)
2	210		1	213
	(169)		(5)	(174)
	391			391
		(88)		(88)
67	390	(88)	(14)	213
(23)	53	2	(2)	67
44	443	(86)	(16)	280
	6	(1)	(5)	9
44	437	(85)	(11)	271

1.b TRANSITION DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2004 ET AU 1^{ER} JANVIER 2005

En millions d'euros	31 dec. 2004	Reclassements	Retraitements	31 dec. 2004	Reclassements	Retraitements	1er janv. 2005
	normes françaises	IFRS 2004		IFRS 2004	IAS 32, IAS 39 et IFRS 4		IFRS-EU
		1.b.1	1.b.3		1.b.2	1.b.4	
ACTIF							
Caisse, banques centrales, CCP	6 843		2	6 845	43		6 888
Portefeuille titres	273 676	65 319	(392)	338 603	(338 603)		
- Effets publics et valeurs assimilées	128 400		1	128 401	(128 401)		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	66 899	39 367	256	106 522	(106 522)		
- Actions et autres titres à revenu variable	72 254	25 952	(156)	98 050	(98 050)		
- Participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme	6 123		(493)	5 630	(5 630)		
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					538 526	984	539 510
Instruments financiers dérivés de couverture					402	2 179	2 581
Actifs disponibles à la vente					69 761	6 017	75 778
Prêts et créances sur les établissements de crédit	180 443	991	221	181 655	(140 702)	30	40 983
Prêts et créances sur la clientèle	258 080	(4 700)	11 646	265 026	(19 920)	(878)	244 228
- Créances sur la clientèle	237 508	43	11 655	249 206	(19 920)	(851)	228 435
- Opérations de crédit bail et assimilées	20 572	(4 743)	(9)	15 820	-	(27)	15 793
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					26 130		26 130
Placements des entreprises d'assurance	69 501	(69 501)		-			-
Actifs d'impôts courants et différés		1 474	402	1 876	-	264	2 140
Comptes de régularisation et actifs divers	99 808	112	143	100 063	(58 684)	(47)	41 332
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 761	203	470	2 434	-	286	2 720
Immobilisations	9 582	5 778	(854)	14 506	(621)	-	13 885
- Immeubles de placement	3 773	1 309	90	5 172	(621)		4 551
- Immobilisations corporelles	4 231	4 476	(548)	8 159	-		8 159
- Immobilisations incorporelles	1 578	(7)	(396)	1 175	-		1 175
Ecarts d'acquisition	6 244	(203)	367	6 408	(80)		6 328
Total de l'actif	905 938	(527)	12 005	917 416	76 252	8 835	1 002 503
PASSIF							
Banques centrales, CCP	256			256	-		256
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					454 704	2 422	457 126
Instruments financiers dérivés de couverture					155	295	450
Dettes envers les établissements de crédit	244 707		57	244 764	(144 671)	95	100 188
Dettes envers la clientèle	237 712	1 245	(1 038)	237 919	(26 431)	(1)	211 487
Dettes représentées par un titre	103 966		12 544	116 510	(38 923)	10	77 597
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					-	1 022	1 022
Passifs d'impôts courants et différés		1 449	(83)	1 366	-	287	1 653
Provisions techniques des sociétés d'assurance	69 378	(1 200)	(249)	67 929	(5 525)	2 114	64 518
Comptes de régularisation et passifs divers	198 128	(2 021)	104	196 211	(162 236)	81	34 056
Ecarts d'acquisition	15		(15)	-	-		-
Provisions pour risques et charges	3 764	-	812	4 576	(758)	165	3 983
Dettes subordonnées	12 242		354	12 596	(63)	509	13 042
Fonds pour risques bancaires généraux	752		(752)	-	-		-
Capitaux propres, part du groupe :	30 194	-	182	30 376	-	1 935	32 311
Capital et réserves liées	12 109			12 109	-		12 109
Réserves consolidées	14 206		(706)	13 500	-	(1 830)	11 670
Gains et Pertes latents ou différés	(789)		617	(172)	-	3 765	3 593
Résultat de l'exercice	4 668		271	4 939	-		4 939
Intérêts minoritaires	4 824		89	4 913	-	(99)	4 814
Total du passif	905 938	(527)	12 005	917 416	76 252	8 835	1 002 503

1.b.1 Principaux reclassements effectués au 31 décembre 2004 en application des normes IFRS 2004 et conformément aux règles de présentation adoptées en France

En millions d'euros,	Décomposition des placements financiers des sociétés d'assurance	Ecart d'acquisition des sociétés mises en équivalence	Reclassement des provisions techniques des sociétés d'assurance
ACTIF			
Portefeuille titres	65 249	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	39 367		
- Actions et autres titres à revenu variable	25 882		
Prêts et créances sur établissements de crédit	991		
Prêts et créances sur la clientèle	13	-	-
- Créances sur la clientèle	13		
- Opérations de crédit bail et assimilées			
Placements des entreprises d'assurance	(69 501)		
Actifs d'impôts courants et différés			
Comptes de régularisation et actifs divers	2 075		
Participations dans les entreprises mises en équivalence		203	
Immobilisations	1 173	-	45
- Immeubles de placement	1 173		45
- Immobilisations corporelles			
- Immobilisations incorporelles			
Ecart d'acquisition		(203)	
Total de l'actif	-	-	45
PASSIF			
Dettes envers la clientèle			1 245
Passifs d'impôts courants et différés			
Provisions techniques des sociétés d'assurance			(1 200)
Comptes de régularisation et passifs divers			
Total du passif	-	-	45

Décomposition des placements des entreprises d'assurance

Selon les normes françaises, les placements des entreprises d'assurance (69 501 millions d'euros) regroupaient les placements immobiliers, les placements représentatifs des contrats en unités de compte ainsi que tout autre placement réalisé en représentation des contrats d'assurance, notamment d'assurance-vie.

Selon le référentiel IFRS, les placements réalisés ont été reclassés selon leur nature. Les placements immobiliers sont présentés sous la rubrique « Immeubles de placement » (1 173 millions d'euros) ; les placements financiers des sociétés d'assurance ayant pour support des valeurs mobilières à revenu fixe et variable ont été reclassés sous la rubrique correspondante du portefeuille titres, soit 39 367 millions d'euros en « Obligations et autres titres à revenu fixe » et 25 882 millions d'euros en « Actions et autres titres à revenu variable ». Enfin, 991 millions d'euros ont été reclassés en « Prêts et créances sur les établissements de crédit » et la part des réassureurs dans les provisions techniques a été portée sous la rubrique « Comptes de régularisation et Actifs divers » pour 2 075 millions d'euros.

Ecart d'acquisition afférents aux entreprises mises en équivalence

Les écarts d'acquisition afférents aux entreprises mises en équivalence non encore amortis sont désormais regroupés avec la valeur des « Participations dans les entreprises mises en équivalence » (203 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Opérations de location simple de biens mobiliers	Reclassement de l'impôt sur un poste spécifique	Autres reclassements	TOTAL Reclassements
-	-	70	65 319
			39 367
		70	25 952
			991
(4 713)	-	-	(4 700)
30			43
(4 743)			(4 743)
			(69 501)
	1 474		1 474
73	(1 474)	(562)	112
			203
4 640	-	(80)	5 778
		91	1 309
4 640		(164)	4 476
		(7)	(7)
			(203)
-	-	(572)	(527)
			1 245
	1 449	-	1 449
			(1 200)
	(1 449)	(572)	(2 021)
-	-	(572)	(527)

Reclassement des provisions techniques des sociétés d'assurance

La part des provisions techniques d'assurance présentant les caractéristiques d'une dette envers les réassureurs a été reclassée dans le poste « Dettes envers la clientèle » pour 1 245 millions d'euros.

Opérations de location simple de biens mobiliers

Selon les normes françaises, les opérations de location simple assimilées à des opérations de crédit-bail sont enregistrées dans le poste « Prêts et créances sur la clientèle » au même titre que les opérations de crédit-bail. En application des normes IAS 16 et IAS 17, les actifs faisant l'objet d'un contrat de location simple sont désormais comptabilisés au bilan du bailleur en « Immobilisations corporelles (4 640 millions d'euros au 31 décembre 2004).

1.b.2 Principaux reclassements effectués au 1^{er} janvier 2005 en application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4

En millions d'euros,	Ventilation du portefeuille titres	Désignation sur option de passifs valorisés à leur valeur de marché par résultat	Reclassement des opérations de pension	Comptabilisation au bilan des instruments financiers dérivés	Dettes attachées aux opérations sur titres	Autres reclassements	TOTAL Reclassements
ACTIF							
Caisse, banques centrales, CCP	43						43
Portefeuille titres	(338 603)	-	-	-	-	-	(338 603)
- Effets publics et valeurs assimilées	(128 401)						(128 401)
- Obligations et autres titres à revenu fixe	(106 522)						(106 522)
- Actions et autres titres à revenu variable	(98 050)						(98 050)
- Participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme	(5 630)						(5 630)
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	229 140		165 181	143 333		872	538 526
Instruments financiers dérivés de couverture				402			402
Actifs disponibles à la vente	69 232					529	69 761
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 199		(144 598)			2 697	(140 702)
Prêts et créances sur la clientèle	716	-	(20 583)	-	-	(53)	(19 920)
- Créances sur la clientèle	716		(20 583)			(53)	(19 920)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	26 130						26 130
Comptes de régularisation et actifs divers				(54 248)		(4 436)	(58 684)
Immobilisations	-	-	-	-	-	(621)	(621)
- Immeubles de placement						(621)	(621)
Ecarts d'acquisition						(80)	(80)
Total de l'actif	(12 143)	-	-	89 487	-	(1 092)	76 252
PASSIF							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	(12 467)	33 365	178 761	149 144	103 012	2 889	454 704
Instruments financiers dérivés de couverture				155			155
Dettes envers les établissements de crédit	(72)	(1 146)	(141 099)			(2 354)	(144 671)
Dettes envers la clientèle	(460)	(327)	(37 662)			12 018	(26 431)
Dettes représentées par un titre	(163)	(31 634)				(7 126)	(38 923)
Comptes de régularisation et passifs divers	1 019			(59 812)	(103 012)	(431)	(162 236)
Provisions techniques des sociétés d'assurance						(5 525)	(5 525)
Provisions pour risques et charges						(758)	(758)
Dettes subordonnées		(258)				195	(63)
Total du passif	(12 143)	-	-	89 487	-	(1 092)	76 252

Portefeuille titres

L'application des normes IAS 32 et IAS 39 au 1^{er} janvier 2005 a conduit au reclassement des éléments composant le portefeuille titres afin de tenir compte des nouvelles règles de classement fondées sur les objectifs attachés à la détention des instruments financiers et sur leur mode d'évaluation.

Au 31 décembre 2004, le portefeuille titres, après reclassement des placements financiers des sociétés d'assurance, s'établissait à 338 603 millions d'euros, relevant pour 229 140 millions d'euros d'actifs en valeur de marché par résultat, 69 232 millions d'euros d'actifs disponibles à la vente, 26 130 millions d'euros d'actifs détenus jusqu'à l'échéance, et enfin pour 12 467 millions d'euros correspondant aux titres empruntés qui ne sont plus reconnus comme des actifs en normes IFRS.

Désignation sur option de passifs valorisés à leur valeur de marché par résultat

L'IASB a publié en juin 2005 un amendement à la norme IAS 39 portant modification de celle-ci afin de permettre la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation et dont les dérivés incorporés font l'objet d'une couverture par des instruments financiers dérivés. Cet amendement publié par l'IASB ayant été adopté par l'Union Européenne en 2005, le Groupe a fait application de ces dispositions dès le 1^{er} janvier 2005 et désigné à cette date comme évaluables sur option en valeur de marché par résultat des dettes représentées par un titre pour un montant de 31 634 millions d'euros, des dettes subordonnées pour 258 millions d'euros et des emprunts structurés émis auprès d'établissements de crédit pour 1 146 millions d'euros et auprès de la clientèle pour 327 millions d'euros.

Reclassement des opérations de pension initiées par les activités de transactions sur instruments financiers

Les opérations de prise en pension classées en normes françaises au sein de la rubrique « Prêts et créances sur les établissements de crédit » sont présentées, au 1^{er} janvier 2005, sous la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » pour 144 598 millions d'euros. Il en est de même pour les pensions précédemment présentées en Prêts et créances sur la clientèle pour 20 583 millions d'euros.

Au passif, 141 099 millions d'euros correspondant aux opérations de mise en pension auprès des établissements de crédit et 37 662 millions d'euros auprès de la clientèle sont reclassés en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat ».

Comptabilisation au bilan des instruments financiers dérivés

La valeur des instruments financiers dérivés déjà inscrite au bilan en normes françaises, principalement sous les rubriques « Comptes de régularisation et actifs ou passifs divers » (pour 54 248 millions d'euros à l'actif et 59 812 millions d'euros au passif) concernait les instruments financiers dérivés de négociation déjà évalués à la valeur de marché et les primes relatives aux instruments conditionnels utilisés dans des stratégies de couverture. Les montants enregistrés étaient représentatifs de la valeur nette réévaluée des instruments par portefeuille, portée à l'actif lorsque positive et au passif lorsque négative. Ces éléments ont été reclassés sous la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » tant à l'actif qu'au passif, non plus par portefeuille mais par instrument. Il en résulte une augmentation du total de l'actif et du passif de 89 487 millions d'euros.

Dettes attachées aux opérations sur titres

Les dettes attachées aux opérations de ventes à découvert de titres et de titres empruntés précédemment classées en normes françaises sous la rubrique « Comptes de régularisation et passifs divers » pour un montant de 103 012 millions d'euros sont désormais présentées sous la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » au passif du bilan en normes IFRS-EU.

1.b.3 Retraitements effectués au 31 décembre 2004 en application des normes IFRS 2004

En millions d'euros	Immeubles d'exploitation et de placement	Immobilisations incorporelles	Contrats de location	Paiement sur base d'actions
	IAS16, 40	IAS38	IAS17	IFRS2

ACTIF

Caisse, banques centrales, CCP				
Portefeuille titres	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées				
- Obligations et autres titres à revenu fixe				
- Actions et autres titres à revenu variable				
- Participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme				
Prêts et créances sur les établissements de crédit				
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	(9)	-
Actifs d'impôts courants et différés	(6)	136	43	(15)
Comptes de régularisation et actifs divers			(16)	(140)
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1		(1)	
Immobilisations	(370)	(396)	(88)	-
- Immobilisations de placement	90			
- Immobilisations corporelles	(460)		(88)	
- Immobilisations incorporelles		(396)		
Ecarts d'acquisition				
Total de l'actif	(375)	(260)	(71)	(155)

PASSIF

Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Dettes représentées par un titre				
Passifs d'impôts courants et différés	(150)		11	
Provisions techniques des sociétés d'assurance				
Comptes de régularisation et passifs divers	(26)			(153)
Ecarts d'acquisition				
Provisions pour risques et charges			(18)	
Dettes subordonnées				
Fonds pour Risques Bancaires Généraux				
Capitaux propres, part du groupe :	(238)	(260)	(61)	(2)
- Capital souscrit				
- Primes d'émission et d'apport	(312)			
- Réserves consolidées et assimilées	69	(253)	(46)	95
- Résultat de l'exercice	5	(7)	(15)	(97)
Intérêts minoritaires	39		(3)	
Total du passif	(375)	(260)	(71)	(155)

Engagements sociaux	Consolidation	FRBG	Autres normes	TOTAL Retraitements
IAS19	IAS27,28,31&36	IAS37		IFRS 2004

	2			2
-	(392)	-	-	(392)
	1			1
	256			256
	(156)			(156)
	(493)			(493)
	221			221
-	11 655	-	-	11 646
189	41	2	12	402
	300		(1)	143
(1)	460		11	470
-	-	-	-	(854)
				90
				(548)
				(396)
	375		(8)	367
188	12 662	2	14	12 005

	57			57
	(1 038)			(1 038)
	12 544			12 544
	51	1	4	(83)
(249)				(249)
	258	3	22	104
	(15)			(15)
873	(40)		(3)	812
	354			354
		(752)		(752)
(437)	447	750	(17)	182
				-
				(312)
(481)	10	835	(6)	223
44	437	(85)	(11)	271
1	44		8	89
188	12 662	2	14	12 005

1.b.4 Retraitements effectués au 1^{er} janvier 2005 en application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4

En millions d'euros	Dépréciation du risque de crédit	Valorisation des instruments financiers en valeur de marché par résultat	Marge commerciale sur instruments financiers	Provision sur produits d'épargne réglementée
ACTIF				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		680	56	
Instruments financiers dérivés de couverture				
Actifs disponibles à la vente				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	(1)			
Prêts et créances sur la clientèle	(929)	9		(28)
Actifs d'impôts courants et différés	288	248	134	129
Comptes de régularisation et actifs divers		(103)		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	(78)	22		
Total de l'actif	(720)	856	190	101
PASSIF				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		1 392	660	
Instruments financiers dérivés de couverture		35		
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Dettes représentées par un titre		4		
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				
Passifs d'impôts courants et différés				
Provisions techniques des sociétés d'assurance				
Comptes de régularisation et passifs divers		(31)	31	
Provisions pour risques et charges	(73)	(84)		347
Dettes subordonnées				
Capitaux propres, part du groupe :	(635)	(437)	(501)	(246)
Réserves consolidées	(635)	(437)	(501)	(246)
Gains et Pertes latents ou différés				
Intérêts minoritaires	(12)	(23)	-	-
Total du passif	(720)	856	190	101

Les retraitements effectués au 1^{er} janvier 2005 en application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 tels que publiés dans les « Effets de la transition aux IFRS sur les états financiers de l'exercice 2004 » actualisant le Document de Référence en date du 16 septembre 2005 ont été ajustés pour tenir compte des options de vente attribuées par le Groupe à certains actionnaires minoritaires de filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif, ainsi que de l'option d'achat accordée au second actionnaire d'une filiale non consolidée du Groupe faisant l'objet d'un contrôle conjoint.

Plus-values nettes latentes sur portefeuille de titres	Plus values nettes latentes sur dérivés de couverture	Opérations de couverture de valeur	Autres éléments	TOTAL Retraitements IFRS-EU
			248	984
	548	1 631	-	2 179
5 624		168	225	6 017
		25	6	30
		7	63	(878)
		(503)	(32)	264
		(5)	61	(47)
350	(2)		(6)	286
5 974	546	1 323	565	8 835
			370	2 422
	67	194	(1)	295
		95	-	95
			(1)	(1)
		6	-	10
		1 022	-	1 022
677	97	(503)	16	287
1 965			149	2 114
	(47)		128	81
			(25)	165
		509	-	509
3 329	436	-	(11)	1 935
			(11)	(1 830)
3 329	436		-	3 765
3	(7)		(60)	(99)
5 974	546	1 323	565	8 835

La valeur des options ainsi consenties a été imputée en diminution des intérêts minoritaires à hauteur de 51 millions d'euros et en diminution des réserves consolidées, part du groupe pour 49 millions d'euros, conformément aux principes comptables adoptés par le Groupe tels qu'annoncés au chapitre 2 du présent document « Résumé des principes comptables du Groupe ».

1.c NOTES RELATIVES AUX PRINCIPAUX RETRAITEMENTS OPERES EN APPLICATION DES NORMES IFRS

1.c.1 Retraitements opérés en application des normes IFRS 2004

Immobilier d'exploitation et immeubles de placement (IAS 16, IAS 40)

En application des normes IAS 16, IAS 36 et IAS 40, le Groupe BNP Paribas a choisi de retenir la méthode du coût historique amorti pour comptabiliser les immobilisations d'exploitation, les immeubles de placement et leur dépréciation. Cette option conduit à neutraliser les ajustements d'évaluation opérés par le Groupe sur certaines immobilisations d'exploitation dans les années 1990 et de mettre en œuvre la méthode des composants.

L'effet de ces retraitements au 1^{er} janvier 2004 net d'impôts différés conduit à réduire de 312 millions d'euros les primes d'émission et d'apport au titre des corrections de valeur des immobilisations et à augmenter de 43 millions d'euros les réserves consolidées du fait de l'application de la méthode des composants.

Retraitement en millions d'euros	1er janvier 2005	1er janvier 2004
ACTIF		
IAS16, 40		
Actifs d'impôts courants et différés	(6)	(13)
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1	1
Immobilisations	(370)	(378)
- Immobilisations de placement	90	83
- Immobilisations corporelles	(460)	(461)
Total de l'actif	(375)	(390)
PASSIF		
Passifs d'impôts courants et différés	(150)	(152)
Comptes de régularisation et passifs divers	(26)	-
Capitaux propres, part du groupe :	(238)	(269)
- Primes d'émission et d'apport	(312)	(312)
- Réserves consolidées et assimilées	69	43
- Résultat de l'exercice	5	-
Intérêts minoritaires	39	31
Total du passif	(375)	(390)
COMPTE DE RESULTAT		
	Exercice 2004	
Produit net bancaire	7	
Dotations aux amortissements et provisions	1	
Impôt sur les bénéfices	5	
Résultat net	13	
dont intérêts minoritaires	8	
Résultat net, part du groupe	5	

Immobilisations incorporelles : Logiciels (IAS 38)

En normes françaises, les logiciels développés par le Groupe font l'objet d'un amortissement linéaire sur cinq ans. L'application de la norme IAS 38 a conduit le Groupe à redéfinir les critères d'immobilisation des coûts de développement internes et à différencier les durées d'amortissement par nature de logiciel.

L'effet net d'impôts différés au 1^{er} janvier 2004 des retraitements opérés réduit les réserves consolidées de 253 millions d'euros.

En millions d'euros	1er janvier 2005	1er janvier 2004
ACTIF		
IAS38		
Actifs d'impôts courants et différés	136	132
Immobilisations	(396)	(385)
- Immobilisations incorporelles	(396)	(385)
Total de l'actif	(260)	(253)
PASSIF		
Capitaux propres, part du groupe :	(260)	(253)
- Réserves consolidées et assimilées	(253)	(253)
- Résultat de l'exercice	(7)	-
Total du passif	(260)	(253)
COMPTE DE RESULTAT		
	Exercice 2004	
Charges générales d'exploitation	2	
Dotations aux amortissements et provisions	(13)	
Impôt sur les bénéfices	4	
Résultat net, part du groupe	(7)	

Immobilisations données en location simple (IAS 17)

Contrairement aux normes françaises, le référentiel IFRS n'autorise pas l'utilisation de l'amortissement financier pour les opérations de location simple. En outre, la valeur amortie de l'actif loué est déterminée après déduction de sa valeur résiduelle réévaluée et chaque variation de la valeur résiduelle doit faire l'objet d'une modification prospective du plan d'amortissement. Enfin, le référentiel IFRS prescrit l'inclusion dans la base amortissable de l'actif des coûts directs de négociation et des commissions nettes de mise en place des contrats.

L'effet net d'impôts différés de ce retraitement au 1^{er} janvier 2004 réduit les réserves consolidées de 46 millions d'euros.

En millions d'euros	1er janvier 2005	1er janvier 2004
ACTIF		
	IAS17	
Prêts et créances sur la clientèle	(9)	(5)
Actifs d'impôts courants et différés	43	33
Comptes de régularisation et actifs divers	(16)	(17)
Participations dans les entreprises mises en équivalence	(1)	(1)
Immobilisations	(88)	(68)
- Immobilisations corporelles	(88)	(68)
Total de l'actif	(71)	(58)
PASSIF		
Passifs d'impôts courants et différés	11	10
Provisions pour risques et charges	(18)	(18)
Capitaux propres, part du groupe :	(61)	(46)
- Réserves consolidées et assimilées	(46)	(46)
- Résultat de l'exercice	(15)	-
Intérêts minoritaires	(3)	(4)
Total du passif	(71)	(58)
COMPTE DE RESULTAT		
	Exercice 2004	
Produit net bancaire	(26)	
Charges générales d'exploitation	3	
Dotations aux amortissements et provisions	(1)	
Impôt sur les bénéfices	10	
Résultat net	(14)	
dont intérêts minoritaires	1	
Résultat net, part du groupe	(15)	

Paiements en actions émises par BNP Paribas (IFRS 2)

La norme IFRS 2 assimile les plans d'option de souscription d'actions octroyés aux salariés ainsi que les bonus différés payés en actions à un coût pour l'entreprise et requiert en conséquence de constater en charges la valeur des options et actions attribuées en contrepartie des services rendus.

L'effet net d'impôts différés de ce retraitement sur les réserves consolidées au 1^{er} janvier 2004 s'élève à 89 millions d'euros.

En millions d'euros	1er janvier 2005	1er janvier 2004
ACTIF		
	IFRS2	
Actifs d'impôts courants et différés	(15)	(33)
Comptes de régularisation et actifs divers	(140)	(63)
Total de l'actif	(155)	(96)
PASSIF		
Comptes de régularisation et passifs divers	(153)	(185)
Capitaux propres, part du groupe :	(2)	89
- Réserves consolidées et assimilées	95	89
- Résultat de l'exercice	(97)	-
Total du passif	(155)	(96)
COMPTE DE RESULTAT		
	Exercice 2004	
Charges générales d'exploitation	(115)	
Impôt sur les bénéfices	18	
Résultat net, part du groupe	(97)	

Engagements sociaux (IAS 19)

Engagements sociaux étrangers

Le Groupe a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date. L'effet de ce retraitement net d'impôts différés réduit les réserves consolidées de 152 millions d'euros.

Engagements relatifs au complément de pension bancaire versé aux anciens salariés de la BNP en France

Le Groupe a provisionné les engagements relatifs aux droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les anciens salariés de la BNP à un complément de pension bancaire et amorti en totalité la fraction résiduelle de la soulte versée en 1994 aux organismes interprofessionnels en contrepartie du transfert du régime de retraite de ces salariés aux dits organismes. L'effet net d'impôts différés de ces deux retraitements réduit les réserves consolidées de 359 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004.

Indemnités de fin de carrière

La qualification donnée par le Conseil National de la Comptabilité aux conséquences sur les indemnités de fin de carrière de la loi sur les retraites promulguée en France en 2004 conduit à ajuster les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 de la provision constituée en 2003 et à répartir ce coût des services passés par résultat sur la durée résiduelle d'acquisition des droits. L'effet net d'impôts différés de ce retraitement augmente de 180 millions d'euros les réserves consolidées au 1^{er} janvier 2004.

Engagements de la Mutuelle

Le régime de solidarité sociale géré par la Mutuelle de BNP Paribas, qui assure des prestations complémentaires de santé à ses adhérents, a été réformé. Ont été ainsi créés au sein de la mutuelle deux nouveaux régimes, distincts l'un de l'autre :

- Le régime des retraités à l'égard duquel la Banque a soldé ses engagements par le versement d'une soulte dont l'effet net d'impôts différés a réduit de 97 millions d'euros les réserves consolidées au 1^{er} janvier 2004.
- Le régime des actifs qui répond aux caractéristiques d'un régime à cotisation définie.

Autres retraitements

Divers retraitements ont par ailleurs pour effet de réduire les réserves consolidées de 53 millions d'euros, procédant principalement de l'utilisation d'un taux d'actualisation des engagements sociaux adapté à l'échéance de chacune des natures d'engagement considéré et d'un taux d'inflation tenant compte de la maturité des prestations, contrairement aux normes françaises qui permettaient l'utilisation de taux non différenciés.

En millions d'euros	1er janvier 2005	1er janvier 2004
ACTIF	IAS19	
Actifs d'impôts courants et différés	189	213
Participations dans les entreprises mises en équivalence	(1)	(3)
Total de l'actif	188	210
PASSIF		
Provisions techniques des sociétés d'assurance	(249)	(238)
Provisions pour risques et charges	873	928
Capitaux propres, part du groupe :	(437)	(481)
- Réserves consolidées et assimilées	(481)	(481)
- Résultat de l'exercice	44	-
Intérêts minoritaires	1	1
Total du passif	188	210
COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2004	
Produit net bancaire	11	
Charges générales d'exploitation	54	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2	
Impôt sur les bénéfices	(23)	
Résultat net, part du groupe	44	

Consolidation : Modification du périmètre de consolidation (IAS 27, IAS 28, IAS 31 et SIC 12) et amortissement des survaleurs (IAS 36 et IFRS 3)

Le Groupe a opté pour l'exception offerte par IFRS 1 consistant à ne pas retraiter les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004. L'application des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31 a conduit à modifier le périmètre de consolidation du Groupe et à cesser d'amortir les survaleurs.

1. Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation portent sur :
 - La consolidation des véhicules de titrisation pour compte propre et pour compte de tiers répondant aux critères de consolidation de l'interprétation SIC 12. L'effet net d'impôt différé de ce retraitement augmente les réserves consolidées au 1^{er} janvier 2004 de 8 millions d'euros.
 - La consolidation des participations directes de « Private Equity »

Les éléments de résultat relatifs à l'exercice 2004 des sociétés désormais mises en équivalence augmentent le résultat de l'exercice de 210 millions d'euros.

En outre, les gains nets sur autres actifs immobilisés se trouvent réduits de 169 millions d'euros, du fait de l'ajustement opéré au 1^{er} janvier 2004 au titre des sociétés désormais mises en équivalence et ayant fait l'objet de cessions en 2004, ainsi qu'au titre du nouveau mode de reconnaissance des résultats des cessions réalisées par les fonds dont le Groupe détient des parts.

2. En outre, IAS 12 requiert la constitution d'un impôt différé passif sur les réserves des entités mises en équivalence dont la distribution des dividendes n'est pas sous le contrôle du Groupe.

L'effet de cet ajustement réduit les réserves consolidées au 1^{er} janvier 2004 de 10 millions d'euros.

3. Contrairement aux normes françaises, la norme IFRS 3 n'autorise plus l'amortissement des survaleurs et introduit un test annuel obligatoire de dépréciation. Les tests de valorisation effectués par le Groupe ont conclu à l'absence de dépréciation tant au 1^{er} janvier 2004 qu'au 1^{er} janvier 2005. La reprise de l'amortissement pratiqué en normes françaises en 2004 augmente le résultat de l'exercice 2004 en normes IFRS de 391 millions d'euros.

En millions d'euros	1er janvier 2005	1er janvier 2004
ACTIF		
	IAS27,28,31,36,SIC12&IFRS3	
Caisse, banques centrales, CCP	2	2
Portefeuille titres	(392)	(260)
- Effets publics et valeurs assimilées	1	1
- Obligations et autres titres à revenu fixe	256	256
- Actions et autres titres à revenu variable	(156)	(156)
- Participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme	(493)	(361)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	221	221
Prêts et créances sur la clientèle	11 655	11 652
Actifs d'impôts courants et différés	41	-
Comptes de régularisation et actifs divers	300	303
Participations dans les entreprises mises en équivalence	460	304
Ecarts d'acquisition	375	-
Total de l'actif	12 662	12 222
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit	57	57
Dettes envers la clientèle	(1 038)	(1 038)
Dettes représentées par un titre	12 544	12 544
Passifs d'impôts courants et différés	51	66
Comptes de régularisation et passifs divers	258	258
Ecarts d'acquisition	(15)	(18)
Provisions pour risques et charges	(40)	(40)
Dettes subordonnées	354	354
Capitaux propres, part du groupe :	447	1
- Réserves consolidées et assimilées	10	1
- Résultat de l'exercice	437	-
Intérêts minoritaires	44	38
Total du passif	12 662	12 222
COMPTE DE RESULTAT		
	Exercice 2004	
Produit net bancaire	(15)	
Charges générales d'exploitation	(27)	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	210	
Gains nets sur autres actifs immobilisés	(169)	
Variations de valeur des écarts d'acquisition	391	
Impôt sur les bénéfices	53	
Résultat net	443	
dont intérêts minoritaires	6	
Résultat net, part du groupe	437	

Fonds pour Risques Bancaires Généraux (IAS 37)

Les Fonds pour Risques Bancaires Généraux ne répondant pas aux critères d'éligibilité fixés par IAS 37 pour qualifier ces éléments de passifs, leur reprise au sein des réserves consolidées augmente les capitaux propres de 838 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004.

En millions d'euros	1er janvier 2005	1er janvier 2004
ACTIF		IAS37
Actifs d'impôts courants et différés	2	
Total de l'actif	2	-
PASSIF		
Passifs d'impôts courants et différés	1	1
Comptes de régularisation et passifs divers	3	
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	(752)	(840)
Capitaux propres, part du groupe :	750	838
- Réserves consolidées et assimilées	835	838
- Résultat de l'exercice	(85)	-
Intérêts minoritaires	-	1
Total du passif	2	-
COMPTE DE RESULTAT		Exercice 2004
Dotations nettes de FRBG	(88)	
Impôt sur les bénéfices	2	
Résultat net	(86)	
dont intérêts minoritaires	(1)	
Résultat net, part du groupe	(85)	

1.c.2 Retraitements opérés en application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4

Provisionnement du risque de crédit

Dépréciations spécifiques

Les critères d'identification des créances douteuses ne sont pas modifiés par la norme IAS 39, mais les modalités de calcul des dépréciations doivent en revanche désormais tenir compte de l'actualisation aux conditions d'origine du crédit des flux futurs que la banque estime pouvoir recouvrer en intérêts et en capital sur les créances douteuses. L'effet net d'impôt différé de l'actualisation des flux recouvrables pour le calcul des dépréciations diminue les réserves consolidées de 480 millions d'euros au 1^{er} janvier 2005.

Dépréciations de portefeuille

La norme IAS 39 requiert la dépréciation sur base de portefeuille de créances homogènes présentant des caractéristiques objectives de dépréciation collective sans pour autant qu'il soit possible d'identifier individuellement les créances dépréciées.

Le Groupe a procédé à la reprise des provisions pour risques pays (1 416 millions d'euros au 1^{er} janvier 2005), et des provisions générales ou sectorielles (730 millions d'euros au 1^{er} janvier 2005) constituées en normes françaises et qui ne répondaient plus aux critères de qualification de la norme IAS 39. Le Groupe a en revanche constitué des dépréciations de portefeuille pour un montant total de 2 365 millions d'euros. L'effet net d'impôt différé de ces retraitements diminue les réserves consolidées de 155 millions d'euros au 1^{er} janvier 2005.

En millions d'euros, au 1er janvier 2005	Dépréciation du risque de crédit
ACTIF	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	(1)
Prêts et créances sur la clientèle	(929)
Actifs d'impôts courants et différés	288
Participations dans les entreprises mises en équivalence	(78)
Total de l'actif	(720)
PASSIF	
Provisions pour risques et charges	(73)
Capitaux propres, part du groupe :	(635)
Réserves consolidées	(635)
Intérêts minoritaires	(12)
Total du passif	(720)

Valorisation des instruments financiers en valeur de marché par résultat

Déqualification de dérivés de couverture et réévaluation des autres instruments financiers reclassés en actifs ou passifs à la valeur de marché par résultat

Conformément aux normes IAS 39 et IFRS 1, les swaps de couverture de titres d'investissement maintenus dans la catégorie des titres détenus jusqu'à l'échéance en normes IFRS ne sont plus éligibles à la qualification d'opérations de couverture, la couverture du risque de taux attachée à ce type de portefeuille n'étant pas autorisée par la norme IAS 39. Les swaps correspondants ont donc été requalifiés en portefeuille de transaction.

En outre, les ventes d'options n'étant pas éligibles à la qualification d'instrument de couverture, les stratégies de couverture correspondantes ont été requalifiées et les instruments financiers optionnels utilisés dans le cadre de ces stratégies reclassés dans des portefeuilles valorisés à leur valeur de marché par résultat.

Enfin, la désignation sur option de certains instruments financiers en valeur de marché par résultat présentés dans la note 1.b.2 s'accompagne de la réévaluation de ces instruments et des instruments financiers dérivés de couverture qui leur sont attachés.

L'effet net d'impôt différé de l'ensemble de ces retraitements réduit les réserves consolidées au 1^{er} janvier 2005 de 407 millions d'euros.

Valorisation des positions résultant d'instruments financiers traités sur des marchés actifs

Les règles retenues par IAS 39 pour la valorisation des instruments financiers dérivés négociés sur des marchés actifs conduit désormais à retenir un cours acheteur pour les positions vendeuses et un cours vendeur pour les positions acheteuses au lieu d'un cours moyen.

L'effet net d'impôt différé de ce retraitement réduit les réserves consolidées au 1^{er} janvier 2005 de 30 millions d'euros.

En millions d'euros, au 1er janvier 2005	Valorisation des instruments financiers en valeur de marché par résultat
ACTIF	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	680
Prêts et créances sur la clientèle	9
Actifs d'impôts courants et différés	248
Comptes de régularisation et actifs divers	(103)
Participations dans les entreprises mises en équivalence	22
Total de l'actif	856
PASSIF	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	1 392
Instruments financiers dérivés de couverture	35
Dettes représentées par un titre	4
Comptes de régularisation et passifs divers	(31)
Provisions pour risques et charges	(84)
Capitaux propres, part du groupe :	(437)
Réserves consolidées	(437)
Intérêts minoritaires	(23)
Total du passif	856

Produits dérivés structurés : retraitement de la marge commerciale initiale (« Day One Profit »)

Les instruments financiers des activités de transaction sont valorisés en valeur de marché par résultat. Cette valorisation s'appuie sur des prix de marché lorsque l'instrument est coté sur un marché actif ou sur des paramètres de marché lorsque le Groupe doit recourir à des modèles de valorisation.

En l'absence de paramètres observables pour valoriser un instrument, sa valeur est réputée être le prix de la transaction. La marge commerciale, dite « Day One Profit », reconnue en résultat sur des opérations encore en vie au 1^{er} janvier 2005 évaluées à l'aide de paramètres de marché non observables, a été reprise.

L'effet net d'impôt différé de ce retraitement a réduit les réserves consolidées au 1^{er} janvier 2005 de 501 millions d'euros. Cette marge sera constatée en résultat sur la durée de l'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation de ces instruments ou lorsque les paramètres deviendront observables.

En millions d'euros, au 1er janvier 2005	Marge commerciale sur instruments financiers
ACTIF	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	56
Actifs d'impôts courants et différés	134
Total de l'actif	190
PASSIF	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	660
Comptes de régularisation et passifs divers	31
Capitaux propres, part du groupe :	(501)
Réserves consolidées	(501)
Total du passif	190

Provisions sur produits d'épargne à taux administré

Le risque de taux afférent aux contrats d'épargne logement lié aux différentiels existant entre les taux administrés de chacune des phases du contrat (Epargne - Prêt) et les taux de marché attachés à des instruments financiers similaires a conduit à la constitution d'une provision pour risques et charges.

L'effet net d'impôt différé de ce retraitement diminue les réserves consolidées au 1^{er} janvier 2005 de 246 millions d'euros.

En millions d'euros, au 1er janvier 2005	Provision sur produits d'épargne réglementée
ACTIF	
Prêts et créances sur la clientèle	(28)
Actifs d'impôts courants et différés	129
Total de l'actif	101
PASSIF	
Provisions pour risques et charges	347
Capitaux propres, part du groupe :	(246)
Réserves consolidées	(246)
Total du passif	101

Plus-values nettes latentes sur le portefeuille de titres

Les catégories de titres spécifiées par les normes comptables françaises (placement, participation, autres titres détenus à long terme et certains titres d'investissement), comptabilisées au plus bas du prix de revient ou du prix de marché, sont désormais qualifiées d'« actifs disponibles à la vente » et valorisées au prix de marché.

L'ajustement de valeur est comptabilisé en capitaux propres au sein de la rubrique « Gains et pertes latents ou différés » pour un montant net d'impôt différé au 1^{er} janvier 2005 de 3 329 millions d'euros.

En millions d'euros, au 1er janvier 2005	Plus-values nettes latentes sur portefeuille de titres
ACTIF	
Instrument financiers dérivés de couverture	-
Actifs disponibles à la vente	5 624
Participations dans les entreprises mises en équivalence	350
Total de l'actif	5 974
PASSIF	
Passifs d'impôts courants et différés	677
Provisions techniques des sociétés d'assurance	1 965
Capitaux propres, part du groupe :	3 329
Gains et Pertes latents ou différés	3 329
Intérêts minoritaires	3
Total du passif	5 974

Plus-values nettes latentes sur instruments financiers dérivés de couverture de résultats futurs (Cash Flow Hedge)

Les instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture de résultats futurs (Cash Flow Hedge) sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché sous la rubrique « Instruments financiers dérivés de couverture ». Les variations de valeur de ces instruments financiers dérivés sont portées en « Gains et pertes latents ou différés » au sein des capitaux propres.

La réévaluation au 1^{er} janvier 2005 des instruments financiers dérivés désignés en couverture de résultats futurs s'établit à 436 millions d'euros nets d'impôt différé.

En millions d'euros, au 1er janvier 2005	Plus values nettes latentes sur dérivés de couverture
ACTIF	
Instrument financiers dérivés de couverture	548
Participations dans les entreprises mises en équivalence	(2)
Total de l'actif	546
PASSIF	
Instrument financiers dérivés de couverture	67
Passifs d'impôts courants et différés	97
Comptes de régularisation et passifs divers	(47)
Capitaux propres, part du groupe :	436
Gains et Pertes latents ou différés	436
Intérêts minoritaires	(7)
Total du passif	546

Instruments financiers faisant l'objet d'une couverture de valeur (Fair Value Hedge)

Les instruments financiers faisant l'objet d'une couverture de valeur (Fair Value Hedge) sont réévalués à la valeur de marché au titre du risque couvert, symétriquement à l'instrument financier dérivé désigné en couverture. Ces opérations de couverture sont sans effet sur les réserves consolidées du Groupe au 1^{er} janvier 2005.

La valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture du risque de taux inhérent au portefeuille de dépôts à vue s'élevait au 1^{er} janvier 2005 à 1 022 millions d'euros.

En millions d'euros, au 1er janvier 2005

Opérations de
couverture de
valeur**ACTIF**

Instruments financiers dérivés de couverture	1 631
Actifs disponibles à la vente	168
Prêts et créances sur les établissements de crédit	25
Prêts et créances sur la clientèle	7
Actifs d'impôts courants et différés	(503)
Comptes de régularisation et actifs divers	(5)
Total de l'actif	1 323

PASSIF

Instruments financiers dérivés de couverture	194
Dettes envers les établissements de crédit	95
Dettes représentées par un titre	6
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 022
Passifs d'impôts courants et différés	(503)
Dettes subordonnées	509
Total du passif	1 323

2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

2.a PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2004

Les normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 n'étant pas appliquées à l'exercice comparatif 2004, conformément à l'option laissée par IFRS 1, les principes comptables retenus antérieurement en normes françaises et exposés en note 10 (Etats financiers consolidés et notes annexes établis selon les normes françaises aux 31 décembre 2003 et 2004) continuent de s'appliquer en 2004 sur les sujets et domaines suivants :

- Modalités de consolidation des compagnies d'assurance
- Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle
- Titres
- Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle
- Dettes représentées par un titre
- Provisions pour risques pays
- Provisions pour risques sectoriels
- Instruments financiers à terme
- Enregistrements des produits et des charges
- Coût du risque

Les sujets et domaines sur lesquels s'appliquent dès 2004 les normes IFRS sont les suivants :

CONSOLIDATION

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable dont la consolidation présente un caractère significatif pour le Groupe. Une entreprise est présumée significative dès lors qu'elle atteint en contribution dans les comptes consolidés un des seuils suivants : 8 millions d'euros pour le produit net bancaire, 4 millions d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 40 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;

- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel est le cas si les investisseurs extérieurs bénéficient d'une garantie de la part d'une société du Groupe leur permettant de limiter de façon importante leur risque.

METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe BNP Paribas détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

REGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont inclus dans le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers" ⁽¹⁾. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les survaleurs affectées à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappées d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de la survaleur égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

¹ Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les IGT (Installations Générales et Techniques) et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les immobilisations amortissables font en outre l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

CONTRATS DE LOCATION

LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR :

Les contrats de crédit bail et de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement ou en contrats de location simple.

- Contrats de location-financement :

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- Contrats de location simple :

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de crédit-bail et de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement ou en contrats de location simple.

- Contrats de location-financement :

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation

GROUPE BNP PARIBAS

de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- Contrats de location simple :

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

AVANTAGES BENEFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement,
 - les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire,
 - les indemnités de fin de contrat de travail.
 - les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension
- Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

- Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

GROUPE BNP PARIBAS

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

PAIEMENT A BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative de ces paiements à base d'actions, le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

- Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options)

La charge afférente aux plans attribués est comptabilisée dès l'attribution, si le bénéficiaire en a immédiatement la jouissance, ou étalée sur la période d'acquisition des droits, si l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles mathématiques de valorisation sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

La comptabilisation des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise suit des principes comptables analogues.

- Offre de souscription d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, à la date de souscription, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

IMPOT COURANT ET IMPOT DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant à la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

2.b PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2005

Les principes comptables suivants se substituent, à partir du 1^{er} janvier 2005, aux principes antérieurement applicables aux sujets et domaines dont la liste est reprise en introduction de la note 2.a.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

CREDITS

Les prêts et créances incluent les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

CONTRATS D'EPARGNE ET DE PRET REGLEMENTES

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération -les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération- sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;

- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits d'assurance vie en euro pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode Monte Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

TITRES

- Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en trois catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction),
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués à leur valeur de marché en date d'arrêt et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à

GROUPE BNP PARIBAS

leur échéance. Les opérations de couverture contre le risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués à leur valeur de marché en date d'arrêté et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les plus et moins values de cession réalisées sur les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont portées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Pour le calcul de ce résultat de cession, il est utilisé la méthode « premier entré, premier sorti ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

• Date et critères de comptabilisation

Les titres classés dans les trois catégories ci-dessus sont inscrits au bilan à la date à laquelle est conclue la transaction et y sont maintenus jusqu'à extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

• Titres mis en équivalence

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

• Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du

Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Quel que soit leur classement comptable, les opérations de pension sont initialement comptabilisées à la date de livraison- règlement des opérations.

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires¹ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

- Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu

¹ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

GRUPE BNP PARIBAS

postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues.

Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

- Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition. En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est à nouveau appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

S'agissant d'un titre à revenu variable, la dépréciation est constituée par le produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. Par ailleurs, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être obligé d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués.
- soit comme des instruments de dettes, si le contrat contient une obligation éventuelle ou non de rachat par l'émetteur de ses propres actions.
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix de l'entreprise par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

- Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

GROUPE BNP PARIBAS

- Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (dite « carved out »), des relations de couverture de valeur du risque de taux sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées.

Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue,
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts (cf. § 5c le mode de construction des impasses qui incluent les dépôts à vue sur base comportementalisée),
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples.
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés en date de leur mise en place doivent avoir pour effet de réduire le risque de taux du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession ou de la liquidation de tout ou partie de l'investissement net.

- Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHE

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est à dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Mode de détermination de la valeur de marché

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et

GROUPE BNP PARIBAS

- des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives

La distinction entre les deux modes de valorisation est opérée selon que le marché sur lequel est traité l'instrument est actif ou non.

Pour un instrument donné, est considéré comme actif et donc liquide, un marché sur lequel des transactions sont régulièrement opérées, l'équilibre entre l'offre et la demande assuré, ou sur lequel des transactions sont effectuées sur des instruments très similaires à l'instrument faisant l'objet de l'évaluation.

- Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est appliqué à la valorisation issue des modèles.

- Instruments traités sur des marchés inactifs

- Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

- Produits traités sur un marché inactif dont la valorisation est fondée sur des modèles internes dont les paramètres ne sont pas observables ou ne le sont que partiellement.

Certains instruments financiers complexes, généralement construits sur mesure, peu liquides ou d'échéances longues sont valorisés avec des techniques développées par l'entreprise ou fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs.

En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes, (« day one profit »), est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

- Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT SUR OPTION

L'amendement à la norme IAS 39 relatif à la comptabilisation des actifs et passifs financiers dans la catégorie « portefeuille évalué en valeur de marché sur option » a été adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005, avec application à compter du 1^{er} janvier 2005.

Cet amendement permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes.
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Le Groupe applique cette option principalement aux actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs correspondants, ainsi qu'aux émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs.

REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

GROUPE BNP PARIBAS

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers émis par les sociétés d'assurance consolidées par intégration globale sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

ACTIFS

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation déjà décrits, à l'exception des parts de SCI supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

PASSIFS

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent :

- les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés

- les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

Les provisions techniques des filiales d'assurance vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

Le niveau adéquat des provisions techniques est testé à la date de clôture en les comparant à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période.

La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scenarii étudiés.

COMPTE DE RESULTAT

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

2.c UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des Etats Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des Etats Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les Etats Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire,
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés,
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux Etats Financiers,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture,
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée,
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2005

Les notes annexes relatives au compte de résultat de l'exercice 2005 sont présentées conformément aux normes IFRS-EU. La période de référence représentée par l'exercice 2004 initialement publiée en normes comptables françaises a été retraitée conformément aux dispositions des normes IFRS applicables sur cette période reprises sous l'intitulé IFRS 2004.

3.a MARGE D'INTERETS

Dans le cadre du référentiel IFRS-EU, le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers en valeur de marché par résultat qui ne répondent pas à la définition des instruments dérivés. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêt sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En millions d'euros	Exercice 2005, en IFRS-EU			Exercice 2004, en IFRS 2004		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	14 269	(5 916)	8 353	11 955	(4 902)	7 053
Comptes et prêts / emprunts	13 279	(5 794)	7 485	10 952	(4 861)	6 091
Opérations de pensions	7	(83)	(76)	24	(41)	(17)
Opérations de location-financement	983	(39)	944	979	-	979
Opérations interbancaires	3 548	(5 389)	(1 841)	3 716	(5 112)	(1 396)
Comptes et prêts / emprunts	3 378	(5 210)	(1 832)	3 509	(4 980)	(1 471)
Opérations de pensions	170	(179)	(9)	207	(132)	75
Emprunts émis par le groupe	-	(3 535)	(3 535)	-	(3 646)	(3 646)
Instruments de couverture de résultats futurs	1 801	(891)	910	-	-	-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	424	(310)	114	-	-	-
Portefeuille de transaction	8 051	(8 313)	(262)	4 769	(3 665)	1 104
Titres à revenu fixe	1 994	-	1 994	1 676	-	1 676
Opérations de pensions	6 022	(6 649)	(627)	3 093	(3 665)	(572)
Prêts / emprunts	35	(99)	(64)	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	(1 565)	(1 565)	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	3 213	-	3 213	2 808	(78)	2 730
Actifs détenus jusqu'à échéance	781	-	781	1 709	-	1 709
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	32 087	(24 354)	7 733	24 957	(17 403)	7 554

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 201 millions d'euros pour l'exercice 2005.

3.b GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction, et, à compter du 1^{er} janvier 2005, afférents aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 3.a).

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent également les éléments de résultat provenant de l'inefficacité des opérations de couverture de valeur, de couverture de résultats futurs et d'investissements nets en devises.

En millions d'euros	Exercice 2005, en IFRS-EU			Exercice 2004, en IFRS 2004
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Total
Titres à revenu fixe	63	82	145	190
Titres à revenu variable	10 423	(25)	10 398	4 164
<i>dont dividendes</i>	1 719	3	1 722	1 198
Instruments financiers dérivés	(5 962)		(5 962)	(791)
Opérations de pension	31	(4)	27	
Prêts	5	37	42	
Emprunts	67	(80)	(13)	
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux	59		59	
Réévaluation des positions de change	516		516	(197)
Total	5 202	10	5 212	3 366

3.c GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Dans le référentiel IFRS-EU, les gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente regroupent les gains nets sur les actifs financiers non dérivés qui ne sont classés ni comme des prêts et des créances, ni comme des placements détenus jusqu'à leur échéance. Dans le référentiel IFRS 2004, cette rubrique enregistre les revenus des titres à revenu variable, les gains nets sur titres de placement et assimilés, sur titres de participations et entreprises liées non consolidées ainsi que sur les autres titres détenus à long terme.

En millions d'euros	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
Titres à revenu fixe ⁽¹⁾	93	168
Plus ou moins values de cession	93	168
Actions et autres titres à revenu variable	1 260	1 282
Produits de dividendes	293	329
Charge de dépréciation	(71)	(269)
Reprise de dépréciation	630	630
Plus values nette de cession	1 038	592
Total	1 353	1 450

(1) Les produits d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 3.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 3.e).

Le montant des résultats latents, inscrits au 1^{er} janvier 2005 dans la rubrique « Gains et pertes latents ou différés », et portés en résultat au cours de l'exercice 2005 du fait de cessions s'établit à 861 millions d'euros.

3.d PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	Exercice 2005, en IFRS-EU			Exercice 2004, en IFRS 2004		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	16 875	(15 117)	1 758	12 931	(11 464)	1 467
Produits nets des immeubles de placement	695	(229)	466	620	(241)	379
Produits nets des immobilisations en location simple	3 433	(2 919)	514	2 389	(1 821)	568
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	121	(35)	86	173	(51)	122
Autres produits	483	(298)	185	431	(341)	90
Total net des produits et charges des autres activités	21 607	(18 598)	3 009	16 544	(13 918)	2 626

Produits nets de l'activité d'assurance

En millions d'euros	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
Primes acquises brutes	11 527	10 775
Variation des provisions techniques	(7 329)	(4 820)
Charges des prestations des contrats	(5 442)	(5 423)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(7)	(14)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	2 953	942
Autres produits et charges	56	7
Total des produits nets de l'activité d'assurance	1 758	1 467

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance ainsi que les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.

Opérations réalisées sur les immobilisations en location simple

En millions d'euros	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	2 972	2 185
Paiements à recevoir dans moins d'1 an	1 229	1 055
Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	1 654	1 121
Paiements à recevoir au delà de 5 ans	89	9

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

3.e COUT DU RISQUE ET DEPRECIATIONS CONSTITUEES AU TITRE DU RISQUE DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées au titre du risque de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

Coût du risque de la période

Coût du risque de la période en millions d'euros	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
Dotations aux dépréciations	(2 166)	(2 198)
Reprises de dépréciations	1 651	1 552
Récupérations sur créances amorties	129	97
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(224)	(136)
Total du coût du risque de la période	(610)	(685)

Coût du risque de la période par nature d'actifs, en millions d'euros	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
Prêts et créances sur les établissements de crédit	10	8
Prêts et créances sur la clientèle	(540)	(707)
Actifs financiers disponibles à la vente	9	1
Autres actifs	(2)	-
Engagements par signature et divers	(87)	13
Total du coût du risque de la période	(610)	(685)

Dépréciations constituées au titre du risque de crédit et de contrepartie

Variation au cours de la période des dépréciations constituées en millions d'euros	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
Total des dépréciations constituées en début de période	11 328	11 705
Dotations aux dépréciations	2 166	2 198
Reprises de dépréciations	(1 651)	(1 552)
Utilisation de dépréciations	(1 468)	(1 497)
Variation des parités monétaires et divers	719	(442)
Dotations et reprises comptabilisées en marge d'intérêt au titre de la dépréciation des intérêts sur créances douteuses		54
Total des dépréciations constituées en fin de période	11 094	10 466
Incidence de l'adoption des normes IFRS applicables au 1er janvier 2005 <i>dont dépréciation des prêts et créances auprès de la clientèle</i>		862 860
Total des dépréciations constituées au 1er janvier 2005		11 328
Dépréciations constituées par nature d'actifs en millions d'euros	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Dépréciations constituées pour dépréciation des actifs		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	163	148
Prêts et créances sur la clientèle	10 459	10 696
Actifs financiers disponibles à la vente	152	219
Autres actifs	20	-
Total des dépréciations au titre d'actifs financiers	10 794	11 063
Dépréciations constituées inscrites au passif		
Dépréciations pour engagements par signature		
- sur les établissements de crédit	2	6
- sur la clientèle	242	181
Autres éléments ayant fait l'objet de dépréciations	56	78
Total des dépréciations constituées inscrites au passif	300	265
Total des dépréciations constituées	11 094	11 328

3.f IMPOT SUR LES BENEFICES

Charge nette de l'impôt sur les bénéfices

En millions d'euros	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
Charge des impôts courants de l'exercice	(1 773)	(1 757)
Charge nette des impôts différés de l'exercice (note 6.h)	(365)	(7)
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	(2 138)	(1 764)

L'économie d'impôt résultant de la comptabilisation de pertes reportables ou de la déductibilité de charges antérieurement comptabilisées représente 45 millions d'euros au titre de l'exercice 2005, contre 57 millions d'euros au titre de l'exercice 2004.

La Loi de finances rectificative pour 2004 a institué une taxe exceptionnelle, sur une fraction de la réserve spéciale des plus-values à long terme constituées par les sociétés. Le Groupe BNP Paribas a comptabilisé une charge d'impôt de 28 millions d'euros pour l'exercice 2004 correspondant à la part de cette taxe inconditionnellement due.

En France, les réductions de taux de la contribution additionnelle et d'imposition des plus-values à long terme instaurées respectivement par la loi de finances rectificative pour 2004 et la Loi de finances pour 2005 ont généré au titre de l'exercice 2004 une charge de 21 millions d'euros par diminution des actifs d'impôts différés.

Analyse du taux effectif d'impôt

En millions d'euros	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
Résultat net	6 286	5 355
Charge d'impôt sur les bénéfices	(2 138)	(1 764)
Taux d'impôt effectif moyen	25,4%	24,8%
Taux de droit commun de l'impôt en France	33,3%	33,3%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-3,7%	-5,2%
Opérations imposées à taux réduit en France	-3,6%	-4,0%
Différences permanentes	0,1%	1,9%
Autres éléments	-0,7%	-1,2%
Taux d'impôt effectif moyen	25,4%	24,8%

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de Détail en France (BDDF) ;
- Services Financiers et Banque de Détail à l'International (SFDI) : activités de services financiers (crédit à la consommation, location, financement des investissements et du logement...) et activité de banque de détail aux Etats-Unis (BancWest) et dans les marchés émergents et d'outre-mer ;
- Asset Management and Services (AMS) : Métiers Titres, Banque Privée, Gestion d'actifs, Epargne et Courtage en ligne, Assurance et activités de Services Immobiliers ;
- Banque de Financement et d'Investissement (BFI) : ce pôle regroupe les activités de « Conseils et marchés de capitaux » (Métiers Actions, Fixed Income pour les métiers de Taux et Change et Corporate Finance) et les « Métiers de financement » (Crédit et Financements structurés et métiers de financement de matières premières, d'énergie et de projets).

Les autres activités comprennent essentiellement les activités de Private Equity de BNP Paribas Capital, la foncière immobilière Klépierre ainsi que les fonctions centrales du Groupe.

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les actifs et passifs sectoriels regroupent l'ensemble des éléments composant le bilan du Groupe. Les actifs sectoriels sont directement déterminés à partir des éléments comptables de chaque pôle d'activité. Les passifs sectoriels sont déterminés à l'aide des fonds propres normalisés par pôle utilisés pour l'allocation du capital.

Les fonds propres sont alloués par pôles en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par pôles d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

Information par pôle d'activité

• Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros,	Banque de détail en France		SFDI		AMS	
	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
Produit net bancaire	5 270	4 945	5 980	5 016	3 552	3 032
Charges générales d'exploitation	(3 605)	(3 454)	(3 385)	(2 867)	(2 331)	(1 975)
Coût du risque	(195)	(222)	(559)	(445)	(8)	(6)
Résultat d'exploitation	1 470	1 269	2 036	1 704	1 213	1 051
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			112	123	1	4
Autres résultats hors exploitation			39	16	52	7
Résultat avant impôt	1 470	1 269	2 187	1 843	1 266	1 062

• Actifs et passifs par pôle d'activité

En millions d'euros,	Banque de détail en France		SFDI		AMS	
	31 décembre 2005 en IFRS-EU	1er janvier 2005 en IFRS-EU	31 décembre 2005 en IFRS-EU	1er janvier 2005 en IFRS-EU	31 décembre 2005 en IFRS-EU	1er janvier 2005 en IFRS-EU
Total des actifs sectoriels	106 717	96 194	145 585	110 859	134 486	115 038
- dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période	25		994	994	175	185
- dont titres mis en équivalence			534	665	46	46
Total des passifs sectoriels	101 376	91 236	132 511	100 348	128 913	110 380

Informations par secteur géographique

• Produit net bancaire par secteur géographique

En millions d'euros,	France		Autres pays européens		Amériques	
	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
Produit net bancaire	12 154	10 901	4 776	4 298	3 365	2 794

• Actifs et passifs par secteur géographique

En millions d'euros,	France		Autres pays européens		Amériques	
	31 décembre 2005 en IFRS-EU	1er janvier 2005 en IFRS-EU	31 décembre 2005 en IFRS-EU	1er janvier 2005 en IFRS-EU	31 décembre 2005 en IFRS-EU	1er janvier 2005 en IFRS-EU
Total des actifs sectoriels	738 366	558 058	226 454	225 862	153 439	117 466
Écarts d'acquisition liés aux opérations de la période	173	320	67	8	835	902

(1) : y compris BNP Paribas Capital

Banque de Financement et d'Investissement				Autres activités ⁽¹⁾		Total Groupe	
Conseils et marchés de capitaux		Métiers de financement					
Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
3 722	3 392	2 700	2 292	630	692	21 854	19 369
(2 577)	(2 340)	(1 134)	(1 021)	(337)	(386)	(13 369)	(12 043)
(1)	(9)	131	(49)	22	46	(610)	(685)
1 144	1 043	1 697	1 222	315	352	7 875	6 641
3	(6)			236	286	352	407
23	36	23	22	60	(10)	197	71
1 170	1 073	1 720	1 244	611	628	8 424	7 119

Banque de Financement et d'Investissement		Autres activités ⁽¹⁾		Total Groupe	
31 décembre 2005 en IFRS-EU	1er janvier 2005 en IFRS-EU	31 décembre 2005 en IFRS-EU	1er janvier 2005 en IFRS-EU	31 décembre 2005 en IFRS-EU	1er janvier 2005 en IFRS-EU
827 919	649 505	43 372	30 907	1 258 079	1 002 503
7	14	3	66	1 204	1 259
11	191	1 232	1 818	1 823	2 720
818 607	640 947	39 307	22 356	1 220 714	965 267

Asie - Océanie		Autres pays		Total Groupe	
Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
927	941	632	435	21 854	19 369

Asie - Océanie		Autres pays		Total Groupe	
31 décembre 2005 en IFRS-EU	1er janvier 2005 en IFRS-EU	31 décembre 2005 en IFRS-EU	1er janvier 2005 en IFRS-EU	31 décembre 2005 en IFRS-EU	1er janvier 2005 en IFRS-EU
127 450	93 204	12 370	7 913	1 258 079	1 002 503
8		121	29	1 204	1 259

5. EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIES DE COUVERTURE

Organisation de la fonction des Risques

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement du Groupe BNP Paribas. La responsabilité de son contrôle, de sa mesure et plus généralement de sa supervision est confiée à une fonction dédiée, Group Risk Management (GRM), indépendante des Pôles, Métiers ou Territoires et rapportant directement à la Direction Générale.

Si la responsabilité première des Risques demeure celle des Pôles et Métiers qui les proposent, GRM a pour mission de garantir que ceux finalement pris par la Banque sont conformes et compatibles avec ses politiques de risques et ses objectifs tant de rentabilité que de notation sur le marché. La Fonction exerce un contrôle permanent des risques, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne, effectué de façon périodique et a posteriori. Elle communique régulièrement au Comité de Contrôle Interne et des Risques du Conseil d'Administration de la Banque ses principaux constats et l'informe sur les méthodes de mesure qu'elle met en œuvre pour apprécier et consolider les risques au niveau du Groupe.

GRM a vocation à couvrir l'ensemble des risques générés par les activités du Groupe et intervient à tous les niveaux de la chaîne de prise et de suivi du risque. Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risques, à analyser le portefeuille de crédit avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et les limites des activités de transaction, à garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi, à définir ou valider les méthodes de mesure des risques et à assurer la collecte exhaustive et fiable des risques pour la Direction Générale. Enfin, il lui revient de vérifier que toutes les conséquences en termes de risques du lancement d'activités ou produits nouveaux ont été évaluées de façon adéquate. Cet exercice repose sur l'implication conjointe du Métier promoteur et de l'ensemble des Fonctions concernées (juridique, conformité, fiscale, informatique, comptabilité générale et de gestion), GRM veillant à la qualité de l'exercice de validation : analyse de l'inventaire des risques et des moyens mis en œuvre pour les minimiser, définition des conditions minimales à réunir pour assurer un développement sain de l'activité.

L'organisation de la Fonction est fondée sur une approche différenciée par types de risques : les risques de crédit et de contrepartie qui regroupent trois départements (France, International, Banque et Institutions Financières), les risques de marché et de liquidité et les risques opérationnels, complétée d'unités d'analyse, de synthèse et de reporting.

5.a RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est défini comme le risque d'encourir des pertes financières du fait de l'incapacité d'un débiteur à honorer ses obligations contractuelles. Le risque de crédit se manifeste dans l'activité de prêt mais également dans d'autres circonstances lorsque la banque peut être confrontée au défaut de sa contrepartie sur des opérations de marché, d'investissement ou encore de règlements.

La gestion du risque de crédit

La politique générale de crédit et les procédures de contrôle et de provisionnement

L'activité de crédit de la banque doit s'inscrire dans le cadre de la politique générale du crédit approuvé par le Risk Policy Committee, instance présidée par le Directeur Général de la banque, dont l'objet est de définir la stratégie et les grandes politiques de risque. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, de clarté des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque. Cette politique générale est déclinée en des politiques spécifiques adaptées à la nature des activités ou des contreparties.

- *Les procédures de décision*

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l'avis conforme d'un représentant de la fonction risque nommément désigné. L'accord est toujours donné par écrit, que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la tenue formelle d'un comité de crédit. Les délégations se déclinent en montant de risques par groupes d'affaires variant selon les catégories de notes internes et les spécificités des métiers. Certains types de crédit : prêts aux banques, risques souverains ou risques relatifs à des secteurs particuliers de l'économie, sont l'objet de restrictions en matière de pouvoirs de décision et impliquent, le cas échéant, le respect de procédures d'encadrement ou de consultation d'experts sectoriels ou de spécialistes désignés. Des procédures simplifiées faisant place à des outils statistiques d'aide à la décision sont appliquées dans la Banque de détail.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit et, le cas échéant, des politiques spécifiques applicables, ainsi que, dans tous les cas, les lois et réglementations en vigueur.

Présidé par l'un des Directeurs Généraux ou le Directeur des Risques, le Comité de Crédit de la Direction Générale est l'instance ultime de décision du Groupe en matière de prises de risques de crédit et de contrepartie.

- *Les procédures de surveillance*

Un dispositif de surveillance et de reporting est en œuvre sur l'ensemble du Groupe et repose sur les équipes de « Control & Reporting » dont la responsabilité est de garantir, en permanence, la conformité aux décisions, la fiabilité des données de reporting et la qualité du suivi des risques. La production journalière des situations irrégulières de crédit et l'utilisation de diverses techniques d'alertes fondées sur des outils d'anticipation ou des études prospectives facilitent l'identification précoce des dégradations de situation. Les différents niveaux de surveillance, généralement induits de l'organisation des délégations de pouvoirs, s'exercent sous le contrôle de GRM jusqu'au Comité des Débiteurs de la Direction Générale. Réuni mensuellement, ce comité examine, au-dessus d'un certain seuil, les dossiers placés sous surveillance ou considérés comme douteux. Pour ces derniers, il décide, sur proposition des

GROUPE BNP PARIBAS

métiers et avec l'accord de GRM, du montant des dépréciations à constituer ou à reprendre. Un dispositif adapté est appliqué dans la Banque de détail.

- *Les procédures de dépréciation*

Tous les concours accordés aux clients en défaut font l'objet mensuellement, et sous la responsabilité de GRM, d'un examen visant à déterminer l'éventuelle réduction de valeur qu'il conviendrait d'appliquer, qu'elle soit directe ou par voie de dépréciations, selon les modalités d'application des règles comptables retenues. La réduction de valeur est établie à partir de l'évaluation actualisée des flux nets probables de recouvrement tenant compte de la réalisation des garanties détenues.

Une dépréciation de portefeuille est également constituée par chacun des Pôles et déterminée trimestriellement par un comité réunissant le responsable du Pôle, le Directeur Financier du Groupe et le Directeur des Risques du Groupe. Ce comité décide de la dépréciation de portefeuille à constituer sur la base des simulations de pertes encourues à maturité sur les portefeuilles de crédits dont la qualité de crédit est considérée comme détériorée, sans pour autant que les clients soient identifiés comme en défaut et relèvent, en conséquence, de dépréciations spécifiques. Les simulations faites par GRM s'appuient sur les paramètres du dispositif de notation décrit ci-dessous.

Le dispositif de notation

La banque a défini un système de notation complet, en ligne avec les futures exigences des superviseurs bancaires au titre de l'adéquation des fonds propres. Il couvre l'essentiel du périmètre du Groupe, à l'exception de BancWest dont l'intégration dans ce dispositif est prévue en 2007. Pour le cas des crédits aux entreprises, il prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie, qui s'exprime au moyen d'une note, et le taux de récupération global, qui est attaché à la structure des transactions. L'échelle de notes de contrepartie comprend douze niveaux : 8 couvrant les clients excellents, bons et moyens ; 2 relatifs à des situations plus incertaines qui, sous le contrôle de GRM, font l'objet d'une surveillance plus étroite ; 2 pour ce qui concerne les clients en défaut. Cette évaluation intervient, au moins une fois l'an, dans le cadre du processus d'approbation des crédits. Elle repose avant tout sur l'expertise des intervenants, commerciaux et en dernier ressort des représentants de GRM. Elle peut aussi s'appuyer sur des outils adaptés, que ce soient des aides à l'analyse ou des scores, le choix des techniques et leur caractère automatique au plan de la décision variant selon la nature des risques considérés. Diverses méthodes, dont certaines purement quantitatives, sont mises en œuvre pour vérifier la cohérence et la solidité du dispositif. Une approche adaptée, reposant sur la définition de classes homogènes de risque et faisant une large part aux analyses statistiques, est mise en œuvre pour ce qui concerne les crédits aux particuliers et aux très petites entreprises. GRM est globalement responsable de la qualité d'ensemble du dispositif, soit en le définissant elle-même, soit en le validant, soit enfin en contrôlant la performance.

La politique de portefeuille

La sélection et l'évaluation précise des risques pris individuellement sont complétées d'une gestion collective, objet de la politique de portefeuille. Celle-ci traduit les bénéfices de la diversification du portefeuille au plan des débiteurs, à celui des secteurs, comme à la dimension pays. Les résultats de cette politique sont régulièrement examinés par le Risk Policy Committee qui peut alors en modifier ou préciser les orientations générales, à partir du cadre d'analyse et des axes de réflexion proposés par GRM. Dans ce cadre, BNP Paribas utilise des instruments de transfert du risque de crédit, comme les opérations de titrisation et les dérivés de crédit, pour couvrir les risques pris individuellement, réduire la concentration du portefeuille ou réduire les pertes maximales de scénarii de crise. Par ailleurs, des opérations d'achat de risque sont effectuées dans le cadre d'une stratégie de diversification du portefeuille et d'utilisation du capital, en veillant à obtenir un rapport adéquat entre risque et rendement.

Les autres techniques de réduction des risques

- *Structures des transactions*

La politique générale de crédit de BNP Paribas stipule la manière dont les opérations doivent être structurées pour réduire le risque. En particulier, BNP Paribas subordonne ses engagements à une compréhension en profondeur des plans de développement connus de l'emprunteur, de tous les aspects structurels des opérations et à sa capacité à en assurer le suivi. Les garanties et sûretés sont prises en compte pour leur valeur économique et ne sont acceptées en tant que source principale de remboursement que par exception, la capacité de remboursement de l'emprunteur devant être avant tout constituée de ses flux opérationnels. Les garants sont soumis aux mêmes exigences d'analyse préalable que les débiteurs primaires.

- *Les contrats de compensation*

La compensation est une technique utilisée par la banque qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (« close-out netting ») peut faire l'objet d'une garantie (« collatéralisation ») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La banque a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent avoir lieu le même jour entre la banque et une même contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à un accord-cadre, bipartite ou multipartite, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de Fédération Bancaire Française (FBF) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »). BNP Paribas participe également à Echonetting afin de permettre la compensation multilatérale d'opérations contractées avec les autres participants.

Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du Groupe BNP Paribas au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit déterminée sans tenir compte de l'effet des compensations non comptabilisées et des collatéraux correspond à la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan, nette de toutes dépréciations effectuées.

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	582 201	448 825
Instruments financiers dérivés de couverture	3 087	2 581
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	77 760	64 693
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	45 009	40 983
Prêts et créances émis sur la clientèle	301 196	244 228
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	15 445	26 130
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation	1 024 698	827 440
Engagements de financement donnés	209 679	166 898
Engagements de garantie financière donnés	67 154	55 190
Provisions pour engagements par signature	(244)	(187)
Exposition des engagements hors-bilan nets des provisions	276 589	221 901
Total de l'exposition nette	1 301 287	1 049 341

Cette exposition ne tient pas compte de l'effet de l'application des contrats-cadres de compensation en vigueur au 31 décembre 2005 et des collatéraux sur les instruments financiers à terme négociés de gré à gré. Au 31 décembre 2005, cet effet, calculé sur la base de la méthode prudentielle, réduirait l'exposition du Groupe au risque de crédit de 133 milliards d'euros environ (113 milliards d'euros environ au 1^{er} janvier 2005).

Cette exposition ne tient pas compte non plus des garanties et des sûretés obtenues par le Groupe dans le cadre de son activité de crédit.

La taille atteinte par le Groupe peut conduire à détenir des expositions importantes en valeur absolue sur certaines contreparties ou dans une zone géographique ou sur certains secteurs d'activité. Cependant les actifs financiers exposés au risque de crédit ne font pas l'objet, sur une contrepartie, une zone géographique ou un secteur d'activité, d'une concentration telle que celle-ci soit de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation du groupe en cas de défaut de cette contrepartie ou de crise économique affectant une zone géographique ou un secteur d'activité.

5.b RISQUES DE MARCHÉ RELATIFS AUX ACTIVITÉS DE TRANSACTIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Les risques de profits ou de pertes induits par des variations de paramètres de marché tels que les taux d'intérêts, les taux de change ou les prix des actions et matières premières sont qualifiés de risques de marché. Ils se définissent comme suit :

- **Le risque de taux** recouvre la variation de valeur éventuelle d'un instrument financier à taux fixe en raison des variations des taux d'intérêt du marché ainsi que des éléments de résultat futurs d'un instrument financier à taux variable.
- **Le risque de change** traduit le risque que la valeur d'un instrument ou de ses éléments de résultats futurs fluctue en raison des variations des cours des monnaies étrangères.
- **Le risque de prix** résulte des variations de prix de marché, qu'elles soient causées par des facteurs propres à l'instrument ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché. Il résulte des variations de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments financiers dérivés sur matières premières sont soumis à ce risque.
- **Le risque de spread de crédit du portefeuille de transaction** : BNP Paribas négocie des dérivés de crédit pour répondre aux besoins de sa clientèle, soit sous forme de transactions portant sur des instruments simples (tels que les "credit default swaps"), soit en structurant des profils de risque complexes répondant à des stratégies ciblées. Dans le cadre de cette activité de transaction, elle procède à des achats et des ventes de protection, la position nette étant encadrée par des limites précises. Les risques de marché provenant de ces produits sont suivis par le département Market and Liquidity Risk de façon similaire aux autres risques liés aux instruments financiers dérivés. Le risque de contrepartie induit entre aussi dans le cadre normal de la gestion des risques.

En outre, le Groupe utilise des dérivés de crédit soit en couverture économique d'opérations exposées à un risque de crédit ou de contrepartie soit dans le cadre des activités de gestion de positions.

Les risques de marché s'expriment principalement dans le cadre des activités de transaction réalisées par les métiers Taux et Actions du pôle Banque de Financement et d'Investissement.

Processus de prise de risque

Le processus de prise de risques de marché des activités de transaction est encadré par :

- la définition d'un jeu de limites : elles prennent la forme de limites de GEaR (Gross Earnings at Risk) ou de limites dites "nominales" (limites sur activités de transaction sur instruments financiers présentant un risque pays, limites de risque émetteur, limites de sensibilité afin d'encadrer spécifiquement certains risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par le GEaR ou les simulations de scénarii de crise).
- l'établissement de délégations qui procèdent des pouvoirs du Directeur Général et du Comité des Risques de Marché (Market Risk Committee). Pour les opérations de négociation réalisées sur le marché secondaire, celles-ci se déclinent en GEaR ou OYE (One Year Equivalent) ; pour les opérations de souscriptions (underwriting), il est fait référence à une échelle de qualité des signatures.
- la définition des règles de décision : la prise de risque s'inscrit dans un dispositif de décision à deux dimensions comprenant un processus de validation des activités ou risques nouveaux d'une part et un processus d'approbation des transactions relevant des activités habituelles d'autre part. Lorsque la taille ou la complexité des opérations le nécessitent, la transaction doit être approuvée par un Executive Position Committee (EPC) qui est une version ad hoc restreinte du Market Risk Committee. L'analyse du risque de crédit afférent aux opérations de négociation relève du Comité de Crédit de Direction Générale.

Le dispositif de suivi des risques s'appuie sur :

- un calcul quotidien du risque et de la valeur des positions de trading du groupe ;
- un suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité (chaque événement lié aux limites des positions résultat des opérations de négociation, excès, autorisation temporaire, est enregistré dans une base de données centrale) ;
- la revue périodique des modèles de valorisation et de gestion des risques de marché. Le processus de valorisation fait l'objet de contrôles réguliers et indépendants des métiers (justification économique et revue des modèles, validation des prix et des paramètres, validation des critères d'observabilité) ;
- un rapport hebdomadaire consolidant par activité l'ensemble des positions significatives ;
- le Market Risk Committee, qui statue mensuellement sur les principaux risques de marché encourus par le groupe.

Mesure des risques de marché des activités de transaction

La mesure et l'analyse des risques de marché des activités de transaction comprend, d'une part, l'analyse détaillée des sensibilités de chaque type de position et, d'autre part, des analyses globales permettant de mesurer des agrégats de risques tels que le GEaR et les simulations de scénarii de crise.

Analyse des sensibilités aux paramètres de marché

Le risque des activités de marché est analysé en premier lieu par une mesure systématique des sensibilités du portefeuille par rapport aux différents paramètres de marché. L'information obtenue permet une mesure par borne de maturité ou de prix d'exercice pour les options. Ces mesures de sensibilité faites avec différents niveaux d'agrégation de positions sont comparées aux limites de marché et font l'objet de synthèses par le département Market and liquidity Risk pour la Direction Générale et les responsables d'activité de trading.

GEaR

L'estimation des pertes potentielles qui pourraient apparaître à la suite d'une évolution défavorable des conditions de marché est l'élément central de mesure des risques de marché. Elle repose sur les résultats d'un modèle interne d'évaluation de Valeur en Risque (VaR), approuvé par les autorités réglementaires.

L'unité de mesure utilisée est le montant de la perte probable ou GEaR. Cette mesure prend en compte de nombreuses variables qui sont susceptibles d'induire un changement de valeur des portefeuilles, notamment les taux d'intérêt, les marges de crédit, les cours de change, les prix de différents titres, les prix des matières premières et leurs volatilités ainsi que les corrélations entre ces variables.

Le système utilise les techniques de simulation les plus récentes et incorpore le traitement de positions non linéaires, ainsi que le risque de volatilité provenant des produits optionnels. Les mouvements quotidiens des différentes variables sont simulés pour estimer les pertes potentielles des activités de marché dans le cadre d'une hypothèse de conditions normales de ces marchés et de leur liquidité. Les méthodes de calcul du GEaR sont continuellement améliorées de manière à mieux prendre en compte les particularités des différentes activités, en particulier pour ce qui concerne les produits exotiques. En outre, la pertinence du modèle est vérifiée de manière permanente en comparant les pertes quotidiennes, lorsqu'elles existent, avec les valeurs en risque (GEaR, 1 jour).

Les autorités réglementaires ont validé ce modèle interne, et en particulier les méthodologies présentées, parmi lesquelles :

- la capture de corrélation entre catégories de facteurs de risque (de taux, de change, matières premières et actions) permettant l'intégration des effets induits de diversification du risque;

- la capture du risque spécifique de taux, lié à de potentielles variations des marges de crédit, permettant une mesure précise et dynamique du risque lié aux activités de transaction d'instruments financiers de risque de crédit.

Les Valeurs en Risque présentées sont établies sur la base du modèle interne paramétré conformément à la méthode préconisée par les superviseurs bancaires internationaux pour estimer les montants exposés au risque ("Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché") avec les principales caractéristiques suivantes :

- variation du portefeuille sur une période de détention de 10 jours de négociation;
- intervalle de confiance de 99 % (i.e. sur un horizon de 10 jours, les pertes éventuelles devraient être inférieures dans 99 % des cas aux valeurs de GEaR correspondantes) ;
- données historiques considérées sur une année (260 jours) de négociation.

La Valeur en Risque moyenne totale de l'exercice 2005 ressort à 74 millions d'euros (avec un minimum de 43 millions d'euros et un maximum de 114 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (58 millions d'euros). Elle s'analyse comme suit :

	Exercice 2005			31 décembre 2005	1er janvier 2005
	Moyenne	Minimum	Maximum		
Risque de taux	71	49	115	80	57
Risque de change	6	1	21	13	8
Risque de prix attaché aux actions	44	17	66	43	36
Risque de prix attaché aux matières premières	11	5	22	17	6
<i>Effet des compensations</i>	<i>(58)</i>	<i>(29)</i>	<i>(84)</i>	<i>(63)</i>	<i>(46)</i>
TOTAL	74	43	114	90	61

5.c RISQUES DE MARCHÉ RELATIFS AUX ACTIVITÉS D'INTERMÉDIATION BANCAIRE ET AUX INVESTISSEMENTS

Les risques de taux et de change, relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements, procèdent principalement des opérations de la Banque de Détail en France et à l'International, des filiales de financement spécialisé, ainsi que des investissements réalisés par le Groupe. Ces risques sont gérés de manière centralisée par la Gestion Actif Passif au sein de la Direction de la Gestion Actif-Passif et de la Trésorerie (GAP Trésorerie).

Le GAP Trésorerie, rattachée à la Banque de Financement et d'Investissement, est supervisée par deux comités, présidés par le Senior Advisor du Groupe ou par un Directeur Général délégué :

- un comité GAP - Banque Commerciale, responsable des décisions relatives aux principes d'adossement du bilan de la banque commerciale et à la gestion des risques de taux qui lui sont associés ;
- un comité GAP Trésorerie - Banque d'Investissement, chargé de la définition de la politique de financement et de gestion de la liquidité du Groupe, de la gestion des ratios de solvabilité et du risque de change structurel ainsi que du suivi des risques de marché de la Trésorerie.

Risque de taux

Organisation de la gestion du risque de taux dans le Groupe

Le risque de taux lié aux opérations commerciales de la Banque de Détail en France et à l'International, des filiales de financement spécialisé, des métiers de gestion d'épargne du pôle AMS et de la Banque de Financement est géré de manière centralisée par le GAP Trésorerie, à l'exception des opérations initiées aux Etats-Unis par les filiales de BancWest Corp., dans le livre des activités d'intermédiation - clientèle. Le risque de taux lié aux fonds propres et aux investissements est également géré de manière centralisée par le GAP Trésorerie, dans le livre des activités d'intermédiation - fonds propres.

Les opérations initiées par la banque en métropole sont transférées au sein des positions gérées par le GAP au moyen de contrats internes analytiques tandis que les positions de taux et de liquidité des opérations commerciales des filiales (hors BancWest) du Groupe sont transférées sous forme de prêts et emprunts, résultant de la position nette de l'entité.

La mesure des positions et le contrôle des transferts au GAP Trésorerie sont effectués lors de comités mensuels ou trimestriels par métier au sein desquels sont représentés la direction du métier, le GAP Trésorerie et les gestionnaires actif-passif du métier sur lesquels le GAP Trésorerie exerce une autorité fonctionnelle.

Le risque de taux lié aux activités commerciales des filiales de BancWest Corp. est géré de manière autonome par la gestion actif-passif de BancWest, qui rapporte à la Direction Générale de BancWest dans un comité trimestriel.

Mesure des risques de taux

Les positions de taux sont mesurées sous forme d'impasses, dans lesquelles les risques optionnels, liés en particulier aux options comportementales, sont intégrés sur la base de leur équivalent delta. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle. Ainsi, pour les produits de la banque de détail, les modélisations des comportements s'appuient sur des données historiques et des études économétriques. Elles portent notamment sur les remboursements anticipés, l'épargne à régime spécial, et les comptes courants créditeurs et débiteurs. L'échéancement des fonds propres relève d'une approche conventionnelle.

Les conventions et les modélisations, qui font l'objet d'actualisations et de simulations régulières de scénarii de crise, sont présentées et validées par les comités ad hoc.

Pour les activités de banque de détail, le risque de taux structurel est également mesuré dans une logique de continuité de l'activité en intégrant l'évolution dynamique du bilan. En effet, du fait de l'existence de corrélations partielles ou nulles entre les taux clientèle et les taux de marché et d'une sensibilité des volumes due en particulier aux options comportementales, le renouvellement du bilan engendre une sensibilité structurelle des revenus aux variations de taux.

Enfin, pour l'activité de Banque de Détail en France, un indicateur spécifique aux risques de nature optionnelle est analysé, afin d'affiner les stratégies de couverture.

Ces indicateurs sont systématiquement présentés aux comités ad hoc, et servent ainsi de base aux décisions de couvertures, fonctions de la nature des risques.

Au cours de l'année, la Direction des Risques de Marché a poursuivi son contrôle des risques liés à l'utilisation par la gestion Actif-Passif de modèles, en particulier comportementaux. Les conclusions de ces contrôles sont présentées tous les trimestres dans un comité ad hoc.

Limites de risque

Sur le livre des activités d'intermédiation clientèle en euro, la gestion du risque de taux global est encadrée par une limite principale, basée sur la sensibilité des revenus à une variation progressive des taux nominaux, des taux réels ainsi que de l'inflation sur un horizon de 5 ans. Les variations retenues sont définies à partir des historiques de volatilité et de corrélations des différents paramètres entre eux. Cette limite est établie en fonction du revenu annuel, ce qui permet d'encadrer l'incertitude sur le revenu futur lié aux évolutions de taux d'intérêt. Cette limite est complétée au-delà de 5 ans par une limite sur les impasses de taux, fixée en pourcentage des ressources clientèle. Ce pourcentage est une fonction décroissante de l'horizon de gestion. Cette limite permet d'encadrer le risque sur les échéances à long terme.

Le risque de taux des filiales de BancWest Corp. est également encadré par une limite sur la sensibilité des revenus à une variation instantanée des taux nominaux, suivie tous les trimestres par le comité de gestion actif-passif de BancWest. Cette limite est exprimée en fonction du revenu annuel.

Sur les autres livres relatifs aux activités d'intermédiation, la gestion du risque de taux global est encadrée par une limite, suivie tous les mois et révisée tous les ans par le comité GAP - Banque Commerciale, portant sur les impasses de taux.

Les risques de taux des métiers des filiales spécialisées, très faibles compte tenu de la centralisation des risques au GAP Trésorerie, sont encadrés par des limites techniques sur les impasses de taux, suivies par les comités de gestion actif-passif des métiers.

Sensibilité de la valeur des portefeuilles d'intermédiation bancaire

Le tableau ci-après présente la sensibilité de la valeur des livres des activités d'intermédiation consolidés par devise et par tranche de maturité, pour un choc instantané d'un point de base de l'ensemble de la courbe des taux. Cette mesure permet de prendre en compte l'ensemble des flux futurs générés par les opérations en vie à la date d'analyse, quelle que soit leur maturité. Cette sensibilité tient compte des portefeuilles de réplification utilisés pour modéliser les échéanciers conventionnels, en particulier sur les fonds propres.

La sensibilité de la valeur des livres des activités d'intermédiation à une hausse instantanée d'un point de base des taux d'intérêt se traduit par une charge d'environ 460 000 euros au 31 décembre 2005, contre une charge d'environ 819 000 euros au 31 décembre 2004.

GROUPE BNP PARIBAS

Sensibilité de la valeur des portefeuilles d'intermédiation clientèle et capitaux propres du Groupe aux taux d'intérêt :

En milliers d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU					
	moins de 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	au delà de 5 ans	Total
EUR	98	(1 005)	(1 174)	447	(201)	(1 835)
USD	79	96	(391)	588	1 182	1 554
GBP	(1)	5	(122)	(37)	(20)	(175)
Autres devises	1	(9)	(34)	12	26	(4)
TOTAL	177	(913)	(1 721)	1 010	987	(460)

En milliers d'euros, au	1er janvier 2005, en IFRS-EU					
	moins de 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	au delà de 5 ans	Total
EUR	17	(620)	(969)	1 360	(371)	(583)
USD	5	132	1 726	995	(2 907)	(49)
GBP	(1)	6	(108)	(42)	(36)	(181)
Autres devises	(2)	(13)	(17)	8	18	(6)
TOTAL	19	(495)	632	2 321	(3 296)	(819)

Risque de change

Risque de change et couverture du résultat en devises

L'exposition au risque de change procède notamment du résultat net dégagé par les filiales et succursales étrangères. La Gestion Actif-Passif est chargée de couvrir la variabilité du résultat net du Groupe aux cours de change des monnaies étrangères, y compris les positions liées aux résultats dégagés en devises par les activités réalisées en métropole. Les trésoreries locales des sites étrangers gèrent le risque de change généré par rapport à leur devise fonctionnelle. Les positions liées aux dépréciations de portefeuille sont gérées de manière centralisée par la Gestion Actif-Passif.

Risque de change et couverture d'investissement net en devises

La position de change du Groupe liée à ses investissements en devises résulte pour l'essentiel des dotations et titres de participations en monnaies étrangères financés par l'achat de la devise d'investissement.

La politique du groupe consiste le plus souvent à emprunter la devise d'investissement de façon à immuniser cet investissement contre le risque de change. Dans ce cas, les emprunts sont documentés en tant qu'instrument de couverture de l'investissement.

Toutefois, pour la plupart des devises peu liquides, le financement est réalisé par achat des devises concernées.

Couverture des risques de taux et de change

Les relations de couverture initiées par le Groupe portent essentiellement sur la couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change réalisée au moyen de swaps, d'options, et de change à terme.

En fonction de l'objectif poursuivi, les instruments financiers dérivés utilisés sont désignés en couverture de valeur, en couverture de résultats futurs ou encore en couverture d'un investissement net en devises.

Dans tous les cas, chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'instrument couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif qu'au plan rétrospectif.

Couverture de valeur des instruments financiers inscrits au bilan (Fair Value Hedge)

En matière de risque de taux les couvertures de valeur portent soit sur des actifs ou des passifs à taux fixe identifiés, soit sur des portefeuilles d'actifs ou de passifs à taux fixe. Les instruments financiers dérivés contractés permettent de réduire l'exposition de la valeur de ces instruments induite par l'évolution des taux d'intérêt.

Les couvertures d'actifs ou de passifs identifiés concernent pour l'essentiel les titres disponibles à la vente et les émissions du Groupe.

Les couvertures de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers, constitués par devises, concernent :

- d'une part des crédits à taux fixe : crédits immobiliers, crédits à l'investissement, crédits à la consommation et crédits export ;
- d'autre part des ressources clientèle à taux fixe (dépôts à vue, ressources issues des contrats d'épargne logement).

La désignation du montant couvert s'effectue en échéançant les encours restant dus des éléments couverts et en désignant un montant par bande d'échéance considérée. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle (hypothèses de remboursement anticipé, taux de défaut estimés).

Les dépôts à vue, qui ne portent pas d'intérêts contractuels, s'analysent comme des passifs financiers à taux fixe à moyen terme. La valeur de ces passifs est donc sensible à l'évolution des taux d'intérêts. La loi d'écoulement utilisée s'appuie sur des analyses historiques, sans prendre en compte prospectivement les effets liés à l'enrichissement potentiel des clients ou à l'inflation.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert en début de période ne met pas en évidence de sur-couverture a posteriori.

Couvertures de résultat (Cash Flow Hedge)

En matière de risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable. Des transactions futures hautement probables sont également couvertes. Les éléments couverts sont positionnés dans des échéanciers, par devise et par index de taux. Après prise en compte des hypothèses de remboursement anticipé et des taux de défaut estimés, le Groupe couvre au moyen d'instruments financiers dérivés tout ou partie de l'exposition aux risques induite par ces instruments à taux révisable.

En matière de risque de change, le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs (intérêts et commissions notamment) en devise différente de l'euro générés par les principales activités, filiales ou succursales du Groupe peuvent faire l'objet d'une couverture. Comme en matière de couverture du risque de taux, la documentation et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échéanciers prévisionnels.

Le tableau suivant présente le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, des flux de trésorerie qui font l'objet d'une couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU				1er janvier 2005, en IFRS-EU				
	Durée restant à courir	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie couverts		668	1 843	1 969	4 480	936	1 235	1 528	3 699

Au cours de l'exercice 2005, aucune relation de couverture de transactions futures n'a été déqualifiée au motif que la réalisation de cet événement futur n'est plus hautement probable.

5.d RISQUE DE LIQUIDITE

Les opérations sur instruments financiers induisent un risque de liquidité, exprimant les difficultés que le Groupe pourrait éprouver pour réunir les fonds destinés à honorer les engagements liés à ces instruments financiers.

Le risque de liquidité du Groupe est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » globale validée par la Direction Générale. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité. La situation de liquidité du Groupe est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

Objectifs de la politique de gestion du risque de liquidité

Les objectifs de la politique de liquidité du groupe consistent à : assurer un financement équilibré de la stratégie de développement de BNP Paribas, faire en sorte que le Groupe soit à tout moment en mesure d'honorer ses obligations vis-à-vis de sa clientèle, veiller à ce qu'il ne se trouve pas de son seul fait à l'origine d'un événement de caractère systémique, satisfaire les normes imposées par le superviseur bancaire local, maintenir au niveau le plus faible possible le coût de son refinancement et faire face à d'éventuelles crises de liquidité.

Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Comité ALM-Central, sur proposition du GAP-Trésorerie, analyse et valide les principes généraux de la politique de liquidité. Le comité est régulièrement informé des résultats des indicateurs et des simulations de scénarii de crise, ainsi que de la réalisation des programmes de financement. Enfin, le comité est informé de toute situation de crise ; il définit la répartition des rôles dans le pilotage des situations de crise et valide les plans d'urgence.

Le GAP-Trésorerie définit et propose les principes généraux de la politique de liquidité. Après validation par le Comité ALM-Central, il est en charge de la mise en œuvre en central et dans chaque entité de cette politique et dans ce cadre assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes de gestion utilisés.

Les comités ALM locaux sont le relais au plan local de la stratégie définie par le comité ALM central.

Le département des risques participe à la définition des principes de la politique de liquidité, valide les outils de gestion utilisés et les simulations de scénarii de crise, contrôle le respect des principes, limites et indicateurs définis.

Principe fondamental de la politique de liquidité du groupe : la centralisation de la gestion de la liquidité de l'intra-day au long terme au sein du métier GAP - Trésorerie

Le GAP-Trésorerie a le monopole du financement sur les marchés monétaires et financiers, que ce soit à très court terme, à court terme, à moyen terme et à long terme. La Trésorerie est responsable du refinancement et des émissions à moins d'un an (certificats de dépôt, commercial paper...). La Gestion Actif-Passif est chargée des programmes d'émission de dette senior et subordonnée (MTN, Obligations, Dépôts MLT...), des émissions d'actions de préférence et de la titrisation des créances des pôles de la banque de détail.

Le GAP-Trésorerie a la charge de financer les pôles et métiers du groupe et assure le remplacement de leurs excédents de trésorerie.

La recherche de financement moyen et long terme du groupe concourt à la réalisation des objectifs de fonds propres réglementaires du groupe via les émissions d'instruments financiers entrant dans la composition des différentes catégories de fonds propres réglementaires.

En gestion courante, le pilotage de la liquidité repose sur une gamme complète de normes internes et d'indicateurs d'alerte à différentes échéances

1. Une limite *overnight* (un jour) est accordée à chaque Trésorerie, afin de limiter le montant que la Banque prélève sur les marchés interbancaires *overnight*. Elle s'applique aux principales monnaies sur lesquelles le Groupe intervient.
2. La capacité de refinancement, nécessaire pour faire face à une évolution non prévue de ses besoins de liquidité, est régulièrement appréhendée au niveau du Groupe ; elle est principalement constituée de titres disponibles éligibles au refinancement des Banques Centrales, de titres disponibles non éligibles mais donnant lieu à un refinancement en valeur jour et de prêts *overnight* susceptibles de ne pas être renouvelés.
3. Des indicateurs de suivi de la diversification des ressources à moins d'un an au plan mondial permettent à la banque de veiller à ce que son financement ne dépende pas, de façon excessive, d'un nombre réduit de pourvoyeurs de capitaux.
4. Trois ratios de surveillance interne permettent au niveau du groupe le pilotage de la liquidité à moyen et long terme.
 - Le ratio à un an sur les encours échéancés contractuellement représente l'impasse à plus d'un an sur les encours de prêts comparés aux emplois échéancés contractuellement ;
 - Le ratio interne de liquidité à un an sur encours totaux se définit comme l'impasse à plus d'un an sur l'ensemble des encours du bilan et du hors-bilan, contractuels et sans échéance. Sa limite est fixée à 25 % ;
 - Le coefficient de ressources stables mesure le rapport entre, d'une part, les fonds propres nets des immobilisations et les dépôts à vue nets de la clientèle et, d'autre part, l'impasse à plus d'un an des encours échéancés contractuellement. Le plancher est fixé à 60%.

Les trois ratios de surveillance interne s'appuient sur les échéanciers de liquidité des postes du bilan et du hors bilan de toutes les entités du Groupe, tant contractuels (y compris les crédits confirmés non tirés auprès des banques pondérés à 100% et de la clientèle pondérés à 30%) que conventionnels sur la base de comportements clientèle (remboursements anticipés pour les crédits, modélisation des comportements de la clientèle pour l'épargne réglementée...) et de règles statistiques (comptes à vue, ressources d'épargne réglementée, dépôts de fiducie, créances douteuses et comptes généraux).

La situation de liquidité consolidée du Groupe par maturité (1 mois, 3 mois, 6 mois puis annuellement jusqu'à 10 ans et 15 ans) est régulièrement mesurée par pôle d'activité et par devise.

Les ratios réglementaires complètent le dispositif de surveillance du risque de liquidité

Le Coefficient de liquidité réglementaire à 1 mois (et ratios d'observation) est calculé tous les mois. Il concerne le périmètre BNP Paribas SA (qui regroupe la Métropole et les succursales). Les filiales du Groupe soumises au ratio le calculent indépendamment de la maison mère.

Le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes fait l'objet d'un calcul annuel. Il consolide tous les établissements de crédit français du Groupe, mais uniquement sur les actifs et passifs à plus de 5 ans libellés en euros.

Enfin les filiales ou succursales étrangères peuvent être soumises à des coefficients réglementaires locaux.

6. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2005

Les notes annexes relatives au bilan au 1er janvier 2005 sont présentées après avoir été retraitées selon les normes IFRS-EU.

6.a OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Comptes à vue	7 799	5 195
Prêts	32 700	28 651
Opérations de pension	4 673	7 285
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	45 172	41 131
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	(163)	(148)
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	45 009	40 983

Dettes envers les établissements de crédit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Comptes à vue	5 879	4 486
Emprunts	100 298	85 761
Opérations de pension	12 716	9 941
Total des dettes envers les établissements de crédit	118 893	100 188

6.b ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

Les actifs financiers du portefeuille de transaction comportent notamment les opérations sur titres que le Groupe effectue pour son propre compte, les pensions ainsi que les instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de position du Groupe. Les actifs valorisés sur option à la valeur de marché ou de modèle par résultat comprennent en particulier les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance et dans une moindre mesure des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Au passif, le portefeuille de transaction se compose des emprunts de titres et opérations de vente à découvert, d'opérations de pension et des instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de position du Groupe. Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et leur couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture. La valeur nominale des passifs évalués sur option en valeur de marché par résultat s'établit à 44 523 millions d'euros au 31 décembre 2005, contre 33 087 millions d'euros au 1^{er} janvier 2005.

La valeur des passifs financiers évalués en valeur de marché ou de modèle ne tient pas compte de la variation imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas, l'incidence de celui-ci étant considéré comme non significatif.

GROUPE BNP PARIBAS

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU			1er janvier 2005, en IFRS-EU		
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS						
Titres de créance négociables	58 275	535	58 810	54 143	281	54 424
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	47 041	10	47 051	49 552	7	49 559
Autres titres de créance négociables	11 234	525	11 759	4 591	274	4 865
Obligations	125 547	6 079	131 626	78 998	5 405	84 403
Obligations d'Etat	72 585	271	72 856	37 590	25	37 615
Autres Obligations	52 962	5 808	58 770	41 408	5 380	46 788
Actions et autres titres à revenu variable	84 264	34 060	118 324	64 860	25 825	90 685
Opérations de pension	200 040	69	200 109	165 184	2	165 186
Prêts	86	1 042	1 128	68	430	498
<i>aux établissements de crédit</i>	<i>7</i>	<i>1 042</i>	<i>1 049</i>	<i>-</i>	<i>430</i>	<i>430</i>
<i>à la clientèle entreprises</i>	<i>63</i>		<i>63</i>	<i>68</i>	<i>-</i>	<i>68</i>
<i>à la clientèle particuliers</i>	<i>16</i>		<i>16</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Instruments financiers dérivés de transaction	190 528		190 528	144 314	-	144 314
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	658 740	41 785	700 525	507 567	31 943	539 510
<i>dont titres prêtés</i>	<i>29 587</i>	<i>422</i>	<i>30 009</i>	<i>14 818</i>	<i>-</i>	<i>14 818</i>
PASSIFS FINANCIERS						
Emprunts de titres et ventes à découvert	137 381		137 381	90 553	-	90 553
Opérations de pension	222 292		222 292	182 359	-	182 359
Emprunts	240	1 468	1 708		1 038	1 038
<i>Etablissements de crédit</i>		<i>614</i>	<i>614</i>		<i>690</i>	<i>690</i>
<i>Clientèle Entreprises</i>	<i>240</i>	<i>854</i>	<i>1 094</i>		<i>348</i>	<i>348</i>
Dettes représentées par un titre		42 933	42 933		31 963	31 963
Instruments financiers dérivés de transaction	206 367		206 367	151 213	-	151 213
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	566 280	44 401	610 681	424 125	33 001	457 126

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de gestion de positions. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, soit sous forme de transaction portant sur des instruments "simples" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe "sur mesure". Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.

Le tableau ci-après présente les montants notionnels ainsi que la valeur de marché positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des

instruments financiers dérivés dans ce tableau ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments. Les justes valeurs positives et négatives représentent la valeur de remplacement de ces instruments. Ces valeurs peuvent fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU			1er janvier 2005, en IFRS-EU		
	Montants notionnels	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Montants notionnels	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive
Instruments dérivés de cours de change	940 461	34 423	33 963	688 465	11 480	11 382
Instruments dérivés de taux d'intérêt	17 467 636	102 502	102 328	17 969 779	110 954	110 793
Instruments dérivés sur actions	1 124 518	64 489	49 829	523 065	26 535	19 671
Instruments dérivés de crédit	967 293	868	586	413 487	1 737	1 910
Autres instruments dérivés	226 262	4 085	3 822	73 163	507	558
Total instruments dérivés de transaction	20 726 170	206 367	190 528	19 667 959	151 213	144 314

Les opérations sur instruments financiers dérivés réalisés sur des marchés organisés représentent environ la moitié des opérations portant sur des instruments financiers dérivés.

6.c INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES A USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les montants notionnels et valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU			1er janvier 2005, en IFRS-EU		
	Montants notionnels	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Montants notionnels	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive
INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES UTILISES EN COUVERTURE DE VALEUR D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DERIVES						
Instruments dérivés de cours de change	409	-	1	3 003	1	-
Instruments dérivés de taux d'intérêt	111 800	837	2 527	90 835	338	2 011
Autres instruments dérivés	-	-	10	731	-	-
COUVERTURES DE VALEUR	112 209	837	2 538	94 569	339	2 011
INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES UTILISES EN COUVERTURE DE RESULTATS FUTURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DERIVES						
Instruments dérivés de cours de change	71 676	82	98	39 319	-	28
Instruments dérivés de taux d'intérêt	94 344	96	451	33 478	111	542
Autres instruments dérivés	-	-	-	5	-	-
COUVERTURES DE RESULTATS FUTURS	166 020	178	549	72 802	111	570
INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES UTILISES EN COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS NETS EN DEVISES						
Instruments dérivés de cours de change	120	-	-	-	-	-
COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS NETS	120	-	-	-	-	-
DERIVES UTILISES EN COUVERTURE	278 349	1 015	3 087	167 371	450	2 581

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont pour l'essentiel conclues de gré à gré.

6.d ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU		1er janvier 2005, en IFRS-EU	
	Valeur au bilan	<i>dont gains et pertes latents</i>	Valeur au bilan	<i>dont gains et pertes latents</i>
Titres de créance négociables	15 210	251	16 524	227
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	9 275	197	9 520	224
Autres titres de créance négociables	5 935	54	7 004	3
Obligations	62 550	2 629	48 169	2 630
Obligations d'Etat	43 960	1 887	29 491	1 695
Autres Obligations	18 590	742	18 678	935
Actions et autres titres à revenu variable	16 311	4 501	12 696	2 767
Total des actifs disponibles à la vente avant dépréciation	94 071	7 381	77 389	5 624
<i>dont titres à revenu fixe</i>	<i>77 760</i>	<i>2 880</i>	<i>64 693</i>	<i>2 857</i>
<i>dont titres prêtés</i>	<i>584</i>		<i>60</i>	<i>-</i>
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	(1 365)		(1 611)	
Titres à revenu fixe	(152)		(219)	
Titres à revenu variable	(1 213)		(1 392)	
Total des actifs disponibles à la vente, nets de dépréciations	92 706	7 381	75 778	5 624

6.e PRETS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

Prêts consentis et créances sur la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Comptes ordinaires débiteurs	20 539	18 938
Prêts consentis à la clientèle	273 305	217 254
Opérations de pension	734	2 563
Opérations de location-financement	17 077	16 169
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	311 655	254 924
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	(10 459)	(10 696)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	301 196	244 228

Détail des opérations de location financement

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Investissement brut	18 637	17 905
À recevoir dans moins d'1 an	5 791	5 922
À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	10 005	9 373
À recevoir au delà de 5 ans	2 841	2 610
Produits financiers non acquis	(1 560)	(1 736)
Investissement net avant dépréciation	17 077	16 169
À recevoir dans moins d'1 an	5 346	5 335
À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	9 117	8 251
À recevoir au delà de 5 ans	2 614	2 583
Dépréciations	(344)	(375)
Investissement net après dépréciation	16 733	15 794

Dettes envers la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Comptes ordinaires créditeurs	102 945	84 294
Comptes à terme	91 125	77 731
Comptes d'épargne à taux administré	41 292	39 712
Bons de caisse	9 358	6 713
Opérations de pension	2 774	3 037
Total des dettes envers la clientèle	247 494	211 487

6.f DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Dettes représentées par un titre en valeur de marché par résultat (note 6.b)	42 933	31 963
Autres dettes représentées par un titre	84 629	77 597
Titres de créance négociables	68 476	66 048
Emprunts obligataires	16 153	11 549
Dettes subordonnées	16 706	13 042
Dettes subordonnées remboursables	14 811	11 217
Dettes subordonnées perpétuelles	1 895	1 825
TOTAL	144 268	122 602

Dettes subordonnées remboursables

Les emprunts subordonnés remboursables émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (*call option*), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Dettes subordonnées perpétuelles

Les dettes subordonnées perpétuelles se composent de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI), d'autres titres perpétuels, ainsi que de titres participatifs :

En millions d'euros, au	31 décembre 2005	1er janvier 2005
Titres subordonnés à durée indéterminée	887	812
Autres titres perpétuels	589	550
Titres participatifs	304	304
Frais et commissions, dettes rattachées	115	159
TOTAL	1 895	1 825

- Les TSDI émis par la banque sont des obligations subordonnées « perpétuelles » remboursables à la liquidation de la société, après le remboursement de toutes les autres dettes mais avant celui des titres participatifs. Ils ne donnent aucun droit aux actifs résiduels. Le paiement d'intérêts est obligatoire, bien que le Conseil d'Administration puisse décider de différer la rémunération lorsque l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes constate qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable. Les TSDI répondent aux caractéristiques d'une dette financière.

Les TSDI émis par la Banque présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission, mais après accord des autorités de surveillance bancaire (*call option*). Ils ne sont pas assortis de clause de majoration d'intérêt. Les émissions successives de TSDI se présentent de la façon suivante :

En millions d'euros, au				31 décembre 2005	1er janvier 2005
Emetteur	Date d'émission	Devises	Montant en devises à l'origine		
Paribas SA	septembre 1984	USD	24 millions	20	17
BNP SA	octobre 1985	EUR	305 millions	305	305
Paribas SA	juillet 1986	USD	165 millions	140	122
BNP SA	septembre 1986	USD	500 millions	422	368
TOTAL				887	812

- Les autres titres perpétuels émis par la banque de 1996 à 1998 présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation à une date prévue par la notice d'émission et d'être assortis d'une majoration d'intérêt à partir de cette date dans l'hypothèse où le remboursement n'est pas intervenu. Le paiement d'intérêts est obligatoire, bien que le Conseil d'Administration puisse décider de différer la rémunération lorsque l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes constate qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

En millions d'euros, au					31 décembre 2005	1er janvier 2005
Emetteur	Date d'émission	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Devises	Montant en devises à l'origine		
BNP SA	juillet 1996	juillet 2006	USD	20 millions	17	15
BNP SA	décembre 1996	décembre 2006	USD	200 millions	169	147
BNP SA	janvier 1997	janvier 2007	USD	50 millions	42	37
BNP SA	janvier 1997	décembre 2006	USD	50 millions	42	37
BNP SA	mai 1997	mai 2007	EUR	191 millions	191	191
BNP SA	juillet 1997	juillet 2007	USD	50 millions	42	37
BNP SA	novembre 1997	novembre 2007	EUR	9 millions	9	9
BNP SA	avril 1998	avril 2008	EUR	77 millions	77	77
TOTAL					589	550

- Les titres participatifs émis par la banque entre 1984 et 1988 pour un montant global de 337 millions d'euros ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société mais peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Dans ce cadre, il a été procédé en 2004 au rachat de 219 742 titres qui ont fait l'objet d'une annulation. Le paiement d'intérêts est obligatoire, bien que le Conseil d'Administration puisse décider de différer la rémunération lorsque l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes constate qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

La valeur comptable des dettes représentées par un titre (hors Titres de Créance Négociables dont l'échéance est considérée comme à moins d'un an) est échéancée dans le tableau suivant en fonction de leur date de maturité contractuelle, à l'exception des titres perpétuels qui sont échéancés, le cas échéant, selon leur date de majoration d'intérêt. La dette de BNP Paribas est globalement convertie à taux variable, quel que soit l'index à l'émission.

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros (sauf indication contraire)	2006	2007	2008	2009	2010	2011-2015	Au delà de 2015	Total 31 déc. 2005
Total des dettes senior et subordonnées	7 368	9 935	7 438	4 360	7 907	23 739	15 045	75 792

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros (sauf indication contraire)	2005	2006	2007	2008	2009	2010-2014	Au delà de 2014	Total 1er janv. 2005
Total des dettes senior et subordonnées	7 793	6 050	7 155	5 845	4 592	17 328	7 791	56 554

6.g ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Titres de créance négociables	3 360	6 290
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	3 276	3 294
Autres titres de créance négociables	84	2 996
Obligations	12 085	19 840
Obligations d'Etat	11 451	19 451
Autres Obligations	634	389
Total des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	15 445	26 130

6.h IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Impôts courants	1 147	1 052
Impôts différés	988	1 088
Actifs d'impôts courants et différés	2 135	2 140
Impôts courants	647	472
Impôts différés	1 559	1 181
Passifs d'impôts courants et différés	2 206	1 653

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles sont afférents aux principales différences suivantes :

En millions d'euros, au	1er janvier 2005, en IFRS-EU	Charge (Produit) d'impôt différé	Effet des normes IAS 32, 39 et IFRS 4	Variation des parités monétaires et divers	31 décembre 2005, en IFRS-EU
Provisions pour engagements sociaux	586	(133)		196	649
Autres provisions	325	(74)		72	323
Réserve latente de location-financement	(461)	36		(51)	(476)
Actifs disponibles à la vente	(554)	(11)		(233)	(798)
Autres	11	(183)		(97)	(269)
Impôts différés nets	(93)	(365)	-	(113)	(571)
<i>dont</i>					
Impôts différés actifs	1 088				988
Impôts différés passifs	(1 181)				(1 559)

En millions d'euros, au	1er janvier 2004, en IFRS 2004	Charge (Produit) d'impôt différé	Effet des normes IAS 32, 39 et IFRS 4	Variation des parités monétaires et divers	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Provisions pour engagements sociaux	592	(40)		34	586
Autres provisions	(20)	(18)	416	(53)	325
Réserve latente de location-financement	(488)	39		(12)	(461)
Actifs disponibles à la vente	70	62	(681)	(5)	(554)
Autres	(300)	(50)	248	113	11
Impôts différés nets	(146)	(7)	(17)	77	(93)
<i>dont</i>					
Impôts différés actifs	2 375				1 088
Impôts différés passifs	(2 521)				(1 181)

Le montant des reports fiscaux déficitaires contribue à hauteur de 96 millions d'euros au total des impôts différés actifs au 31 décembre 2005, contre 65 millions d'euros au 1^{er} janvier 2005.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 338 millions d'euros au 31 décembre 2005, contre 373 millions d'euros au 1^{er} janvier 2005.

L'effet de la première application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 est décrit dans la note 1.b.4. Le retraitement des dépréciations spécifiques pour risque de crédit augmente les créances d'impôts différés de 217 millions d'euros et la constitution d'une provision relative aux produits d'épargne réglementée induit une créance d'impôts différés de 129 millions d'euros.

Les autres effets d'impôts différés, pour 248 millions d'euros, procèdent principalement des retraitements associés aux instruments financiers reclassés en instruments financiers en valeur de marché par résultat.

6.i COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	22 221	17 016
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	16 010	4 226
Comptes d'encaissement	2 110	3 545
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 283	2 075
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	1 836	1 830
Autres débiteurs et actifs divers	20 867	12 640
Total des comptes de régularisation et actifs divers	65 327	41 332
Dépôts de garantie reçus	11 183	6 260
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	15 336	5 679
Comptes d'encaissement	414	4 799
Charges à payer et produits constatés d'avance	3 127	3 456
Autres créditeurs et passifs divers	18 386	13 862
Total des comptes de régularisation et passifs divers	48 446	34 056

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

En millions d'euros,	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Part dans les provisions techniques en début de période	2 075	1 029
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	294	292
Encaissements des prestations mis à la charge des réassureurs	(90)	(72)
Effets des variations de change	4	-
Effet des variations de périmètre	-	826
Part dans les provisions techniques en fin de période	2 283	2 075

6.j PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence supérieures à 100 millions d'euros concernent les sociétés suivantes :

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Erbe	1 013	746
Verner Investissement	221	184
Société de Paiement Pass	196	90
Finaxa	-	931
Cofinoga	-	232
Autres participations mises en équivalence	393	537
Participations dans les sociétés mises en équivalence	1 823	2 720

Les données financières publiées en normes comptables locales par les principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

En millions d'euros,	Total bilan au 31 décembre 2005	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires Exercice 2005	Résultat net part du Groupe Exercice 2005
Erbe ⁽¹⁾	1 615		139
Verner Investissement ⁽¹⁾	1 963	205	-
Société de Paiement Pass	2 751	364	51

(1) données relatives à l'exercice 2004 ou au 31 décembre 2004

6.k IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU			1er janvier 2005, en IFRS-EU		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
TERRAINS ET IMMEUBLES DE PLACEMENT	6 119	(864)	5 255	5 345	(794)	4 551
Terrains et constructions	2 871	(840)	2 031	2 547	(734)	1 813
Equipement, Mobilier, Installations	3 726	(2 457)	1 269	3 399	(2 247)	1 152
Biens mobiliers donnés en location	7 931	(2 646)	5 285	6 819	(2 267)	4 552
Autres immobilisations	1 210	(582)	628	1 160	(518)	642
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 738	(6 525)	9 213	13 925	(5 766)	8 159
Logiciels informatiques acquis	1 359	(1 021)	338	1 091	(799)	292
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	615	(326)	289	543	(236)	307
Autres immobilisations incorporelles	791	(193)	598	788	(212)	576
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 765	(1 540)	1 225	2 422	(1 247)	1 175

Au cours de l'exercice 2005, les principaux mouvements ayant affecté les immeubles de placement résultent de l'acquisition de centres commerciaux par Klépierre pour 545 millions d'euros. Par ailleurs, l'acquisition de Commercial Federal Corporation a généré une augmentation des immobilisations corporelles d'environ 121 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2004, les principaux mouvements ayant affecté les immeubles de placement résultent de l'acquisition de centres commerciaux par Klépierre pour 673 millions d'euros. Les immobilisations corporelles varient essentiellement du fait des acquisitions de Union Safe Deposit Bank et Community First Bankshares pour environ 116 millions d'euros et de cessions de matériel informatique pour 76 millions d'euros à une filiale constituée conjointement avec la société IBM.

Immeubles de placement

Les terrains et immeubles donnés en location simple, de même que les terrains et immeubles représentatifs des actifs investis dans le cadre de l'activité d'assurance-vie sont regroupés sous la rubrique « Terrains et immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 8 747 millions d'euros au 31 décembre 2005, contre 6 818 millions d'euros au 1^{er} janvier 2005.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectués au cours de l'exercice 2005 s'établit à 766 millions d'euros, contre 775 millions d'euros au cours de l'année 2004

Le montant des reprises nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 24 millions d'euros pour l'exercice 2005, contre 25 millions d'euros de dotation nette pour l'exercice 2004.

6.1 ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros,	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
Valeur brute comptable en début de période	6 328	5 578
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période	-	-
Valeur nette comptable en début de période	6 328	5 578
Acquisitions	1 204	1 259
Cessions	(30)	(61)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(14)	-
Ecart de conversion	589	(247)
Autres mouvements	2	(201)
Valeur brute comptable en fin de période	8 093	6 328
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(14)	-
Valeur nette comptable en fin de période	8 079	6 328

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de dépréciation dans le cadre de l'ensemble homogène de métiers auxquels ils sont affectés tant au 1^{er} janvier 2004, qu'au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005. La valeur testée est la nouvelle valeur brute comptable à la date de référence après déduction des amortissements pratiqués et dépréciations éventuellement enregistrées au 31 décembre 2003 conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 1. Les tests de valorisation opérés ont conclu à l'absence de dépréciation à enregistrer tant au 1^{er} janvier 2004 qu'au 31 décembre 2004. Au 31 décembre 2005, le groupe a déprécié les écarts d'acquisition attachés au sous-groupe Peregrine compte tenu des conditions de marché prévalant dans les domaines des activités de Corporate Finance et Equity en Asie, sur lesquelles les entités du sous-groupe opèrent.

Les écarts d'acquisition se répartissent par pôles de la manière suivante :

En millions d'euros,	Valeur nette comptable au 31 décembre 2005	Valeur nette comptable au 1er janvier 2005
SFDI	6 561	5 069
<i>dont BancWest Corp</i>	<i>4 206</i>	<i>2 968</i>
<i>dont Crédit à la consommation</i>	<i>1 396</i>	<i>1 295</i>
<i>dont Location avec services</i>	<i>744</i>	<i>726</i>
AMS	1 221	962
<i>dont Cortal Consors</i>	<i>385</i>	<i>385</i>
Banque de Financement et d'Investissement	84	84
Banque de détail en France	23	-
Autres activités	190	213
Total Groupe	8 079	6 328

6.m PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

En millions d'euros,	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	64 406	48 228
Provisions techniques brutes :		
- Contrats d'assurance en unités de compte	26 146	18 925
- Autres contrats d'assurance	38 260	29 303
Passifs relatifs aux contrats financiers	8 892	14 252
Passifs relatifs aux contrats financiers avec participation discrétionnaire	8 892	14 252
Participation aux bénéfices différée passive	3 225	2 038
TOTAL des provisions techniques des sociétés d'assurance	76 523	64 518
Passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte ⁽¹⁾	4 090	5 525
TOTAL des passifs relatifs aux contrats émis par les sociétés d'assurance	80 613	70 043

(1) les passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte sont présentés dans la rubrique « Dettes envers la clientèle » (note 6.e)

La participation pour excédents aux bénéfices différée résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part, fixée à 95 % pour la France, est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

Variation des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance

En millions d'euros,	Exercice 2005	Exercice 2004
Passifs relatifs aux contrats en début de période	70 043	61 121
Dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance et collecte réalisée sur les contrats financiers liés à l'activité d'assurance-vie	12 417	9 285
Prestations payées	(5 063)	(4 414)
Cessions de portefeuille de contrats	176	-
Effet des variations de périmètre	-	1 015
Effets des variations de change	87	(20)
Effets des variations de valeur des actifs des contrats en unités de compte	2 953	942
Incidence de l'adoption des normes IFRS applicables au 1er janvier 2005 (note 1.b.4)	-	2 114
Passifs relatifs aux contrats en fin de période	80 613	70 043

La part réassurée des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance est présentée dans la note 6.i.

6.n PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros,	Exercice 2005	Exercice 2004
Total des provisions constituées en début de période	3 983	4 934
Dotations aux provisions	1 047	1 052
Reprises de provisions	(585)	(1 126)
Utilisation des provisions	(620)	(204)
Variation des parités monétaires et divers	25	(80)
Total des provisions constituées en fin de période	3 850	4 576
Incidence de l'adoption des normes IFRS applicables au 1er janvier 2005		(593)
Total des provisions constituées au 1er janvier 2005		3 983

Les provisions pour risques et charges enregistrent principalement au 31 décembre 2005 des provisions constituées pour couvrir les engagements sociaux (note 8.b), les dépréciations afférentes au risque de crédit et de contrepartie (note 3.e), les risques sur produits d'épargne à taux administré et les litiges liés à l'exploitation bancaire.

L'incidence de l'adoption des normes IFRS applicables au 1^{er} janvier 2005 sur la variation des provisions pour risques et charges procède pour 758 millions d'euros du reclassement à l'actif du bilan d'une partie des dépréciations pour créances risquées et assimilées ainsi que des provisions pour risque pays présenté en note 1.c.2, et pour 165 millions des retraitements mentionnés dans la note 1.b.4.

Provisions pour risques sur produits d'épargne à taux administré

Encours et provisions relatifs aux plans d'épargne-logement

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Encours collectés au titre des plans d'épargne-logement	16 432	16 420
Ancienneté de plus de 10 ans	6 234	5 966
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	8 484	7 057
Ancienneté de moins de 4 ans	1 714	3 397
Crédits en vie octroyés au titre des plans d'épargne-logement	304	442
Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	350	305
Ancienneté de plus de 10 ans	182	97
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	135	84
Ancienneté de moins de 4 ans	33	124

Encours et provisions relatifs aux comptes d'épargne-logement

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Encours collectés au titre des comptes d'épargne-logement	3 555	3 519
Crédits en vie octroyés au titre des comptes d'épargne-logement	499	596
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement	38	70

Variation des provisions relatives aux produits d'épargne à taux administrés

En millions d'euros, au	Exercice 2005	
	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement
Total des provisions et assimilées constituées au 1er janvier 2005	305	70
Dotations aux provisions	78	-
Reprises de provisions	(33)	(32)
Total des provisions et assimilées constituées au 31 décembre 2005	350	38

7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

7.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Engagements de financements donnés :		
- aux établissements de crédit	18 165	17 805
- à la clientèle :	191 514	149 093
Ouverture de crédits confirmés	149 525	123 956
Autres engagements en faveur de la clientèle	41 989	25 137
Total des engagements de financements donnés	209 679	166 898
Engagements de financements reçus :		
- des établissements de crédit	54 894	32 418
- de la clientèle :	774	4 366
Total des engagements de financements reçus	55 668	36 784

Les engagements de financement donnés à la clientèle consistent essentiellement en des ouvertures de crédits documentaires et de crédits confirmés d'autres natures.

Les engagements de financement reçus sont essentiellement des lettres de crédit à première demande (dites « StandBy »).

7.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Instruments financiers donnés ou reçus en garantie

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Instruments financiers reçus en garantie	15 800	11 060
Instruments financiers donnés en garantie	29 694	26 855

Engagements par signature

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Engagements de garantie donnés :		
d'ordre des établissements de crédit	8 484	6 840
d'ordre de la clientèle :	58 670	48 350
- Cautions immobilières	1 191	965
- Cautions administratives et fiscales et autres cautions	18 639	15 361
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	38 840	32 024
Total des engagements de garantie donnés	67 154	55 190

7.c OPERATIONS DE TITRISATION

Les opérations de titrisation réalisées par le groupe BNP Paribas et conduisant à la création d'entités spécifiques sont effectuées soit pour le compte de sa clientèle, ces opérations s'accompagnant le cas échéant de l'octroi d'une garantie ou de lignes de liquidités, soit pour compte propre dans le cadre de la gestion du risque de contrepartie de certains de ses portefeuilles ou de la gestion de bilan de certaines de ses filiales. Dans ce cas, le groupe conserve une partie du risque sous forme de dépôt de garantie ou de souscription de tranches subordonnées. Ces entités spécifiques ne sont pas consolidées lorsque le Groupe n'en a pas le contrôle.

Opérations de titrisation réalisées pour le compte de la clientèle

Opérations de refinancement à court terme

Au 31 décembre 2005, cinq fonds non consolidés multicédants (Eliopée, Thésée, Starbird, J Bird et Matchpoint) sont gérés par le groupe pour le compte de la clientèle. Ces entités se refinancent sur le marché local à court terme des billets de trésorerie. Le groupe garantit, par l'émission de lettres de crédit, le risque de contrepartie attaché aux créances titrisées par les clients pour le compte desquels ces fonds sont gérés à hauteur de 629 millions d'euros et consent aux fonds des lignes de liquidité à hauteur de 12 176 millions d'euros.

Opérations de refinancement obligataire à moyen et long terme

Le Groupe intervient également en tant qu'arrangeur pour la constitution de fonds recevant les actifs titrisés de la clientèle et émettant des obligations à moyen et long terme placées par la banque. La gestion de ces fonds non consolidés n'est pas assurée par la banque. Celle-ci a été conduite à ouvrir des lignes de liquidité totalisant 331 millions d'euros au 31 décembre 2005 à sept d'entre eux (BEI-Iris 4, Tiepolo Finance, Telecom Italia SV, RCI-Renault, Camber 1, LFE 3 et Tenzing) représentant 2 600 millions d'euros d'encours titrisés.

Opérations de titrisation réalisées pour compte propre

- La gestion du bilan du groupe a conduit la filiale Centro Leasing à céder des financements par crédit-bail à des véhicules de titrisation non consolidés. Cette filiale a délivré à ces véhicules une garantie limitée au titre du risque de contrepartie attachée aux créances cédées. Au 31 décembre 2005, le montant brut des créances titrisées s'élève à 865 millions d'euros (Ponte Vecchio Finance et Ponte Vecchio Finance 2, dont les échéances sont respectivement 2007 et 2010).

- Afin de réduire le risque de crédit attaché à certains portefeuilles, le groupe procède à des opérations de titrisation synthétique en transférant au marché une partie du risque de crédit attaché à ces portefeuilles au moyen d'instruments dérivés de crédit (achats d'options ou «credit default swap») contractés soit par l'intermédiaire de structures dédiées, soit directement auprès d'établissements de crédit.

Les opérations de titrisation synthétique réalisées avec des véhicules dédiés portent sur 13 milliards d'euros d'actifs consolidés représentatifs de crédits aux grandes entreprises européennes et américaines. Le risque conservé par le groupe est attaché à la part des titres émis par les structures intermédiaires ayant les caractéristiques de capitaux propres acquis par le groupe.

Opérations synthétiques (au 31 décembre 2005, en millions d'euros)

Entités	Année de création	Échéance	Montant brut du risque de contrepartie avant titrisation	Montant brut du risque conservé par le groupe ⁽¹⁾
Véhicule consolidé				
Euroliberté (France)	2 001	2 008	2 001	184
Véhicule non consolidé				
Global Liberté 1à 2 (France)	2 005	2 010	10 517	496
			12 518	680

- (1) Ce risque est conservé par le groupe du fait de la détention d'instruments de capital émis par les véhicules sur lesquels viennent s'imputer les premières pertes encourues par les actifs pour lesquels les entités ont donné leur garantie.

8. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

8.a FRAIS DE PERSONNEL

Le montant des frais de personnel s'élève à 7 903 millions d'euros sur l'exercice 2005, contre 7 163 millions d'euros sur l'exercice 2004

Les salaires et traitements fixes et variables, ainsi que l'intéressement et la participation, s'élèvent à 5 935 millions d'euros (5 179 millions d'euros en 2004), les indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales à 1 662 millions d'euros (1 678 millions d'euros en 2004), et les impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations à 306 millions d'euros (306 millions d'euros en 2004).

8.b ENGAGEMENTS SOCIAUX

Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à cotisations définies

En France, le groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraites de base et complémentaires. A l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays (Etats-Unis, Allemagne, Luxembourg, Royaume-Uni, Irlande, Norvège, Australie principalement) aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire. Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de l'ordre de 286 millions d'euros pour l'exercice 2005, contre 275 millions d'euros pour l'exercice 2004.

Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies subsistant en France et à l'étranger font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou sociétés du groupe. La fraction des écarts actuariels à amortir, après application de la limite conventionnelle de 10% (méthode du corridor), est calculée séparément pour chaque plan à prestations définies.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 1 378 millions d'euros au 31 décembre 2005 (1 782 millions d'euros au 31 décembre 2004), dont 865 millions d'euros pour les engagements français et 513 millions d'euros pour les engagements étrangers.

1/ Régimes de retraite, dispositifs de prévoyance et autres avantages liés à la retraite

En France, les Caisses de retraite de la BNP et de Paribas versent un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date du fait des cotisations versées conjointement à ces organismes avant cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes du Groupe.

BNP Paribas SA a mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été figés lors de la fermeture des régimes antérieurs.

A l'étranger, les régimes de retraite reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (*Royaume-Uni*), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (*Etats-Unis*). Certains régimes sont des plans de retraite complémentaires liés aux pensions légales (*Norvège*). La gestion de certains régimes est assurée par une compagnie d'assurance (*Espagne*) ou par des organismes de gestion indépendants (*Royaume-Uni*).

Au 31 décembre 2005, 81% des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur 16 plans situés au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. La valeur de marché des actifs de ces régimes se répartit à hauteur de 57% en actions, 35% en obligations, et 8% en autres instruments financiers.

En outre, le personnel des différentes sociétés du groupe bénéficie de régimes de prévoyance conventionnels et de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de fin de carrière. BNP Paribas a, en 2005, procédé au transfert à une compagnie d'assurance externe au groupe de contrats souscrits en couverture des indemnités de fin de carrière versées en France et des régimes de retraite à prestations définies jusque là gérés par des filiales françaises du groupe.

• *Rapprochement entre les actifs et les passifs comptabilisés au bilan*

En millions d'euros , au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Excédent des obligations sur les actifs des régimes financés	1 179	1 835
Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	2 914	3 063
Valeur de marché des actifs des régimes	(1 735)	(1 228)
<i>dont instruments financiers émis par BNP Paribas</i>	3	3
<i>dont biens immobiliers ou autres actifs utilisés par BNP Paribas</i>	3	3
Valeur actualisée des obligations non financées	237	179
Valeur de marché des actifs excédentaires	(78)	-
Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	(73)	(249)
Coûts non encore comptabilisés en application des dispositions de la norme IAS	(129)	(332)
19		
Coût des services passés	76	(194)
Pertes ou gains nets actuariels	(205)	(138)
Autres montants comptabilisés au bilan	41	36
Obligation nette comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies	1 177	1 469

(1) les actifs distincts sont cantonnés dans le bilan des filiales d'assurance du Groupe en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

GROUPE BNP PARIBAS

- Mouvements sur le passif / actif net comptabilisé au bilan*

En millions d'euros,	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
Obligation nette en début de période	1 469	1 664
Charge de retraite enregistrée en résultat de la période	(10)	158
Cotisations versées par BNP Paribas aux actifs de régimes	(140)	(176)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations non financées	(24)	(176)
Autres variations	(118)	(1)
Obligation nette en fin de période	1 177	1 469

- Composantes de la charge de retraite*

En millions d'euros,	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
Coût des services rendus au cours de l'exercice	126	90
Charge liée à l'actualisation des engagements	133	155
Rendement attendu des actifs de régime	(93)	(80)
Amortissement des écarts actuariels	28	1
Amortissement des services passés	6	14
Effets des réductions ou liquidations de régime	(213)	(20)
Autres éléments	3	(2)
Total porté dans les « frais de personnel »	(10)	158

- Taux de rendement effectif des actifs et des droits de remboursement*

En pourcentage,	Exercice 2005, en IFRS-EU				Exercice 2004, en IFRS 2004			
	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis
Rendement effectif des actifs de régime ⁽¹⁾	4,20%-5,00%	8,45%-14,12%	8,32%-19,49%	3,01%-7,90%	4,30%-4,90%	2,60%-7,63%	7,00%-9,50%	4,65%-9,66%

(1) fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays ou d'une même zone

- Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul à la date de clôture*

En pourcentage	31 décembre 2005, en IFRS-EU				1er janvier 2005, en IFRS-EU			
	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis
Taux d'actualisation	2,76%-3,59%	3,40%-3,82%	4,81%	5,50%	2,52%-4,21%	4,35%	5,20%-5,25%	5,75%
Taux de rendement attendu des actifs de régime ⁽¹⁾	4,00%-4,20%	2,52%-6,40%	5,40%-7,30%	7,00%-9,00%	4,30%-4,90%	4,50%-6,50%	5,40%-6,30%	7,00%-9,00%
Taux d'augmentation future des salaires	2,50%-5,50%	2,00%-4,00%	3,75%-5,40%	4,00%	2,50%-5,50%	3,00%-4,50%	3,70%-4,50%	4,00%

(1) fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays ou d'une même zone

2/ Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

Il existe plusieurs régimes de couverture médicale pour les retraités dont les principaux se situent aux Etats-Unis. Les provisions constituées au titre des engagements existant à l'égard des ayants droits s'élèvent à 50 millions d'euros au 31 décembre 2005, contre 45 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité en vigueur dans chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

Indemnités de fin de contrat de travail

La banque favorise en France le départ anticipé fondé sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaires font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire. A cet égard, la banque a constitué en 2005 une provision de 43 millions d'euros au titre d'un plan d'adaptation à l'emploi qui sera exécuté de 2006 à 2008 au sein du périmètre BNP Paribas Métropole afin d'anticiper les conséquences de la démographie et de faire face à l'évolution quantitative et qualitative des postes de travail.

Au 31 décembre 2005, les provisions existant au sein du Groupe au titre des plans de départ volontaire et de préretraite s'élèvent à 171 millions d'euros (201 millions d'euros au 31 décembre 2004).

8.c PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

BNP Paribas a mis en place, au bénéfice de certains de ses collaborateurs, des plans de fidélisation payés en actions et des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions.

1/ Plans de fidélisation en actions

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre dans le Groupe, un plan de fidélisation au bénéfice de certains collaborateurs dont la performance est significative prévoit le paiement d'une rémunération spécifique sur trois ans en actions, sous condition de présence, pour laquelle la norme IFRS 2 prescrit de constater la charge sur la période d'acquisition des droits, correspondant aux périodes sur lesquelles ces rémunérations sont acquises.

Le Groupe constate en charge sur la période résiduelle d'acquisition des droits la rémunération différée payable en actions attachée aux performances de certaines catégories de personnel réalisées en 2002 et en 2003. Le montant comptabilisé en charge en 2005 s'établit à 50 millions d'euros (92 millions d'euros en 2004).

2/ Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Divers plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribués par BNP et par Paribas et ses filiales puis par BNP Paribas au personnel du Groupe. Tous les plans non expirés impliquent une éventuelle livraison d'actions BNP Paribas.

Charge de l'exercice

Au titre des plans d'options de souscription d'actions attribués postérieurement à novembre 2002, la charge comptabilisée pour l'exercice 2005 s'élève à 32 millions d'euros, contre 23 millions d'euros pour l'exercice 2004.

Description des plans

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires, BNP Paribas émet chaque année un plan d'options de souscription d'actions.

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des plans existant au 31 décembre 2005 sont décrites dans les tableaux ci-après :

Plans d'options de souscription d'actions

Caractéristiques du plan							Nombre d'options exercées pendant la période	options en vie à la fin de la période	
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées ⁽¹⁾	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros) ⁽¹⁾		Nombre d'options ⁽¹⁾	Durée résiduelle en années jusqu'à l'échéance des options
BNP	22/05/1997	64	476 000	23/05/2002	22/05/2007	18,45	88 160	119 480	1
BNP	13/05/1998	259	2 074 000	14/05/2003	13/05/2008	37,28	577 421	629 002	2
BNP	03/05/1999	112	670 000	04/05/2004	03/05/2009	37,64	185 349	283 472	3
BNP ⁽⁴⁾	22/12/1999	642	5 064 000	23/12/2004	22/12/2009	45,16	1 287 612	3 197 668	4
BNP ⁽⁴⁾	07/04/2000	1 214	1 754 200	08/04/2005	07/04/2010	42,50	561 071	899 629	4
BNP Paribas SA ⁽²⁾	15/05/2001	932	6 069 000	15/05/2005	14/05/2011	49,00	62 511	5 743 489	5
BNP Paribas SA ⁽²⁾	31/05/2002	1 384	2 158 570	31/05/2006	30/05/2012	60,00	-	2 002 530	6
BNP Paribas SA ⁽³⁾	21/03/2003	1 302	6 693 000	21/03/2007	20/03/2013	37,10	5 000	6 501 400	7
BNP Paribas SA ⁽³⁾	24/03/2004	1 458	1 779 850	24/03/2008	21/03/2014	49,80	-	1 703 850	8
BNP Paribas SA ⁽³⁾	25/03/2005	2 380	4 332 550	25/03/2009	22/03/2013	55,1 ⁽⁵⁾	-	4 307 650	7
							2 767 124	25 388 170	

(1) Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002.

(2) Une fraction du droit d'exercice attribué aux salariés est conditionné aux performances financières du Groupe déterminées par le rapport entre le résultat consolidé, part du Groupe, et les capitaux propres moyens part du Groupe de chaque exercice concerné. La performance minimum retenue est de 16 % en moyenne sur les quatre exercices débutant l'année d'attribution du plan ou à défaut sur trois exercices glissants débutant la deuxième année après celle d'attribution du plan.

(3) Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones Euro Stoxx Bank

(4) Plans ayant concerné les collaborateurs des deux groupes rapprochés, BNP et Paribas. Le droit d'exercice était conditionné au non-paiement du certificat de valeur garantie attaché aux actions créées lors du rapprochement des deux groupes. Cette condition a été remplie.

(5) Moyenne arrondie des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le 25 mars 2005.

Plans d'options d'achat d'actions

Caractéristiques du plan							Nombre d'options exercées pendant la période ⁽¹⁾	options en vie à la fin de la période	
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées ⁽¹⁾	Date de départ d'exercice des options ⁽²⁾	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)		Nombre d'options	Durée résiduelle en années jusqu'à l'échéance des options
Paribas (CFP)	20/01/1997	526	5 178 206	20/01/2002	20/01/2005	17,30	162 973	-	-
Paribas (CFP)	07/07/1997	4	77 125	07/07/2002	07/07/2005	19,47	8 678	-	-
Cetelem	22/09/1997	117	332 893	23/09/2002	21/09/2005	17,19	108 570	-	-
Paribas (CB)	30/09/1997	149	615 608	01/10/2002	29/09/2005	19,71	225 491	-	-
Paribas (CFP)	26/12/1997	319	6 370 545	26/12/2002	26/12/2005	23,47	1 811 881	-	-
Paribas	17/11/1998	975	7 255 377	17/11/2003	17/11/2006	20,41	1 133 590	1 481 847	1
Paribas	04/05/1999	1	30 850	04/05/2004	04/05/2007	31,88	8 342	22 508	1
							3 459 525	1 504 355	

(1) Nombre d'options et prix d'exercice exprimés en actions BNP Paribas et après division du nominal de l'action BNP Paribas par deux le 20 février 2002

- Pour la Compagnie Bancaire, la Compagnie Financière Paribas et la Banque Paribas, en fonction des coefficients de conversion suivants : 9 Paribas pour 5 Compagnie Bancaire, 1 Paribas pour 1 Compagnie Financière Paribas, 1 Paribas pour 1 Banque Paribas, 3,085 BNP Paribas pour 1 Paribas

- Pour le Cetelem (filiale de Paribas consolidée par intégration globale), le nombre d'options et le prix d'exercice sont exprimés en actions BNP Paribas calculées après l'échange : 1,791 Paribas pour 1 Cetelem, 3,085 BNP Paribas pour 1 Paribas

Le prix d'exercice et le nombre des options retenus pour l'élaboration de ce tableau ont été calculés en fonction de la parité après le 1er juillet 2002.

(2) Dates d'exercice fixées au moment de l'attribution des plans. Toutefois, le traité de fusion BNP Paribas a prévu que les bénéficiaires d'options devront désormais respecter la période d'indisponibilité fiscale de 5 ans quelles que soient les dates d'exercice initialement prévues.

Mouvements de l'exercice

Plans d'options de souscription d'actions

	2005		2004	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros
Options en vie au 1er janvier	24 359 164	44,58	23 960 398	43,30
Options attribuées pendant la période	4 332 550	55,10	1 779 850	49,80
Options exercées pendant la période	(2 767 124)	41,69	(1 381 084)	28,79
Options expirées pendant la période	(536 420)		-	
Options en vie au 31 décembre	25 388 170	46,63	24 359 164	44,58
Options exerçables au 31 décembre ⁽¹⁾	8 932 740	45,38	6 438 164	42,27

(1) Le nombre d'options exerçables au 31 décembre 2005 ne tient pas compte de la fraction des options attribuées le 15 mai 2001 dont l'exercice est conditionné aux performances financières du Groupe (1 940 000 options en vie à fin 2005). La performance annuelle moyenne minimum de 16% n'ayant pas été atteinte sur la période de référence passée, la possibilité d'exercer cette fraction est prorogée jusqu'à ce que l'objectif soit atteint sur une période glissante de trois ans.

Le cours de bourse moyen de la période de levée des options en 2005 s'élève à 59,11 euros (51,54 euros en 2004).

Plans d'options d'achats d'actions

	2005		2004	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros
Options en vie au 1er janvier	4 963 880	21,39	8 624 313	20,86
Options exercées pendant la période	(3 459 525)	21,74	(3 660 433)	20,14
Options en vie au 31 décembre	1 504 355	20,58	4 963 880	21,39
Options exerçables au 31 décembre	1 504 355	20,58	4 963 880	21,39

Le cours de bourse moyen de la période de levée des options en 2005 s'élève à 58,76 euros (51,54 euros en 2004).

Valeur donnée aux options attribuées

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2, BNP Paribas évalue les options attribuées et comptabilise une charge, déterminée à la date d'attribution du plan, calculée à partir de la valeur de marché des options. Celles-ci sont donc évaluées à leur valeur initiale qui ne pourra être modifiée par la suite en fonction de l'évolution ultérieure du cours de bourse du titre BNP Paribas. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (pertes de droit) et les conditions de performance comptable (ie, basées sur la rentabilité des capitaux propres) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la charge.

La valorisation des plans du Groupe est effectuée par une société spécialisée indépendante. Les modèles retenus sont les algorithmes de type arbre (binomial ou trinomial) afin de pouvoir tenir compte de la possibilité d'exercer de façon non optimale les options à partir de la date de disponibilité. Pour la valorisation des caractéristiques de certaines attributions secondaires liées à la performance relative de BNP Paribas par rapport à un indice sectoriel, la méthode dite de Monte Carlo a également été retenue.

La volatilité implicite retenue pour la valorisation des plans a été estimée à partir d'un panel de cotations effectuées par différentes salles de marché. Le niveau de volatilité retenu tient compte de l'évolution des volatilités historiques mesurées sur l'indice de référence et le titre BNP Paribas sur une plage d'observations de 10 ans.

La valeur des options attribuées en 2005 par BNP Paribas est de 9,84 euros, contre 11,41 euros pour les options attribuées en 2004.

En millions d'euros	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'attribution	55,60	48,23
Prix d'exercice de l'option	55,10	49,80
Volatilité implicite de l'action BNP Paribas	20,0%	24,7%
Exercice anticipé des options	7,5 ans	8 ans
Dividende attendu de l'action BNP Paribas ⁽¹⁾	3,6%	3,0%
Taux d'intérêt sans risque	3,7%	4,1%
Taux de perte des droits	1,5%	2,0%

(1) Le taux de dividende indiqué ci-dessus est une moyenne de la série de dividendes annuels estimés sur la durée de vie de l'option

9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

9.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

Opérations réalisées sur le capital

Opérations sur le capital	en nombre	valeur unitaire en €	date d'autorisation par l'Assemblée générale	date de décision du Conseil d'administration
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2003	903 171 615	2		
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 28 janvier 2004	443 989	2	23-mai-00	05-sept-00
Réduction de capital par annulation d'actions détenues par BNP Paribas, réalisée le 17 mai 2004	(25 000 000)	2	14-mai-03	24-mars-04
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 6 juillet 2004	606 978	2	23-mai-00	05-sept-00
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Entreprise	5 477 862	2	14-mai-03	04-févr-04
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2004	884 700 444	2		
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 25 janvier 2005	518 758	2	23-mai-00	05-sept-00
Réduction de capital par annulation d'actions détenues par BNP Paribas, réalisée le 10 mai 2005	(13 994 568)	2	28-mai-04	23-mars-05
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 20 juillet 2005	1 397 501	2	23-mai-00	05-sept-00
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Entreprise	5 000 000	2	14-mai-03	04-févr-04
Réduction de capital par annulation d'actions détenues par BNP Paribas, réalisée le 29 novembre 2005	(39 374 263)	2	18-mai-05	13-juin-05
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2005	838 247 872	2		

Au 31 décembre 2005, le capital de BNP Paribas SA est constitué de 838 247 872 actions de 2 euros de nominal entièrement libérées (884 700 444 actions au 1^{er} janvier 2005). En outre, dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions, 1 369 623 actions nouvelles de 2 euros de nominal portant jouissance au 1^{er} janvier 2005 ont été souscrites par les salariés durant l'exercice 2005. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée le 23 janvier 2006.

Les onzième et douzième résolutions de l'Assemblée Générale mixte du 28 mai 2004 ont autorisé le Conseil d'Administration à procéder à une augmentation du capital social dans la limite de 1,34 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions avec droit préférentiel de souscription et 170 millions de titres sans droits préférentiel de souscription). Le montant nominal des titres de créance donnant accès immédiatement ou à terme aux actions de la société en vertu de ces délégations ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros pour les actions et 8 milliards d'euros pour les titres sans droits préférentiels de souscription. Ces autorisations sont données pour une durée de 26 mois. Aucun titre n'a été émis au 31 décembre 2005 en vertu de ces délégations.

La treizième résolution de l'Assemblée Générale mixte du 28 mai 2004 dispose que le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social par incorporation de réserves dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfiques ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Cette autorisation est donnée pour une durée de 26 mois.

Les seizièmes résolutions des Assemblées Générales mixtes du 28 mai 2004 et du 18 mai 2005 ont autorisé le Conseil d'Administration, à annuler, par voie de réduction du capital social, tout ou partie de ses actions propres détenues ou acquises dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale ordinaire, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois. Ces autorisations sont données pour une durée de 18 mois. En 2005, 53 368 831 actions ont été annulées en vertu de ces délégations.

Actions de préférence et assimilées

En décembre 1997, le Groupe a effectué une émission de 500 millions de dollars d'actions de préférence de droit américain sans droit de vote ("preferred shares"). Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP US Funding LLC contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent à leurs souscripteurs un revenu de 7,738 % pendant dix ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les capitaux souscrits par le biais de cette émission sont repris dans la rubrique "Intérêts minoritaires" au bilan ; la rémunération correspondante est reprise sous l'intitulé "Intérêts minoritaires" au compte de résultat.

Une nouvelle émission de 500 millions de dollars a été effectuée en 2000, par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust également contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les titres émis sont de même nature que les précédents et offrent à leur souscripteur un revenu de 9,003 % pendant 10 ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor.

En octobre 2001 deux nouvelles émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 350 et 500 millions d'euros, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust II et III contrôlées de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leur souscripteur une rémunération de 7% et 6,625 % respectivement durant 5 ans minimum pour la première et 10 ans pour la seconde. Les titres de la première de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de cinq ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération restant alors de 7 %. Les titres de la deuxième de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor.

En janvier et juin 2002, deux nouvelles émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 660 millions d'euros et 650 millions de dollars, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust IV et V contrôlées de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leurs souscripteurs une rémunération respectivement de 6,342 % versée annuellement sur 10 ans et de 7,2 % versée trimestriellement pendant 5 ans. Les titres de la première de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor. Les titres de la deuxième de ces deux émissions pourront être remboursés à l'issue d'une période de cinq ans puis à chaque date anniversaire du coupon, le taux de 7,20 % restant inchangé.

En janvier 2003, une nouvelle émission perpétuelle de même nature de 700 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle de 5,868 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2013, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur l'Euribor.

GROUPE BNP PARIBAS

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant	Durée TF	Taux après la première date de call
BNP US Funding	décembre 1997	USD	500 millions	10 ans	Weekly Libor + 2,8%
BNPP Capital Trust	octobre 2000	USD	500 millions	10 ans	Libor 3 mois + 3,26%
BNPP Capital Trust II	octobre 2001	EUR	350 millions	5 ans	7%
BNPP Capital Trust III	octobre 2001	EUR	500 millions	10 ans	Euribor 3 mois + 2,6%
BNPP Capital Trust IV	janvier 2002	EUR	660 millions	10 ans	Euribor 3 mois + 2,33%
BNPP Capital Trust V	juin 2002	USD	650 millions	5 ans	7,20%
BNPP Capital Trust VI	janvier 2003	EUR	700 millions	10 ans	Euribor 3 mois + 2,48%

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence, émis par BNP Paribas SA

En juin 2005, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme d'un Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée, pour un montant de 1 350 millions de dollars. Elle offre aux souscripteurs une rémunération fixe annuelle de 5,186 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2015, il sera versé trimestriellement un coupon USD Libor 3 mois augmenté de 1.68 %.

En octobre 2005, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme d'un Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée, pour un montant de 1 000 millions d'euros. Elle offre aux souscripteurs une rémunération fixe annuelle de 4,875 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 6 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. Le coupon versé restera à taux fixe en cas de non remboursement en octobre 2011.

En octobre 2005, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme d'un Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée, pour un montant de 400 millions de dollars. Elle offre aux souscripteurs une rémunération fixe annuelle de 6,250 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 6 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. Le coupon versé restera à taux fixe en cas de non remboursement en octobre 2011.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique "Réserves consolidées" au bilan, la rémunération correspondante est traitée comme un dividende.

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe

En application de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2004 BNP Paribas a été autorisé à réaliser un programme de rachat d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social en vue de la régularisation des cours, de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, de l'annulation ultérieure des actions, d'une cession, d'un échange ou de tout autre transfert, ou encore en vue de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2005 BNP Paribas a été autorisé à réaliser un programme de rachat d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe, dans le cadre d'opérations de régularisation de cours, en vue de procéder à des rachats et des ventes en fonction des situations de marché.

En outre, une des filiales du groupe intervenant sur des opérations de négociation et d'arbitrage sur indices boursiers procède dans le cadre de son activité à des ventes à découvert portant sur des actions émises par BNP Paribas.

Au 31 décembre 2005, le Groupe BNP Paribas détenait 4 724 282 actions BNP Paribas représentant 165 millions d'euros qui ont été portées en réduction des capitaux propres. Au 1^{er} janvier 2005, 54 512 739 actions BNP Paribas représentant 2 661 millions d'euros avaient été portées en réduction des capitaux propres.

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction		Total	
	en nombre	valeur comptable en millions d'euros	en nombre	valeur comptable en millions d'euros	en nombre	valeur comptable en millions d'euros
Actions détenues au 31 décembre 2003	44 818 443	1 905			44 818 443	1 905
Acquisitions effectuées	35 751 407	1 794			35 751 407	1 794
Réduction de capital	(25 000 000)	(966)			(25 000 000)	(966)
Autres mouvements	(457 241)	(40)	(599 870)	(32)	(1 057 111)	(72)
Actions détenues au 31 décembre 2004	55 112 609	2 693	(599 870)	(32)	54 512 739	2 661
Acquisitions effectuées	11 677 068	676			11 677 068	676
Réduction de capital	(53 368 831)	(2 694)			(53 368 831)	(2 694)
Autres mouvements	(4 360 827)	(214)	(3 735 867)	(264)	(8 096 694)	(478)
Actions détenues au 31 décembre 2005	9 060 019	461	(4 335 737)	(296)	4 724 282	165

Résultat par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du Groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options émises de souscriptions d'actions dans le calcul du résultat dilué par action. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action.

	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) ⁽¹⁾	5 822	4 939
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	829 515 172	840 921 530
Effet des actions ordinaires potentielles dilutives :		
<i>nombre d'actions potentielles dilutives dérivées d'options exerçables de souscriptions d'actions</i>	5 318 375	3 481 413
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	834 833 547	844 402 943
Résultat de base par action (en euros)	7,02	5,87
Résultat dilué par action (en euros)	6,97	5,85

(1) Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée assimilés à des actions de préférences émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende.

Le dividende par action versé en 2005 au titre du résultat de l'exercice 2004 s'est élevé à 2 euros (1,45 euros versé en 2004 au titre du résultat de l'exercice 2003).

9.b PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas SA					France	IG	100,00%	100,00%
Pôle Banque de détail en France								
Banque de Bretagne					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Développement					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Factor					France	IG	100,00%	100,00%
Catesienne de Participation		6			France			
Pôle SFDI								
Banque de détail aux Etats-Unis								
BancWest Corporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Bank of the West					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
FHL Lease Holding Cy					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
First Hawaiian Bank					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Union Safe Deposit Bank			6		Etats-Unis			
Location-Financement								
Albury Asset Rentals Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
All In One Allemagne					Allemagne	IG	100,00%	99,96%
Antin Bail					France	IG	100,00%	100,00%
Aprolis Finance					France	IG	51,00%	50,98%
Avelingen Finance BV			1		Pays-Bas	ME	50,00%	49,98%
Barloworld Heftruck BV			1		Pays-Bas	ME	50,00%	49,98%
BNP Paribas Lease Group					France	IG	99,96%	99,96%
BNP Paribas Lease Group BV			1		Pays-Bas	IG	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group Holding SPA					Italie	IG	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group Netherlands BV			1		Pays-Bas	IG	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group UK PLC					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group SA Belgium					Belgique	IG	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group SPA					Italie	IG	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group (Rentals) Ltd ex Bureau Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
BNP Paribas Leasing GmbH					Allemagne	IG	100,00%	99,96%
Centro Leasing SPA					Italie	ME	37,30%	37,28%
Claas Financial Services					France	IG	60,11%	60,09%
Claas Leasing GmbH					Allemagne	IG	100,00%	60,09%
CNH Capital Europe					France	IG	50,10%	50,08%
CNH Capital Europe Limited					Royaume-Uni	IG	50,10%	50,08%
Commercial Vehicle Finance Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Diamond Finance UK Limited					Royaume-Uni	IG	60,00%	59,98%
Equipment Lease BV			1		Pays-Bas	IG	100,00%	99,96%
Evergo Finanzaria		6			Italie			
Finance et Gestion SA					France	IG	70,00%	69,97%
Geveke Rental BV			1		Pays-Bas	ME	50,00%	49,98%
H.F.G.L Limited		2			Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
HH Management Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Humberclyde Commercial Investments Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Humberclyde Commercial Investments N°1 Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Humberclyde Commercial Investments N°4 Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Humberclyde Finance Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Humberclyde Industrial Finance Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Humberclyde Investments Limited		2			Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Humberclyde Management Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Humberclyde Spring Leasing Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Leaseco International BV			1		Pays-Bas	IG	100,00%	99,96%
Natiobail					France	IG	100,00%	99,96%
Natiocredibail					France	IG	100,00%	99,96%
Natiocredimurs					France	IG	100,00%	99,96%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Location-Financement (suite)								
Natioénergie					France	IG	100,00%	99,96%
Norbail Snc			5		France			
Norbail Location			5		France			
Paricomi					France	IG	100,00%	100,00%
S C A U			5		France			
SAS MFF			2		France	IG	51,00%	50,98%
Same Deutz-Fahr Finance					France	IG	99,97%	99,93%
Same Deutz Fahr Finance Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Socappa	6				France			
UFB Asset Finance Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
United Care Group Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
United Care (Cheshire) Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
United Corporate Finance Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
United Inns Management Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Crédits à la consommation								
Attijari Cetelem			1		Maroc	IG	100,00%	93,01%
Axa Banque Financement			5		France			
Banco Cetelem Argentine			5		Argentine			
Banco cetelem Portugal					Portugal	IG	100,00%	100,00%
Banco Cetelem SA					Espagne	IG	100,00%	100,00%
Caisse d'Epargne Financement - CEFI					France	ME	33,00%	33,00%
Carrefour Administration Cartos de Creditos - CACC					Brésil	ME	40,00%	40,00%
Cetelem					France	IG	100,00%	100,00%
Cetelem America					Brésil	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Bank Gmbh					Allemagne	IG	50,10%	50,10%
Cetelem Bank SA			2		Pologne	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Belgium					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Benelux BV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Brésil	9				Brésil	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Capital Company Limited	5				Corée du sud			
Cetelem CR					République Tchèque	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Polska Expansion SA	9				Pologne	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Thaïlande					Thaïlande	IG	100,00%	100,00%
Cetelem UK (ex Halifax Cetelem Credit Limited)	7				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Cofica Bail					France	IG	100,00%	100,00%
Cofidis France					France	ME	15,00%	15,00%
Cofinoga					France	IP	0,00%	48,16%
Cofiparc					France	IG	100,00%	99,99%
Compagnie Médicale de financement de Voitures et matériels - CMV Médiforce					France	IG	100,00%	100,00%
Credial	6				France			
Crédit Moderne Antilles					France	IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Guyane					France	IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Océan Indien					France	IG	97,81%	97,81%
Domofinance SA			2		France	IG	55,00%	55,00%
Effico Iberia			2		Espagne	IG	100,00%	100,00%
Effico Soreco					France	IG	99,94%	99,94%
Eurocredito					Espagne	IG	100,00%	100,00%
Facet					France	IG	99,69%	99,69%
Fidem					France	IG	51,00%	51,00%
Fimestic Expansion SA					Espagne	IG	100,00%	100,00%
Findomestic					Italie	IP	50,00%	50,00%
Fortis Crédit				4	Belgique			
Laser				11	France	IP	48,16%	48,16%
Loisirs Finance					France	IG	51,00%	51,00%
Magyar Cetelem					Hongrie	IG	100,00%	100,00%
Norrsken Finance	2				France	IG	51,00%	51,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Crédits à la consommation (suite)								
Sa Leval 3	5				France			
Servicios Financieros Carrefour EFC					Espagne	ME	40,00%	40,00%
Société de Paiement Pass					France	ME	40,01%	40,01%
Structures Ad Hoc								
FCC Findomestic	3				Italie	IP		
FCC Master Dolphin	2				France	IP		
FCC Master Noria	3				France	IG		
FCC Retail ABS Finance				2	France	IG		
Crédits immobiliers								
Abbey National France			1	6	France			
Banca UCB SPA					Italie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Invest Immo	2				France	IG	99,99%	99,99%
SAS Prêts et Services					France	IG	100,00%	100,00%
Services et Prêts Immobiliers	6				France			
UCB					France	IG	100,00%	100,00%
UCB Hypotheken	2				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI (Groupe)			10		Espagne	IP	50,00%	50,00%
Structures Ad Hoc								
FCC Domos 2003					France	IG		
FCC Master Domos	3				France	IG		
FCC Master Domos 4	3				France	IG		
FCC Master Domos 5	3				France	IG		
FCC U.C.I. 2-14 (ex FCC U.C.I. 2-9)	3	10			Espagne	IP		
Location longue durée avec services								
Arius Finance				6	France			
Arius SA					France	IG	100,00%	99,99%
Arma Beheer BV	1				Pays-Bas	IG	100,00%	99,99%
Artegy Limited	2				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Artegy SAS					France	IG	100,00%	99,99%
Arval Belgium					Belgique	IG	100,00%	99,99%
Arval BV (ex Arma Nederland)	1				Pays-Bas	IG	100,00%	99,99%
Arval Deutschland GmbH (ex Arval PHH Deutschland GmbH)					Allemagne	IG	100,00%	99,99%
Arval ECL SAS					France	IG	100,00%	99,99%
Arval Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Arval Luxembourg					Luxembourg	IG	100,00%	99,99%
Arval Nederland				6	Pays-Bas			
Arval NV (ex Arma Belgique)	1				Belgique	IG	100,00%	99,99%
Arval PHH Buisness Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Arval PHH Buisness Solutions Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Arval PHH Holding SAS					France	IG	100,00%	99,99%
Arval PHH Holdings Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Arval PHH Holdings UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Arval PHH Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Arval Portugal					Portugal	IG	100,00%	99,99%
Arval Schweiz AG (ex Leasing Handels und Service AG)					Suisse	IG	100,00%	99,99%
Arval Service Lease					France	IG	100,00%	99,99%
Arval Service Lease Espagne					Espagne	IG	99,98%	99,97%
Arval Service Lease Italia					Italie	IG	100,00%	99,99%
Arval Service Lease Polska SP					Pologne	IG	100,00%	99,99%
BNP Paribas Fleet Holdings Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Dialcard Fleet Information Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Dialcard Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Gestion et Location Holding					France	IG	99,99%	99,99%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Location longue durée avec services (suite)								
Harpur Assets Limited			5		Royaume-Uni			
Harpur UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Overdrive Business Solutions Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Overdrive Credit Card Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
PHH Financial services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
PHH Holdings (1999) Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
PHH Investment Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
PHH Leasing (N°9) Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
PHH Treasury Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
PHH Truck Management Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Pointeuro Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
The Harpur Group UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Marchés émergents et outre-mer								
Banque International Commerce et Industrie Burkina Faso					Burkina Faso	IG	51,00%	50,47%
Banque International Commerce et Industrie Cote d'Ivoire					Cote d'Ivoire	IG	67,49%	67,32%
Banque International Commerce et Industrie Gabon					Gabon	IG	46,67%	46,67%
Banque International Commerce et Industrie Senegal					Sénégal	IG	54,11%	53,89%
Banque Malgache de l'Océan Indien					Madagascar	IG	75,00%	75,00%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie					Maroc	IG	65,05%	65,05%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing					Maroc	IG	72,03%	46,86%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore					Maroc	IG	100,00%	65,05%
Banque pour le Commerce et l'Industrie de la Mer Rouge					Djibouti	IG	51,00%	51,00%
BNP Intercontinentale - BNPI					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas BDDI Participations					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Cyprus Limited					Chypre	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas El Djazair	1				Algérie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guadeloupe					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guyane					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Le Caire					Egypte	IG	95,19%	95,19%
BNP Paribas Martinique					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Nouvelle Calédonie					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Réunion					France	IG	100,00%	100,00%
Sifida					Luxembourg	IG	91,69%	94,68%
Société Financière pour pays d'Outre Mer - SFOM			5		Suisse			
Türk Ekonomi Bankası Yatırım Anonim Şirketi (Groupe)			1		Turquie	IP	50,00%	50,00%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie					Tunisie	IG	50,00%	50,00%
Union Tunisienne de Leasing					Tunisie	IG	70,48%	35,24%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
AMS								
Assurance								
Antarius		4			France			
Banque Financiere Cardif					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Assurance					France	IG	100,00%	100,00%
Cardif Asset Management					France	IG	100,00%	100,00%
Cardif Assicurazioni SPA					Italie	IG	100,00%	100,00%
Cardif Assurance Vie Polska			2		Pologne	IG	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Seguros					Brésil	IG	100,00%	100,00%
Cardif Leven					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Cardif Levensverzekeringen NV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Cardif Nederland Holding BV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Cardif RD					France	IG	100,00%	100,00%
Cardif SA					France	IG	100,00%	100,00%
Cardif Schadeverzekeringen NV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Cardif Seguros de Vida		5			Chili			
Cardif Société Vie					France	IG	100,00%	100,00%
Centro Vita Assicurazioni					Italie	IP	49,00%	49,00%
Compagnie Bancaire Uk Fonds C					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Compania de Seguros de Vida		5			Argentine			
Compania de Seguros Generales					Chili	IG	100,00%	100,00%
Cybele RE					France	IG	100,00%	100,00%
Darnell Limited		2			Irlande	IG	100,00%	100,00%
European Reinsurance		5			Royaume-Uni			
GIE BNP Paribas Assurance					France	IG	59,50%	59,50%
Investilife sa					Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
Natio Assurance					France	IP	50,00%	50,00%
Nativie				6	France			
Pinnacle Insurance PLC					Royaume-Uni	IG	100,00%	97,55%
Pinnacle Insurance Holding PLC					Royaume-Uni	IG	97,55%	97,55%
Pinnacle Insurance Management Services PLC					Royaume-Uni	IG	100,00%	97,55%
State Bank of India Insurance Company Limited		5			Inde			
Banque privée								
Bank von Ernst			1	6	France			
Bergues Finance Holding					Bahamas		100,00%	99,99%
BNP Paribas Espana SA					Espagne	IG	99,55%	99,55%
BNP Paribas Investment Services LLC					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank Monaco					France	IG	100,00%	99,99%
BNP Paribas Private Bank Switzerland					Suisse	IG	100,00%	99,99%
BNP Paribas Private Banking Japan		4			Japon			
Conseil Investissement					France	IG	100,00%	100,00%
Nachenius				1	Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Société Monégasque de Banque Privée			1	6	France			
United European Bank Switzerland					Suisse	IG	100,00%	99,99%
United European Bank Trust Nassau					Bahamas	IG	100,00%	99,99%
Courtage en ligne								
B*Capital					France	IG	99,96%	99,96%
Cortal Consors Belgique		5			Belgique			
Cortal Consors Espana SV			6		Espagne			
Cortal Consors France					France	IG	100,00%	100,00%
Cortal Consors Internationa Holding GmbH			6		Allemagne			
Cortal Consors Luxembourg				6	Luxembourg			
FundQuest (ex Cortal Consors Fund Management)					France	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Gestion d'actifs								
BNP PAM Group					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Brasil Limitada			2		Brésil	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Group Luxembourg					Luxembourg	IG	99,66%	99,66%
BNP Paribas Asset Management SGR Milan SPA			5		Italie			
BNP Paribas Asset Management UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Servicing SAS			2		France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Epargne et Retraite Entreprise					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fauchier Partners Limited				2	Royaume-Uni	IP	100,00%	50,00%
BNP Paribas Gestion Epargne Salariale	6				France			
Fauchier General Partners Limited				2	Guernesey	IP	100,00%	50,00%
Fauchier Partners Asset Management Limited				2	Guernesey	IP	100,00%	50,00%
Fauchier Partners LLP				2	Royaume-Uni	IP	100,00%	42,50%
Fauchier Partners Limited				2	Royaume-Uni	IP	100,00%	50,00%
Fauchier Partners Management Limited				1	Royaume-Uni	IP	50,00%	50,00%
Fischer Francis Trees and Watts					Etats-Unis	ME	24,90%	81,42%
Fund Quest Incorporation				1	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Services liés aux titres								
BNP Paribas Fund Services					Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Australasia Limited					Australie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Dublin Limited					Irlande	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Holdings					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services - BPSS					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services International Holding SA					France	IG	100,00%	100,00%
Services immobilier								
Antin Vendôme					France	IG	96,77%	96,77%
Asset Partenaires				1	France	IG	99,95%	96,72%
Atis Real Expertise		1			France	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Auguste-Thouard	1	9			France	IG	95,84%	95,84%
Atisreal Auguste-Thouard Habitat Foncier	1	9			France	IG	99,98%	95,98%
Atisreal Belgium SA	1	9			Belgique	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Benelux SA	1	9			Belgique	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Consult	1	9			France	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Consult GmbH	1	9			Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Espana SA	1	9			Espagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal GmbH	1	9			Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Holding Belgium SA	1	9			Belgique	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Holding France	1	9			France	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Holding GmbH	1	9			Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal International	1	9			France	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Limited	1	9			Royaume-Uni	IG	82,35%	82,35%
Atisreal Luxembourg SA	1	9			Belgique	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Management GmbH	1	9		6	Allemagne			
Atisreal Netherlands BV	1	9			Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Property Management GmbH	1	9			Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Property Management Services	1	9			Belgique	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Proplan GmbH	1	9			Allemagne	IG	75,18%	75,18%
Atisreal Services	1	9			France	IG	96,04%	96,04%
Atisreal USA Inc.	1	9			Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Weatheralls Financial Services Limited	1	9			Royaume-Uni	IG	82,35%	82,35%
Auguste-Thouard Fimorem	1	9		6	France			
Auguste-Thouard Residencial SL	1	9		6	Espagne			
Banque Centrale de Données Immobilières	1	9		6	France			
BNP Paribas Immobilier					France	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Services immobilier (suite)								
BNP Paribas Participations Finance Immobilier					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Property Management (ex Sa Meunier Participation)					France	IG	100,00%	100,00%
BSA Immobilier				1	France	IG	100,00%	100,00%
Chancery Lane Management Services Limited	1	9			Royaume-Uni	IG	82,35%	82,35%
F G Ingénierie et Promotion Immobilière	1				France	IG	100,00%	100,00%
Immobilier des Bergues					France	IG	100,00%	100,00%
Meunier Promotion					France	IG	100,00%	100,00%
Partenaires Gerance Soprofinance				1	France	IG	100,00%	96,77%
SA Comadim					France	IG	100,00%	100,00%
SA Gerer					France	IG	100,00%	100,00%
SA Procodis					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Astrim					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Developpements					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Habitat					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Immobilières d'Entreprises					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Mediterranee					France	IG	96,50%	96,50%
SAS Meunier Rhône Alpes					France	IG	100,00%	100,00%
Sinvim				6	France			
Sofiane				1	France	IG	100,00%	100,00%
SNC Cezanne				5	France			
SNC Comadim Residences Services					France	IG	100,00%	99,97%
SNC Espaces Immobiliers					France	IG	100,00%	100,00%
SNC Lot 2 Porte d'Asnières				2	France	IG	100,00%	100,00%
SNC Matisse				4	France			
SNC Meunier Gestion					France	IG	100,00%	100,00%
Soprofinance				1	France	IG	100,00%	96,77%
Weatheralls Consultancy Services Limited	1	9			Royaume-Uni	IG	82,35%	82,35%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
BFI								
FRANCE								
BNP Paribas Arbitrage					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Equities France					France	IG	99,96%	99,96%
BNP Paribas Equity Strategies France					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Group	2				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Stratégies Actions					France	IG	100,00%	100,00%
Capstar Partners Sas					France	IG	93,33%	93,33%
Paribas Dérivés Garantis Snc					France	IG	100,00%	100,00%
Parifergie	2				France	IG	100,00%	100,00%
Parilease					France	IG	100,00%	100,00%
Sas Esomet			2		France	IG	100,00%	100,00%
EUROPE								
BNP AK Dresdner Bank AS			4		Turquie			
BNP AK Dresdner Financial Kiralama			4		Turquie			
BNP Capital Finance ltd					Irlande	IG	100,00%	100,00%
BNP Factor					Portugal	IG	100,00%	100,00%
BNP Ireland Limited					Irlande	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas (Bulgarie) AD					Bulgarie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank (Hongarie) RT					Hongrie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank (Polska) SA					Pologne	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank NV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Investments Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Markets Group Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodity Futures Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas E & B Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Equities Italia SIM SPA	5				Italie			
BNP Paribas Finance plc					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fixed Assets Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guernsey Limited	5				Royaume-Uni			
BNP Paribas Luxembourg sa					Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Net Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Services					Suisse	IG	100,00%	99,99%
BNP Paribas Sviluppo					Italie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Suisse SA					Suisse	IG	99,99%	99,99%
BNP Paribas UK Holdings Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP PUK Holding Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas ZAO					Russie	IG	100,00%	100,00%
Dealremote Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
ISIS Factor SPA					Italie	IG	100,00%	100,00%
Paribas Management Service Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Paribas Trust Luxembourg SA					Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
Robin Flight Limited			2		Irlande	IG	100,00%	100,00%
Swallow Flight Limited			2		Irlande	IG	100,00%	100,00%
Utexam Limited	2				Irlande	IG	100,00%	100,00%
AMERIQUES								
BNP Andes					Perou	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Brasil SA					Brésil	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Brokerage Services Incorporated			6		Etats-Unis			
BNP Paribas Canada					Canada	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capstar Partners Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodities Futures Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
AMERIQUES (suite)								
BNP Paribas Leasing Corporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas North America Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas RCC Incorporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Corporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Capstar Partners LLC					Etats-Unis	IG	93,00%	93,00%
Cooper Neff Advisors Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Cooper Neff Group Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
French American Banking Corporation - F.A.B.C					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Paribas North America					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Petits Champs Participações e Serviços SA					Brésil	IG	100,00%	100,00%
ASIE - OCEANIE								
BNP Equities Asia Limited					Malaisie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas (China) Limited					Chine	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Arbitrage (Hong-Kong) Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asia Equities Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Equities Group Australia Limited	5				Australie			
BNP Paribas Equities Hong Kong	5		12		Hong-Kong		100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance (Hong-Kong) Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Futures (Hong-Kong) Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Pacific (Australia) Limited					Australie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine (Malaisie) Limited	5				Malaisie			
BNP Paribas Peregrine (Singapour) Limited					Singapour	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Capital Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Futures Limited	5				Hong-Kong			
BNP Paribas Peregrine Investment Limited	5				Hong-Kong			
BNP Paribas Peregrine Securities (Thaïlande) Limited					Thaïlande	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities Korea Company Limited					Corée du Sud	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities Pte Limited					Singapour	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Australia Limited	5				Australie			
BNP Paribas Securities (Taiwan) Co Limited			2		Taiwan	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Services Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
Credit Agricole Indosuez Securities Limited				1	Japon	IG	100,00%	100,00%
PT Bank BNP Paribas Indonésia					Indonésie	IG	100,00%	99,99%
PT BNP Lippo Utama Leasing			5		Indonésie			
PT BNP Paribas Peregrine	9				Indonésie	IG	99,00%	99,00%
Structures Ad Hoc								
54 Lombard Street Investments Limited	1				Royaume-Uni	IG		
APAC Finance Limited				2	Nouvelle Zelande	IG		
APAC Investments Limited				2	Nouvelle Zelande	IG		
APAC NZ Holdings Limited (ex BNP Paribas (New Zealand) Finance Limited)	2				Nouvelle Zelande	IG		
ARV International Limited			2		Iles Cayman	IG		
Altels Investment Limited			2		Iles Cayman	IG		
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV					Pays-Bas	IG		
BNP Paribas Emissions und Handel. GmbH					Allemagne	IG		
BNP Paribas Finance Incorporated					Etats-Unis	IG		
BNP Paribas New Zealand Limited					Nouvelle Zelande	IG		
BNP Paribas Principal Incorporated					Etats-Unis	IG		
Bougainville BV	1				Pays-Bas	IG		
China Lucie Finance 1				2	France	IG		
China Lucie Finance 2				2	France	IG		
China Lucie Finance 3				2	France	IG		
China Samantha Finance 1				2	France	IG		
China Samantha Finance 2				2	France	IG		

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
<i>Structures Ad Hoc (suite)</i>								
China Samantha Finance 3			2		France	IG		
China Samantha Finance 4				2	France	IG		
China Samantha Finance 5				2	France	IG		
China Samantha Finance 6				2	France	IG		
China Samantha Finance 7				2	France	IG		
China Samantha Finance 8				2	France	IG		
China Samantha Finance 9				2	France	IG		
Crisps Limited					Iles Cayman	IG		
Eliopée Limited		3		5	Jersey			
Epimetheus Investments Limited					Iles Cayman	IG		
Epsom Funding Limited				2	Iles Cayman	IG		
Euroliberté PLC			3		Irlande	IG		
European Hedged Equity Limited		2			Iles Cayman	IG		
Fidex PLC					Royaume-Uni	IG		
Filip Partnership		5			Royaume-Uni			
Forsele Investments SA					Luxembourg	IG		
Global Guaranteed Cliquet Investment					Iles Cayman	IG		
Global Guaranteed Equity Limited		2			Iles Cayman	IG		
Global Hedged Equity Investment Limited					Iles Cayman	IG		
Global Protected Alternative Investments Limited		2			Iles Cayman	IG		
Global Protected Equity Limited		2			Iles Cayman	IG		
Harewood Investments N°1 Limited			2		Royaume-Uni	IG		
Harewood Investments N°2 Limited				2	Royaume-Uni	IG		
Harewood Investments N°3 Limited				2	Royaume-Uni	IG		
Harewood Investments N°4 Limited				2	Royaume-Uni	IG		
Harewood Investments N°5 Limited				2	Iles Cayman	IG		
Henaross PTY Limited					Australie	IG		
Iliad Investments PLC				2	Iles Cayman	IG		
Joconde SA					Luxembourg	IG		
Laffitte Participation 2		2			France	IG		
Laffitte Participation 10				2	France	IG		
Laffitte Participation 12				2	France	IG		
Liquidity Trust				2	Iles Cayman	IG		
Lock-In Global equity Limited		2			Iles Cayman	IG		
Marc Finance Limited				2	Iles Cayman	IG		
Mexita Limited N° 2				5	Iles Cayman	IG		
Mexita Limited N° 3					Iles Cayman	IG		
Mexita Limited N° 4					Iles Cayman	IG		
Mistral Investments SA					Luxembourg	IG		
Olan 2 Enterprises PLC			3		Irlande	IG		
Optichamps				2	France	IG		
Paregof					France	IG		
Parrilaye Property Pty Limited					Australie	IG		
Robin Flight Limited				2	Irlande	IG		
Singapore Emma Finance 1 SAS					France	IG		
Singapore Emma Finance 2 SAS		2			France	IG		
Sirocco Investments SA					Luxembourg	IG		
SnC Alargatis				2	France	IG		
SnC Méditerranée				2	France	IG		
St Maarten CDO Limited				2	Iles Cayman	IG		
Starbird Funding Corporation			3	5	Etats-Unis			
Sunny Funding Limited				2	Iles Cayman	IG		
Swallow Flight Limited				2	Irlande	IG		
Tender Option Bond Municipal program					Etats-Unis	IG		
Thésée Limited			3	5	Jersey			
Thunderbird Investments PLC				2	Irlande	IG		

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
AUTRES ACTIVITES								
Private Equity (BNP Paribas Capital)								
Banexi Société de Capital-Risque					France	IG	99,99%	99,99%
Carbonne Lorraine		3	4		France			
Claireville					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Cobema					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Cobepa Technology					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Compagnie Benelux Paribas - COBEPA (Groupe)		8	4		Belgique			
Compagnie Financière Ottomane					Luxembourg	IG	96,62%	96,62%
Erbe		3			Belgique	ME	47,01%	47,01%
Evalis		3			France	IG	63,32%	63,32%
Gepeco					Belgique	IG	100,00%	100,00%
NHG Guyomarc'h		6			France			
Paribas Participation Limitée					Canada	IG	100,00%	100,00%
Sagal		6			France			
Klépierre								
Akciova Spolocnost Arcol					Slovaquie	IG	100,00%	53,30%
Belarcol		5			Belgique			
Besloten Vennotschap Capucine BV					Pays-Bas	IG	100,00%	53,30%
Cinneo		6			Italie			
GIE Klepierre Services					France	IG	100,00%	46,90%
I G C SPA					Italie	IP	50,00%	26,65%
ICD SPA					Italie	IG	100,00%	45,31%
Klecar Italia SPA					Italie	IG	100,00%	44,24%
Klefin Italia SPA					Italie	IG	100,00%	53,30%
Klepierre Krakow Sp. Z.o.o				1	Pologne	IG	100,00%	53,30%
Klepierre Poznan Sp. Z.o.o				1	Pologne	IG	100,00%	53,30%
Klepierre Sadyba Sp. Z.o.o				1	Pologne	IG	100,00%	53,30%
Krakow Plaza Sp. Z.o.o				1	Pologne	IG	100,00%	53,30%
Plaza Center Management Poland Sp. z.o.o				1	Pologne	IG	100,00%	39,98%
Ruda Slaska Plaza Sp. Z.o.o				1	Pologne	IG	100,00%	53,30%
SA Brescia					France	IG	100,00%	53,30%
SA Cinéma de l'Esplanade					Belgique	IG	100,00%	53,30%
SA Coimbra					Belgique	IG	100,00%	53,30%
SA Delcis Cr					République Tchèque	IG	100,00%	53,30%
SA Devimo Consult					Belgique	ME	35,00%	13,86%
SA Duna Plaza		1			Hongrie	IG	100,00%	53,30%
SA Finascente				1	Portugal	IP	50,00%	26,65%
SA Foncière de Louvain la Neuve					Belgique	IG	100,00%	53,30%
SA Galiera Parque Nascente					Portugal	IP	50,00%	26,65%
SA Gondobrico					Portugal	IP	50,00%	26,65%
SA Klecar Fancier Espana					Espagne	IG	100,00%	44,24%
SA Klecar Fancier Iberica					Espagne	IG	100,00%	44,24%
SA Klelou Immobiliare					Portugal	IG	100,00%	53,30%
SA Klenord Immobiliaria					Portugal	IG	100,00%	53,30%
SA Klepierre					France	IG	53,52%	53,30%
SA Klepierre Athinon AE					Grèce	IG	100,00%	44,24%
SA Klépierre Foncier Makedonia					Grèce	IG	100,00%	44,24%
SA Klepierre NEA Efkarpia AE					Grèce	IG	100,00%	44,24%
SA Klepierre Peribola Patras AE					Grèce	IG	100,00%	44,24%
SA Klepierre Portugal SGPS					Portugal	IG	100,00%	53,30%
SA Klepierre Vallecás		2			Espagne	IG	100,00%	53,30%
SA Klepierre Vinaza					Espagne	IG	100,00%	53,30%
SA Kletel Immobiliaria					Portugal	IG	100,00%	53,30%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)								
SA Place de l'acueil				1	Belgique	IG	100,00%	53,30%
SA Poznan Plaza				1	Pologne	IG	100,00%	53,30%
SA Sadyba Center				1	Pologne	IG	100,00%	53,30%
SA Sogecaec					Portugal	IG	100,00%	39,98%
SARL Assago		2			Italie	ME	100,00%	53,30%
SARL Collegno	1				Italie	IG	100,00%	53,30%
SARL Csepel 2002		1			Hongrie	IG	100,00%	53,30%
SARL Debrecen 2002		1			Hongrie	IG	100,00%	53,30%
SARL Effe Kappa	1				Italie	IP	50,00%	26,65%
SARL Galiera Commerciale Cavallino				1	Italie	IG	100,00%	53,30%
SARL Galiera Commerciale Klepierre			2		Italie	IG	100,00%	53,30%
SARL Galiera Commerciale Solbiate				1	Italie	IG	100,00%	53,30%
SARL Gyor 2002		1			Hongrie	IG	100,00%	53,30%
SARL Immobiliare Magnolia					Italie	IG	100,00%	45,31%
SARL Kanizsa 2002		1			Hongrie	IG	100,00%	53,30%
SARL Kaposvar 2002		1			Hongrie	IG	100,00%	53,30%
SARL Klepierre Pologne				1	Pologne	IG	100,00%	53,30%
SARL Miskolc 2002		1			Hongrie	IG	100,00%	53,30%
SARL Novate					Italie	IG	100,00%	45,31%
SARL Nyiregyhaza Plaza		1			Hongrie	IG	100,00%	53,30%
SARL P S G					Italie	IP	50,00%	19,72%
SARL Plaza Center Management		1			Hongrie	IP	100,00%	39,98%
SARL Szeged Plaza		1			Hongrie	IG	100,00%	53,30%
SARL Szolnok Plaza		1			Hongrie	IG	100,00%	53,30%
SARL Uj Alba		1			Hongrie	IG	100,00%	53,30%
SARL Zalaegerszeg Plaza		1			Hongrie	IG	100,00%	53,30%
SAS 192 avenue Charles De Gaulle					France	IG	100,00%	53,30%
SAS 21 Kleber					France	IG	100,00%	53,30%
SAS 21 la Perouse					France	IG	100,00%	53,30%
SAS 43 Grenelle					France	IG	100,00%	53,30%
SAS 43 Kleber					France	IG	100,00%	53,30%
SAS 46 Notre-Dame des vicloires					France	IG	100,00%	53,30%
SAS 5 Turin					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Baudot Massy			6		France			
SAS Cande					France	IG	100,00%	53,30%
SAS CB Pierre					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Cecobil					France	IP	50,00%	26,65%
SAS Cecoville					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Centre Jaude Clermont					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Concorde Puteaux					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Doumer Caen					France	IG	100,00%	53,30%
SAS du 23 avenue Marignan					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Espace Cordeliers					France	IP	50,00%	26,65%
SAS Espace Dumont D'Urville					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Espace Kleber					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Flandre					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Holding Gondomar 1					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Holding Gondomar 3					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Issy Desmoulins					France	IG	100,00%	53,30%
SAS KLE 1 (ex SAS Klepierre Transactions)					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Kleber Levallois					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Klecar Participations Italie					France	IG	100,00%	44,24%
SAS Klemurs					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Klepierre Finance					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Klepierre Hongrie		1			France	IG	100,00%	53,30%
SAS Le Havre Capelet					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Le Havre Tourneville					France	IG	100,00%	53,30%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)								
SAS Leblanc Paris 15					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Louis David		6			France			
SAS LP7					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Marseille Le Merlan					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Melun Saint-Peres					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Odysseum Place de France					France	IG	100,00%	37,31%
SAS Oise Cergy		6			France			
SAS Opale					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Poitiers Alienor					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Saint-Andre Pey berland					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Segecar		6			France			
SAS Soaval					France	IP	50,00%	19,72%
SAS Socoseine					France	IG	100,00%	50,10%
SAS Strasbourg La Vigie					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Suffren Paris 15					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Toulouse Mermoz		2	6		France			
SAS Tours Nationale					France	IG	100,00%	53,30%
SC Antin Vendome				5	France			
SC Centre Bourse					France	IG	100,00%	53,30%
SC Solorec					France	IG	100,00%	42,64%
SCI 8 rue du Sentier		6			France			
SCI Aurora		1	6		France			
SCI Bassin Nord					France	IP	50,00%	26,65%
SCI Beausevran				1	France	IG	100,00%	44,24%
SCI Bègles Papin		2			France	IG	100,00%	53,30%
SCI Chaptal Alun		6			France			
SCI La Plaine du Moulin à vent				2	France	IP	50,00%	26,65%
SCI Noble Cafeteria		1	6		France			
SCI Noble Galerie		1	6		France			
SCI Noble Restauration		1	6		France			
SCI Orenгал		1	6		France			
SCI Secovalde					France	IG	100,00%	21,32%
SCI Tour Marcel Brot					France	IG	100,00%	53,30%
SCS Bègles Arcins					France	IP	50,00%	26,65%
SCS Klecar Europe Sud					France	IG	100,00%	44,24%
SCS Ségécé					France	IG	100,00%	54,98%
Ségécé Hellas Réal Estate Management		2	2		Grèce	IG	100,00%	39,98%
Seravalle SPA		1			Italie	IG	100,00%	53,30%
SL Centros Shopping Gestion		7			Italie	IG	100,00%	39,98%
SNC Angoumars				2	France	IG	100,00%	53,30%
SNC Fonciere Saint Germain					France	IG	100,00%	53,30%
SNC Galae					France	IG	100,00%	46,37%
SNC General Leclerc 11-11bis Levallois					France	IG	100,00%	53,30%
SNC Jardins des Princes					France	IG	100,00%	53,30%
SNC KC1					France	IG	100,00%	44,24%
SNC KC10					France	IG	100,00%	44,24%
SNC KC11					France	IG	100,00%	44,24%
SNC KC12					France	IG	100,00%	44,24%
SNC KC2					France	IG	100,00%	44,24%
SNC KC20					France	IG	100,00%	44,24%
SNC KC3					France	IG	100,00%	44,24%
SNC KC4					France	IG	100,00%	44,24%
SNC KC5					France	IG	100,00%	44,24%
SNC KC6					France	IG	100,00%	44,24%
SNC KC7					France	IG	100,00%	44,24%
SNC KC8					France	IG	100,00%	44,24%
SNC KC9					France	IG	100,00%	44,24%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)								
SNC Kleber la Perouse					France	IG	100,00%	53,30%
SNC Klecar France					France	IG	100,00%	44,24%
SNC Klegestion					France	IG	100,00%	53,30%
SNC Klepierre Conseil					France	IG	100,00%	53,30%
SNC Kletransactions			2		France	IG	100,00%	53,30%
SNC Le Barjac Victor					France	IG	100,00%	53,30%
SNC Le Havre Lafayette					France	IP	50,00%	26,65%
SNC Le Havre Vauban					France	IP	50,00%	26,65%
SNC SCOO (ex Sas Secmarne)					France	IG	100,00%	62,70%
SNC Ségécé Loisirs Transactions					France	IG	100,00%	39,98%
SNC Soccendre					France	IG	100,00%	39,98%
SNC Sodevac					France	IG	100,00%	53,30%
SRO F M C Central europe					République Tchèque	IG	100,00%	29,85%
SRO Klepierre CZ				1	République Tchèque	IG	100,00%	53,30%
Vignate	6				Italie			
Zobel Investment BV	5				Pays-Bas			
Sociétés Immobilières d'Exploitation								
Capefi					France	IG	100,00%	100,00%
Compagnie Immobilière de France					France	IG	100,00%	100,00%
Ejesur					Espagne	IG	100,00%	100,00%
SAS 5 Kleber					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Foncière de la Compagnie Bancaire					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Immobilière Marché Saint-Honoré					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Rueil Caudron			2		France	IG	100,00%	99,98%
Société d'Etudes Immobilières de Constructions - Setic					France	IG	100,00%	100,00%
Sociétés de portefeuille et autres filiales								
Antin Participation 4					France	IG	100,00%	100,00%
Antin Participation 5					France	IG	100,00%	100,00%
Axa Re-finance			4		France			
BNP Paribas de Réassurance au Luxembourg					Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Emergis					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas International BV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Partners for Innovation (Groupe)			1		France	ME	50,00%	50,00%
BNP Paribas UK Treasury Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Compagnie Auxiliaire d'Entreprises et de Chemins de Fer					France	IG	99,99%	99,99%
Compagnie d'Entreprises Industrielles et Commerciales			5		France			
Compagnie Bancaire Uk Fonds B					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P					France	IG	100,00%	100,00%
Financière BNP Paribas					France	IG	100,00%	100,00%
Financière Marché Saint Honoré					France	IG	100,00%	100,00%
Finaxa				4	France			
GIE Groupement Auxiliaire et de Moyens - GAM			2		France	IG	100,00%	100,00%
Kle 65					France	IG	100,00%	100,00%
Kle 66					France	IG	100,00%	100,00%
Luxpar-Ré					Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
Omnium Gestion Développement Immobilier					France	IG	100,00%	100,00%
Paribas International					France	IG	100,00%	100,00%
Placement, Gestion, Finance Holding - Plagefin					Luxembourg	IG	99,99%	99,99%
Quatch					France	IG	99,96%	99,96%
Sagip					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Sas Klefinances					France	IG	100,00%	100,00%
SNC Bincofi				5	France			
Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SACI			2		France	IG	100,00%	100,00%
Société Centrale d'Investissement					France	IG	100,00%	100,00%
Société Française Auxiliaire - S.F.A.					France	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Sociétés de portefeuille et autres filiales								
Société Jovacienne de Participations					France	IG	100,00%	100,00%
UCB Bail					France	IG	100,00%	100,00%
UCB Entreprises					France	IG	100,00%	100,00%
UCB Group Limited			5		Royaume-Uni			
UCB Locabail immobilier					France	IG	100,00%	100,00%
Verner Investissements (Groupe)	1				France	ME	43,00%	43,00%
Structures Ad Hoc								
Antin Participation 7					France	IG		
Antin Participation 13					France	IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 1					Etats-Unis	IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 2					Etats-Unis	IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 3					Etats-Unis	IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 4					Etats-Unis	IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 5					Etats-Unis	IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 6					Etats-Unis	IG		
BNP Paribas US Medium Term Notes Program					Etats-Unis	IG		
BNP Paribas US Structured Medium Term Notes LLC					Etats-Unis	IG		
BNP US Funding LLC					Etats-Unis	IG		

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

9.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Regroupements d'entreprises relatifs à l'exercice 2005

Acquisition de TEB Mali (Pôle SFDI)

En février 2005, BNP Paribas a acquis une participation de 50% dans la holding TEB Mali qui détient 84,25% de la Banque Turk Ekonomi Bankasi (TEB). Le groupe Colakoglu reste actionnaire de TEB Mali à hauteur de 50%.

TEB est une banque universelle de taille moyenne, qui propose à travers ses filiales une gamme de services complète de produits financiers à une clientèle d'entreprises et de particuliers, dont le financement de commerce international, le crédit-bail, l'affacturage, le crédit à la consommation, les dépôts, la gestion de trésorerie et la gestion d'actifs, l'assurance, la banque d'investissement, le conseil et le courtage. Son réseau comprenait au moment de l'acquisition 85 agences et 2 banques hors Turquie.

Les actifs et passifs de cette entité ont été comptabilisés à leur valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition et sont composés essentiellement :

- à l'actif, de prêts à la clientèle pour 1 476 millions d'euros, soit 738 millions d'euros pour la part de BNP Paribas
- au passif, de dépôts de la clientèle pour 1 781 millions d'euros, soit 891 millions d'euros pour la part de BNP Paribas

Le prix d'acquisition s'est élevé à 252 millions de dollars, soit une contrevaletur à la date d'acquisition de 198 millions d'euros. Un ajustement du prix lié à la profitabilité future de TEB et payable au début de 2008 a été conclu entre les parties. Des frais liés à l'acquisition ont été enregistrés pour 6 millions d'euros. L'écart d'acquisition déterminé provisoirement a été enregistré à l'actif pour une contrevaletur de 121 millions d'euros au 31 décembre 2005. La valeur de cet écart d'acquisition s'appuie sur les perspectives de croissance très favorables de TEB. De plus, la prise de participation de BNP Paribas dans la holding de contrôle du groupe TEB est l'occasion de nouer de nombreux partenariats opérationnels dans des domaines aussi divers que le financement export et des matières premières, le crédit à la consommation, le crédit hypothécaire, le leasing et la banque de détail, dynamisant ainsi le savoir faire et la gamme de produits du groupe TEB.

TEB Mali a été consolidé à partir de sa date d'acquisition, et a contribué pour 28 millions d'euros au résultat net de BNP Paribas sur l'année 2005. L'impact de cette acquisition est une augmentation de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 42 millions d'euros.

Acquisition de Nachenius Tjeenk & Co NV (Pôle AMS)

En juillet 2005, BNP Paribas Private Bank, filiale du Groupe BNP Paribas, a acquis en numéraire, pour 45 millions d'euros, la totalité des actions de Nachenius, Tjeenk & Co NV, banque privée néerlandaise gérant plus de 1,3 milliard d'euros pour le compte de particuliers fortunés, d'associations et de fondations.

Les actifs et passifs de cette entité ont été comptabilisés à leur valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition, et sont composés essentiellement :

- à l'actif, de prêts à des établissements de crédit pour 111 millions d'euros
- au passif, de dépôts de la clientèle pour 162 millions d'euros

La consolidation de cette filiale a conduit le Groupe à comptabiliser un écart d'acquisition, inscrit à l'actif, déterminé provisoirement pour 40 millions d'euros au 31 décembre 2005. La valeur de cet écart

d'acquisition est représentative de l'opportunité que constitue une plateforme unique de développement sur le marché néerlandais de la banque privée, et de l'existence d'une marque réputée, en particulier auprès de la clientèle faisant appel aux services de l'activité de gestion de fortune.

Nachenius, Tjeenk & Co NV a été consolidé à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative en 2005. L'impact de cette acquisition est une augmentation de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 52 millions d'euros sur l'exercice 2005.

Acquisition de Fund Quest Inc (Pôle AMS)

En août 2005, Paribas North America, filiale du Groupe BNP Paribas, a acquis en numéraire, pour 100 millions de dollars, la totalité des actions de Fund Quest Inc., dont l'activité est située aux Etats-Unis. FundQuest Inc. est une plate-forme de gestion clé en main en architecture ouverte, dédiée aux opérations de gestion et de conseil aux investisseurs institutionnels.

Les actifs et passifs de cette entité ont été comptabilisés à leur valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition, pour un total de bilan de 6 millions d'euros.

La consolidation de cette filiale a conduit le Groupe à comptabiliser un écart d'acquisition, inscrit à l'actif, déterminé provisoirement pour 98 millions de dollars, soit une contrevalueur de 82 millions d'euros au 31 décembre 2005, que justifie la forte perspective de croissance du marché de l'architecture ouverte, les qualités intrinsèques de FundQuest Inc., expert reconnu dans le domaine des « managed accounts » aux Etats-Unis, disposant d'une architecture flexible et robuste structurée pour être déployée sur le marché européen.

FundQuest Inc. a été consolidé à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2005. L'impact de cette acquisition est une diminution de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 73 millions d'euros sur l'exercice 2005.

Acquisition de Commercial Federal Corporation par BancWest (Pôle SFDI)

Le 2 décembre 2005, Bank of the West, filiale du Groupe BNP Paribas, a acquis en numéraire, pour 1 329 millions de dollars, la totalité des actions du groupe Commercial Federal Corporation. L'activité de Commercial Federal Corporation est située essentiellement dans le Colorado, le Missouri et le Nebraska et couvre l'ensemble des services liés aux activités de banque commerciale et de détail. Son réseau comprenait au moment de l'acquisition 198 agences.

Les actifs et passifs de cette entité ont été comptabilisés à leur valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition et sont composés essentiellement :

- à l'actif, de prêts à la clientèle pour 6 609 millions d'euros
- au passif, de dépôts de la clientèle pour 5 052 millions d'euros

L'absorption de cette société par Bank of the West a conduit le Groupe à comptabiliser un écart d'acquisition, inscrit à l'actif, déterminé provisoirement pour 793 millions d'euros au 31 décembre 2005, que justifient les perspectives de croissance des états dans lesquels Commercial Federal exerce ses activités, ainsi que les synergies significatives tant par la mutualisation des moyens que par la vente croisée de produits, que l'intégration de cette entité dans l'organisation de Bank of the West devraient permettre de dégager.

Commercial Federal Corporation a été consolidé à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net avant impôt de BNP Paribas sur l'année 2005 est une perte de 29 millions d'euros, compte tenu des coûts de restructuration comptabilisés au quatrième trimestre 2005. L'impact de cette acquisition est une diminution de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 998 millions d'euros sur l'exercice 2005.

Regroupements d'entreprises relatifs à l'exercice 2004

Acquisition d'Atis Real International (Pôle AMS)

Atis Real et BNP Paribas Immobilier ont conclu le 27 janvier 2004 un accord au terme duquel BNP Paribas Immobilier prend une participation de 49,9% du capital de Atis Real International SAS, les 50,1% restant étant conservés par le Groupe Vendôme Rome et Crédit Lyonnais Private Equity. En octobre 2004, BNP Paribas Immobilier acquiert les 50,1% restant.

Atis Real International regroupe l'ensemble des activités de services en immobilier d'entreprise d'Atis Real (Transaction, Conseil, Expertise et Gestion à l'international). Il s'agit en France de Atis Real Auguste Thouard, ATHF et Expertim, en Grande Bretagne de Atis Real Weatheralls, en Allemagne de Atis Real Müller et des implantations de Atis Real en Espagne et au Benelux.

Les actifs et passifs de cette entité ont été comptabilisés à leur valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition et sont composés essentiellement :

- à l'actif, de créances clients pour 36 millions d'euros et de disponibilités pour 23 millions d'euros. Ces éléments sont présentés en « comptes de régularisation et autres actifs » selon le format bancaire ;
- au passif, de dettes fiscales et sociales pour 55 millions d'euros, d'emprunts et de dettes financières pour 23 millions d'euros et de provisions pour risques et charges pour 17 millions d'euros. Les éléments de dettes fiscales et financières sont présentés en « comptes de régularisation et autres passifs » selon le format bancaire.

Acquisitions de Community First Bankshares et Union Safe Deposit Bank par BancWest (Pôle SFDI)

Acquisition de Community First Bankshares

Au 1er novembre 2004, BancWest, filiale du Groupe BNP Paribas, a acquis 100% du groupe Community First Bankshares. L'activité de Community First Bankshares est située dans l'Ouest des Etats-Unis et couvre une large gamme de services liés aux activités de banque commerciale et de détail, ainsi que l'immobilier, le courtage en assurance, les produits d'épargne et de banque privée.

Les actifs et passifs de cette entité ont été comptabilisés à leur valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition et sont composés essentiellement :

- à l'actif, de prêts à la clientèle pour 2 654 millions d'euros
- au passif, de dépôts de la clientèle pour 3 527 millions d'euros

Le prix d'acquisition de Community First Bankshares s'est élevé à 1 200 millions de dollars, soit une contrevaletur à la date d'acquisition de 938 millions d'euros, et a été réglé en numéraire. L'acquisition de cette entité a conduit le Groupe à comptabiliser un écart d'acquisition inscrit à l'actif pour 948 millions de dollars, soit une contrevaletur de 801 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Acquisition de Union Safe Deposit Bank

Au 1er novembre 2004, BancWest, filiale du Groupe BNP Paribas, a acquis 100% du groupe Union Safe Deposit Bank. L'activité de Union Safe Deposit Bank est située en Californie et couvre des prêts aux particuliers (à travers une activité de prêts hypothécaires et autres prêts à la consommation) et des prêts commerciaux (à travers une activité de prêts hypothécaires, à la construction, industriels, agricoles, et activité de leasing).

Les actifs et passifs de cette entité ont été comptabilisés à leur valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition et sont composés essentiellement :

- à l'actif, de prêts à la clientèle pour 524 millions d'euros
- au passif, de dépôts de la clientèle pour 700 millions d'euros

Le prix d'acquisition de Union Safe Deposit Bank s'est élevé à 245 millions de dollars, soit une contrevaieur à la date d'acquisition de 192 millions d'euros, et a été réglé en numéraire. L'acquisition de cette entité a conduit le Groupe à comptabiliser un écart d'acquisition inscrit à l'actif pour 174 millions de dollars, soit une contrevaieur de 147 millions d'euros au 31 décembre 2005.

La valeur des écarts d'acquisition constatés sur Community First Bankshares et sur Union Safe Deposit Bank s'appuie sur la rentabilité intrinsèque dégagée sur les fonds propres de ces sociétés, leur complémentarité stratégique et géographique avec le réseau de Bank of the West, les fortes perspectives de croissance des marchés locaux sur lesquels ces sociétés sont présentes, et les synergies attendues par la mise en commun des moyens, du savoir-faire et de la gamme de produits de Bank of the West.

La contribution de Community First Bankshares et d'Union Safe Deposit Bank au résultat net avant impôt de BNP Paribas au titre de l'exercice 2004 n'est pas significative compte tenu des coûts de restructuration supportés par ces deux sociétés. L'impact de ces deux acquisitions est par ailleurs une diminution sur l'exercice 2004 de la trésorerie du Groupe BNP Paribas estimée à 945 millions d'euros.

9.d INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'OPERATION GALERIES LAFAYETTE

BNP Paribas a procédé en mars 2005 à l'acquisition de 29,5% des actions des Galeries Lafayette dans le cadre d'un protocole d'accord conclu le 29 mars 2005 qui prévoit notamment l'organisation d'un contrôle conjoint sur la société Cofinoga. Ce protocole s'est traduit par l'apport au deuxième semestre de ces actions à la SAS Motier, holding de contrôle du Groupe des Galeries Lafayette dont BNP Paribas détient désormais 37%, et par la signature d'un pacte d'actionnaires, en date du 19 juillet 2005, organisant les conditions de liquidité de cette participation. En substance, ces conditions conduisent à qualifier la moitié de la participation de prêt et l'autre moitié d'actif disponible à la vente.

La mise en œuvre du contrôle conjoint des Galeries Lafayette et de BNP Paribas sur la société LaSer qui détient Cofinoga a en outre conduit à la conclusion d'un pacte d'actionnaires en date du 20 septembre 2005, prenant effet le 1^{er} octobre 2005, fixant les principes de fonctionnement et les règles de décision partagées en vertu duquel l'ensemble Laser-Cofinoga a été consolidé à partir du quatrième trimestre 2005 par intégration proportionnelle.

9.e INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'OPERATION AXA - FINAXA

Les groupes AXA (AXA, Finaxa et les Mutuelles AXA) et BNP Paribas ont signé le 12 septembre 2001 un protocole d'accord¹, modifié par un avenant du 26 octobre 2004, avec pour objet d'assurer le maintien de leurs participations respectives à un niveau minimal et à se concéder un droit de préemption mutuel à l'échéance du protocole portant sur une participation minimale ainsi qu'une option d'achat réciproque en cas de changement de contrôle de l'un d'eux. BNP Paribas bénéficiait en outre d'un engagement de liquidité lui permettant à tout moment de substituer des titres AXA à ses titres Finaxa.

La fusion-absorption de Finaxa par AXA, intervenue le 16 décembre 2005, a permis au Groupe BNP Paribas d'entrer en possession de titres AXA en échange des titres Finaxa détenus, ce que le protocole d'accord ci-dessus mentionné lui permettait déjà d'obtenir. L'absence de substance commerciale à cette opération d'échange pour le Groupe BNP Paribas a donc conduit à maintenir la différence entre la valeur comptable des titres Finaxa dans les comptes du Groupe et la valeur de marché des titres AXA, enregistrés en « Actifs disponibles à la vente », en « Gains et pertes latents et différés » dans les capitaux propres.

Cette opération de fusion-absorption de Finaxa par AXA a conduit à la conclusion d'un nouveau protocole d'accord entre les groupes AXA (hors les mutuelles AXA) et BNP Paribas, entré en vigueur le 16 décembre 2005, avec pour objet d'assurer le maintien de leurs participations respectives à un niveau minimal et de se concéder une option d'achat réciproque en cas de prise de contrôle majoritaire inamicale du capital de l'une des parties. Ce dernier protocole a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des Marchés Financiers le 21 décembre 2005.

¹ Le protocole d'accord et son avenant ont fait l'objet d'une publicité par le Conseil des Marchés Financiers puis par l'Autorité des Marchés Financiers respectivement le 28 septembre 2001 et le 28 octobre 2004.

9.f PARTIES LIEES

Les parties liées au Groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel¹, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe BNP Paribas.

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

A/ Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas est présentée dans la note 9b. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux suivants les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, mises en équivalence.

Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros	31 décembre 2005		1er janvier 2005	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
ACTIF				
Prêts, avances et titres				
Comptes ordinaires	-	6	-	-
Prêts	2 472	1 493	1 123	1 115
Opérations de location-financement	-	16	-	73
Actifs divers	2	8	1	1
Total	2 474	1 523	1 124	1 189
PASSIF				
Dépôts				
Comptes ordinaires	1	82	1	32
Autres emprunts	45	-	-	168
Dettes représentées par un titre	39	-	-	-
Passifs divers	-	1	-	-
Total	85	83	1	200
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE				
Engagements de financement donnés	103	16	-	508
Engagements de garantie donnés	7	-	15	-
Total	110	16	15	508

¹ Exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels

En outre, dans le cadre de son activité de banque et finance internationale, le groupe effectue également avec ces parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments dérivés (swaps, options, forwards) et sur des instruments financiers émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros	Exercice 2005		Exercice 2004	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
Intérêts et produits assimilés	58	31	27	36
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	(1)	(1)	-	-
Commissions (produits)	2	1	1	-
<i>Commissions (charges)</i>	(1)	-	-	-
Prestations de services données	1	20	-	1
<i>Prestations de services reçues</i>	(1)	-	-	-
Loyers perçus	1	1	-	-
Total	59	52	28	37

B/ Entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi consentis au personnel

Les principaux avantages postérieurs à l'emploi sont constitués par les compléments de retraite par capitalisation, les indemnités de fin de carrière, les plans de retraites supplémentaires à prestations définies ou à cotisations définies.

En France, certains de ces avantages résultent de prestations servies par la Caisse de retraite BNP, la Caisse de retraite Paribas et la Caisse de Prévoyance BNP. Des sociétés du Groupe, principalement BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Securities Services et BNP Paribas SA, contribuent à la gestion de ces prestations, notamment en matière de gestion et de conservation d'actifs, ainsi que des services bancaires. Des compléments de retraite sont également souscrits auprès de compagnies d'assurance, notamment BNP Assurance, qui en assurent directement la gestion.

A l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Assurance, Bank of the West et First Hawaiian Bank.

Au 31 décembre 2005, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés du Groupe s'élève à 1 231 millions d'euros (1 371 millions d'euros au 1^{er} janvier 2005). Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe au titre de l'exercice 2005 s'élève à 3 millions d'euros (3 millions d'euros au titre de l'exercice 2004).

En ce qui concerne les prestations de santé, le Groupe a versé en 2004 une soulte de 152 millions d'euros à la Mutuelle BNP Paribas pour éteindre définitivement ses obligations vis-à-vis des retraités en matière de prestations de santé postérieures à l'emploi.

En outre, la Caisse de retraite BNP a remboursé en septembre 2004 l'intégralité d'une avance de 21 millions d'euros qui lui avait été octroyée par le Groupe.

Au 31 décembre 2005, les Caisses de retraite BNP et Paribas, la Caisse de Prévoyance présentent un solde débiteur de 785 257 euros (solde créditeur de 1 681 521 euros au 1^{er} janvier 2005).

C/ Relations avec les principaux dirigeants

Rémunérations des mandataires sociaux

Rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

La rémunération des mandataires sociaux est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations et des nominations et adoptées par le Conseil d'Administration.

La rémunération comprend une partie fixe et une partie variable, dont les niveaux sont déterminés en fonction de références de marché établies par des cabinets spécialisés dans les enquêtes de rémunération des dirigeants de banques européennes.

La partie fixe de la rémunération est définie en considération des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables.

La partie variable est déterminée d'une part en fonction d'un bonus de base établi par référence aux pratiques de marché, d'autre part en tenant compte de critères de variation liés à la performance financière du Groupe et à la réalisation d'objectifs personnels. Les critères liés à la performance du Groupe (70 % du bonus de base) concernent l'évolution du bénéfice net, part du Groupe, le résultat net avant impôt des pôles, et la réalisation des budgets de Résultat Brut d'Exploitation du Groupe et des pôles. Les critères liés aux objectifs personnels (30 % du bonus de base) concernent la stratégie du Groupe et la préparation de son avenir.

Alors qu'une fraction de la rémunération variable des mandataires sociaux était jusqu'à présent différée conformément aux dispositions du plan de bonus différé de BNP Paribas, la totalité de la rémunération variable due au titre d'un exercice sera désormais versée au cours de l'exercice suivant, et pour la première fois en 2006 au titre de l'exercice 2005. Cette modification est destinée à faciliter la comparaison d'un exercice à l'autre.

Les tableaux ci-après présentent d'une part la rémunération brute due au titre de l'exercice 2005 aux mandataires sociaux ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2005, d'autre part la rémunération brute versée en 2005 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence du même exercice.

Rémunération due aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2005

Rémunération due au titre de 2005 En euros	Rémunérations		Jetons de présence ⁽³⁾	Avantages en nature ⁽⁴⁾	TOTAL Rémunérations
	Fixe ⁽¹⁾	Variable ⁽²⁾			
Michel PEBEREAU Président du Conseil d'Administration					
2005	700 000	1 081 601	29 728	4 816	1 816 145
<i>(rappel 2004)</i>	<i>(700 000)</i>	<i>(1 036 303)</i>	<i>(22 868)</i>	<i>(4 781)</i>	<i>(1 763 952)</i>
Baudouin PROT Directeur Général					
2005	788 333	1 878 895	91 024	4 930	2 763 182
<i>(rappel 2004)</i>	<i>(730 000)</i>	<i>(1 469 774)</i>	<i>(22 868)</i>	<i>(4 895)</i>	<i>(2 227 537)</i>
Georges CHODRON de COURCEL Directeur Général Délégué					
2005	491 667	1 405 477	89 230	4 303	1 990 677
<i>(rappel 2004)</i>	<i>(450 000)</i>	<i>(1 182 486)</i>	<i>(6 468)</i>	<i>(4 271)</i>	<i>(1 643 225)</i>
Jean CLAMON Directeur Général Délégué					
2005	455 000	681 598	92 297	4 703	1 233 598
<i>(rappel 2004)</i>	<i>(430 000)</i>	<i>(537 983)</i>	<i>(47 013)</i>	<i>(4 845)</i>	<i>(1 019 841)</i>

⁽¹⁾ Salaire effectivement versé en 2005.

⁽²⁾ Ces montants correspondent à la rémunération variable due au titre de 2005. Ils feront l'objet d'un paiement en 2006

⁽³⁾ Le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe, à l'exception de leur mandat d'Administrateur de BNP Paribas SA et, pour le Directeur Général, du mandat d'administrateur d'Erbé.

M. Georges CHODRON de COURCEL perçoit des jetons de présence au titre de son mandat d'Administrateur de BNP Paribas Suisse, de BNP Paribas UK Holdings Ltd et de Erbé. M. Jean CLAMON perçoit des jetons de présence au titre de ses mandats d'Administrateur chez Cetelem, BNP Paribas Lease Group, Paribas International, et Erbé.

⁽⁴⁾ Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.

Rémunération versée aux mandataires sociaux en 2005

Rémunérations versées en 2005 En euros	Rémunérations			Jetons de présence	Avantages en nature	TOTAL Rémunérations ⁽⁹⁾
	Fixe	Variable ⁽⁵⁾	Différée ⁽⁶⁾			
Michel PEBEREAU Président du Conseil d'Administration						
2005	700 000	831 553	342 062	29 728	4 816	1 908 159
<i>(rappel 2004)</i>	<i>(700 000)</i>	<i>(839 119)</i>	<i>(358 312)</i>	<i>(22 868)</i>	<i>(4 781)</i>	<i>(1 925 080)</i>
Baudouin PROT Directeur Général						
2005	788 333	1 171 274	234 982	91 024	4 930	2 290 543
<i>(rappel 2004)</i>	<i>(730 000)</i>	<i>(801 952)</i>	<i>(218 103)</i>	<i>(22 868)</i>	<i>(4 895)</i>	<i>(1 777 818)</i>
Georges CHODRON de COURCEL Directeur Général Délégué						
2005 ⁽⁷⁾	491 667	943 518	258 985	89 230	4 303	1 787 703
<i>(rappel 2004)</i>	<i>(450 000)</i>	<i>(707 810)</i>	<i>(252 613)</i>	<i>(6 468)</i>	<i>(4 271)</i>	<i>(1 421 162)</i>
Jean CLAMON Directeur Général Délégué						
2005 ⁽⁸⁾	455 000	406 970	102 640	92 297	4 703	1 061 610
<i>(rappel 2004)</i>	<i>(430 000)</i>	<i>(286 169)</i>	<i>(100 572)</i>	<i>(47 013)</i>	<i>(4 845)</i>	<i>(868 599)</i>

⁽⁵⁾ Ces montants correspondent à la partie non différée de la rémunération variable au titre de 2004 effectivement versée en 2005.

⁽⁶⁾ Ces montants correspondent au transfert de la dernière fraction de la rémunération variable différée en actions BNP Paribas attribuée au titre de 2001, au second tiers de la rémunération variable différée en actions au titre de 2002 et au premier tiers de la rémunération variable différée en actions au titre de 2003.

⁽⁷⁾ La rémunération variable de M. Georges CHODRON de COURCEL au titre de 2004 et payée en 2005 a été réduite d'un montant de 6 468 euros correspondant à la reprise de jetons de présence perçus en 2004.

⁽⁸⁾ La rémunération variable de M. Jean CLAMON au titre de 2004 et payée en 2005 a été réduite d'un montant de 47 013 euros correspondant à la reprise de jetons de présence perçus en 2004.

⁽⁹⁾ Le taux de charges sociales moyen sur ces rémunérations en 2005 est de 35,8% (30% en 2004).

Le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général ne perçoivent aucune autre rémunération versée par les sociétés du Groupe et ne reçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe, à l'exclusion du mandat d'administrateur de BNP Paribas SA et, pour le Directeur Général, du mandat d'administrateur de la société Erbé. Les jetons de présence perçus en 2005 à ce titre par le Directeur Général seront déduits de sa rémunération variable versée en 2006.

Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués bénéficient des dispositifs de prévoyance flexible offerts à tous les collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'assurance décès et invalidité. Le montant total des primes versées par BNP Paribas à ce régime en 2005 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 9 673 euros (9 520 euros en 2004). Ils bénéficient par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents (assurance décès et invalidité) en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA, ainsi que du dispositif complémentaire mis en place au bénéfice des membres du Comité Exécutif du Groupe, offrant un capital complémentaire de 1,08 millions d'euros en cas de décès ou d'infirmité permanente totale liés à l'activité professionnelle. Le montant total des primes versées par BNP Paribas à ces régimes en 2005 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 10 696 euros (9 441 euros en 2004).

Rémunération des administrateurs salariés élus

L'ensemble des rémunérations versées en 2005 aux administrateurs élus par le personnel salarié pendant la durée de leur mandat s'est élevée à 104 604 euros (102 785 euros en 2004), à l'exclusion des jetons de présence liés à leur mandat. Les jetons de présence versés en 2005 aux administrateurs élus par le personnel salarié se sont élevés au total à 97 360 euros (73 752 euros en 2004). Ils ont été versés directement à leurs organisations syndicales.

Les administrateurs élus par le personnel salarié bénéficient des dispositifs offerts à tous les collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'assurance - décès et invalidité et de Garantie Vie Professionnelle Accidents. Le montant total des primes versées par BNP Paribas à ces régimes en 2005 pour le compte de ces administrateurs salariés élus a été de 1 152 euros (1 095 euros en 2004).

Prêts, avances et garanties

Au 31 décembre 2005, le montant des prêts en cours contractés par les administrateurs s'élève à 3 717 763 euros (404 206 euros au 1^{er} janvier 2005).

Jetons de présence

Les administrateurs de BNP Paribas S.A. reçoivent au titre de leur mandat des jetons de présence dont le montant global attribuable au titre de l'exercice 2005 s'élève à 780 000 euros, conformément à la 12^{ème} résolution adoptée lors de l'assemblée générale mixte du 18 mai 2005. La précédente allocation globale avait été fixée à 600 000 euros par l'assemblée générale du 23 mai 2000.

Sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil a modifié sur différents points la pratique d'allocation individuelle des jetons, le principe restant que le montant des jetons versés à chaque administrateur tient compte de la présence effective aux séances des Conseil et Comités, à hauteur de la moitié de la somme attribuable.

Le montant des jetons attribuables individuellement à chaque administrateur pour l'exercice 2005 a été fixé à 29 728 euros (au lieu de 22 868 euros depuis 2000, soit la même progression que l'allocation globale).

La partie fixe de l'allocation des Présidents du Comité des comptes et du Comité de contrôle interne et des risques a été portée à 15 000 euros en raison de leurs sujétions et charge de travail. La part fixe de l'allocation du Président du Comité des Rémunérations et des Nominations pour 2005 est fixée à 9 909 euros. La part fixe des membres des Comités du Conseil est de 5 946 euros. Les administrateurs résidant à l'étranger perçoivent dans les mêmes conditions, un demi-jeton supplémentaire.

Montant des jetons de présence 2005 et 2004

BNP Paribas : jetons de présence versés, en euros	2005	2004
M. PEBEREAU	29 728	22 868
P. AUGUSTE	35 674	27 442
C. BEBEAR	29 233	23 669
JL. BEFFA	31 215	23 669
G. CROMME	40 134	20 010
J. DELAGE	-	3 430
M. FRANCOIS-PONCET (†)	2 973	21 439
J. FRIEDMANN	31 564	33 845
J.M. GIANNO	33 444	17 152
F. GRAPPOTTE	38 020	25 556
MC. HAMONIC	-	2 858
A. JOLY	32 700	29 728
D. KESSLER	33 940	25 841
JF. LEPETIT	30 471	10 005
JM. MESSIER	-	1 886
J. MORIO	-	5 718
L. OWEN-JONES	22 296	15 722
D. PEAKE	-	15 608
L. DE PALACIO	19 496	-
H. PLOIX	33 693	27 442
B. PROT	29 728	22 868
L. SCHWEITZER	46 710	30 530
JF. TRUFELLI	28 242	17 152
TOTAL	549 261	424 438

Conformément à l'article 243 bis du Code général des Impôts, il est précisé que les sommes qui seront versées aux administrateurs à titre de jetons de présence ne sont pas éligibles à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code général des Impôts.

Le total des jetons de présence versés au titre de l'exercice 2003 s'élevait à 476 662 euros, et à 476 511 euros au titre de l'exercice 2002.

Avantages postérieurs à l'emploi

Indemnités de cessation de mandat social

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

Indemnités de fin de carrière

M. Michel Pébereau ne bénéficie d'aucune indemnité de fin de carrière. M. Baudouin Prot, Directeur Général et MM. Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon, Directeurs Généraux Délégués ainsi que les administrateurs salariés élus bénéficient au titre de leur contrat de travail des dispositions applicables aux collaborateurs de BNP Paribas en matière d'indemnité de fin de carrière. Ce régime prévoit, selon la situation contractuelle initiale des bénéficiaires et le nombre de leurs années de présence dans le Groupe, le paiement, lors du départ en retraite du Groupe, d'une indemnité pouvant aller, selon le cas, jusqu'à 11,66 mensualités du salaire de base à la date du départ à la retraite.

La valeur actualisée totale des engagements correspondants s'élève à 471 285 euros (425 685 euros en 2004).

Régimes de retraite

- **Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués**

Les régimes de retraite à prestations définies, dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires ont été figés lors de la fermeture des régimes antérieurs.

Une règle analogue a été appliquée à MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon, aujourd'hui respectivement Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués. MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon relèvent, de ce fait, d'un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire. Au titre de ce régime, les pensions seraient calculées, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, sur la base des rémunérations fixes et variables perçues en 1999 et 2000, sans possibilité d'acquisition ultérieure de droits.

Les montants de retraite, comprenant les pensions servies par le régime général de la Sécurité Sociale et les régimes complémentaires de l'ARRCO et l'AGIRC, ainsi que, le cas échéant, les compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1er janvier 1994 et les pensions acquises avec le concours de l'entreprise auprès des régimes supplémentaires de capitalisation¹ représenteraient au maximum 50 % des rémunérations ainsi déterminées.

Ces montants seraient revalorisés du 1er janvier 2002 jusqu'à la date de la liquidation effective des pensions, sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par la Sécurité Sociale, l'ARRCO et l'AGIRC. Au moment de cette liquidation, les pensions additives seraient égales au différentiel constaté entre ces montants ainsi revalorisés et les prestations de retraite servies par le régime général et les régimes complémentaires ou supplémentaires précités. Ces pensions additives, alors définitivement calculées, seraient indexées sur le taux de croissance de la valeur de service du point AGIRC.

Dans l'hypothèse où les conditions prévues seraient remplies, la valeur totale actualisée au terme des engagements correspondant à ce régime de retraite s'élève à environ 30 millions d'euros, contre environ 27,5 millions d'euros en 2004, l'évolution résultant des modifications des données actuarielles. Ces engagements avaient fait l'objet de provisions respectivement par BNP et Paribas. Celles-ci ont été ajustées à l'occasion de la fermeture des régimes de retraite antérieurs ci-dessus mentionnée et les engagements ont été transférés à une compagnie d'assurance extérieure au Groupe.

En cas de décès avant l'âge de 60 ans de MM. Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon, leurs ayants droits percevraient une indemnité d'assurance. La prime correspondant à cette assurance est prise en charge par l'entreprise et traitée selon les dispositions relatives au régime social des contributions patronales au financement de la prévoyance complémentaire pour un montant total annuel de 214 343 euros en 2005.

- **Les administrateurs salariés élus**

Les administrateurs salariés élus bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant total des cotisations versées par BNP Paribas à ce régime en 2005 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 769 euros (807 euros en 2004). Ils bénéficient également des compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

¹ Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant total des cotisations versées en 2005 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 1 329 euros (1308 euros en 2004).

Plans d'options de souscription d'actions

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE), BNP Paribas émet en principe chaque année un plan d'options de souscription d'actions.

Les plans d'options ainsi mis en œuvre ont pour objectif d'associer différentes catégories de cadres au développement de la valorisation du Groupe et de favoriser de ce fait la convergence de leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Ces cadres sont représentatifs des talents du Groupe et de sa relève : cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle.

Le nombre des options attribuées aux mandataires sociaux est déterminé par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations.

Le prix d'exercice de ces plans, déterminé lors de chaque émission conformément aux dispositions de l'autorisation de l'AGE, ne comporte pas de décote. Les conditions d'exercice des options peuvent, selon les plans, être assujetties à la réalisation de certaines performances financières du Groupe ou dépendre de la performance relative du titre par rapport au marché. Ces conditions s'appliquent, selon le cas, à tout ou partie des options attribuées (voir note 8c)

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'options de souscription ou d'achats d'actions consenties aux mandataires sociaux ainsi que les options levées par ces derniers en 2005.

Information sur les options de souscription et d'achat d'actions consenties/levées par les mandataires sociaux

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix (en euros)	Date d'attribution	Date d'échéance du plan
OPTIONS CONSENTIES EN 2005				
Michel PEBEREAU	100 000	55,1	25/03/2005	22/03/2013
Baudouin PROT	150 000	55,1	25/03/2005	22/03/2013
Georges CHODRON DE COURCEL	60 000	55,1	25/03/2005	22/03/2013
Jean CLAMON	40 000	55,1	25/03/2005	22/03/2013
OPTIONS LEVEES EN 2005				
Michel PEBEREAU	50 000	18,45	22/05/1997	22/05/2007
Georges CHODRON DE COURCEL	60 000	45,16	22/12/1999	22/12/2009
Georges CHODRON DE COURCEL	19 500	37,64	03/05/1999	03/05/2009
Jean CLAMON	27 125	23,47	26/12/1997	26/12/2005
Jean CLAMON	22 550	20,4	17/11/1998	17/11/2006
OPTIONS CONSENTIES EN 2004				
OPTIONS LEVEES EN 2004				
Michel FRANCOIS-PONCET (t)	177 650	23,47	26/12/1997	26/12/2005
Georges CHODRON DE COURCEL	50 000	37,28	13/05/1998	13/05/2008
Georges CHODRON DE COURCEL	5 500	37,64	03/05/1999	03/05/2009
Jean CLAMON	50 000	23,47	26/12/1997	26/12/2005
Jean CLAMON	37 020	17,3	20/01/1997	20/01/2005

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'options en vie à fin 2005 détenues par les mandataires sociaux.

Société émettrice du plan	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP	BNP	BNP	Paribas	BNP	Total
Date d'attribution du plan	23/05/2005	21/03/2003	15/05/2001	22/12/1999	03/05/1999	13/05/1998	17/11/1998	22/05/1997	
Nombre d'options en vie à fin 2005 par plan	350 000	560 000	500 000	410 000	5 000	190 000	70 000	100 000	2 185 000

9.g VENTILATION DU BILAN PAR ECHEANCE

Le tableau qui suit présente le bilan par date d'échéance contractuelle.

En millions d'euros 31 décembre 2005	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		7 115						7 115
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	700 525							700 525
Instruments financiers dérivés de couverture	3 087							3 087
Actifs financiers disponibles à la vente	15 098		6 675	6 838	10 641	18 571	34 883	92 706
Prêts et créances sur établissements de crédit		10 760	11 047	8 817	5 847	3 342	5 196	45 009
Prêts et créances sur la clientèle		20 529	40 959	23 865	43 267	97 202	75 374	301 196
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(61)							(61)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			74	597	272	1 127	13 375	15 445
Actifs financiers par échéance	718 649	38 404	58 755	40 117	60 027	120 242	128 828	1 165 022
Banques centrales et CCP		742						742
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	567 706		1 684	1 069	3 642	21 529	15 051	610 681
Instruments financiers dérivés de couverture	1 015							1 015
Dettes envers les établissements de crédit		27 442	52 613	16 160	13 179	6 935	2 564	118 893
Dettes envers la clientèle		132 466	68 916	24 181	10 113	2 426	9 392	247 494
Dettes représentées par un titre			29 234	19 862	15 263	10 975	9 295	84 629
Dettes subordonnées	1 871		679	284	516	1 953	11 403	16 706
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	901							901
Passifs financiers par échéance	571 493	160 650	153 126	61 556	42 713	43 818	47 705	1 081 061

En millions d'euros 1er janvier 2005	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		6 888						6 888
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	539 510							539 510
Instruments financiers dérivés de couverture	2 581							2 581
Actifs financiers disponibles à la vente	11 304		9 513	9 262	7 635	16 792	21 272	75 778
Prêts et créances sur établissements de crédit		9 480	14 485	5 185	3 766	5 270	2 797	40 983
Prêts et créances sur la clientèle		20 952	58 680	24 093	29 627	64 015	46 861	244 228
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			3 313	6 486	2 352	1 284	12 695	26 130
Actifs financiers par échéance	553 395	37 320	85 991	45 026	43 380	87 361	83 625	936 098
Banques centrales et CCP		256						256
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	426 473		892	1 549	2 639	15 659	9 914	457 126
Instruments financiers dérivés de couverture	450							450
Dettes envers les établissements de crédit		8 905	49 277	17 651	9 640	9 944	4 771	100 188
Dettes envers la clientèle		117 559	54 343	18 991	7 517	8 819	4 258	211 487
Dettes représentées par un titre			25 581	23 916	14 074	7 014	7 012	77 597
Dettes subordonnées	2 685		667	593	333	2 578	6 186	13 042
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 022							1 022
Passifs financiers par échéance	430 630	126 720	130 760	62 700	34 203	44 014	32 141	861 168

9.h VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- Ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2005. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas.
- La plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants.
- La réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.
- Enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU		1er janvier 2005, en IFRS-EU	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	45 009	45 014	40 983	41 009
Prêts et créances sur la clientèle	301 196	302 916	244 228	246 611
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	15 445	16 813	26 130	26 963
PASSIFS FINANCIERS				
Dettes envers les établissements de crédit	118 893	119 663	100 188	100 298
Dettes envers la clientèle	247 494	247 502	211 487	211 501
Dettes représentées par un titre	84 629	84 531	77 597	77 777
Dettes subordonnées	16 706	17 041	13 042	13 419

Les éléments de valeurs de marché présentés ci-dessus sont relatifs aux seuls instruments financiers inscrits au bilan, et ne portent donc pas sur les autres actifs et passifs non financiers.

La valeur de marché d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 2 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ou dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée.

10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ETABLIS SELON LES NORMES FRANCAISES AUX 31 DECEMBRE 2003 ET 2004

Les états financiers consolidés des exercices 2003 et 2004 et les notes annexes qui leur sont relatifs ont été établis selon les normes comptables françaises et publiés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 février 2005 sous le numéro D.05-0151.

Sont reproduits ci-après les principaux principes et règles comptables utilisés pour l'élaboration du compte de résultat de l'exercice 2004 et du bilan au 31 décembre 2004, servant de base aux tableaux de transition repris en notes 1a et 1b.

A C T I F

En millions d'euros, au 31 décembre	2004	2003
Opérations interbancaires et assimilées:		
Caisse, banques centrales, CCP	6 843	5 287
Effets publics et valeurs assimilées (note 5)	128 400	106 671
Créances sur les établissements de crédit	180 443	162 950
Total des opérations interbancaires et assimilées	315 686	274 908
Opérations avec la clientèle:		
Créances sur la clientèle	237 508	201 611
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	20 572	20 362
Total des opérations avec la clientèle	258 080	221 973
Obligations et autres titres à revenu fixe	66 899	55 005
Actions et autres titres à revenu variable	72 254	52 506
Placements des entreprises d'assurance	69 501	62 275
Participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme :		
Participations et parts dans les entreprises liées	2 609	2 160
Autres titres détenus à long terme	3 514	4 612
Total des participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme	6 123	6 772
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence :		
Financières	737	1 436
Non financières	1 024	195
Total des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence	1 761	1 631
Immobilisations incorporelles et corporelles	9 582	9 008
Ecarts d'acquisition	6 244	5 578
Comptes de régularisation et actifs divers	99 808	93 420
Total de l'actif	905 938	783 076
HORS BILAN		
Engagements de financement donnés	172 641	156 287
Engagements de garantie donnés	66 148	56 865
Engagements relatifs à des titres à livrer	8 241	7 389
Engagements donnés liés à l'activité d'assurance	466	1 297
Opérations sur instruments financiers à terme	20 556 393	18 356 809

DU GROUPE BNP PARIBAS

P A S S I F

En millions d'euros, au 31 décembre	2004	2003
Opérations interbancaires et assimilées :		
Banques centrales, CCP	256	60
Dettes envers les établissements de crédit	244 707	191 194
Total des opérations interbancaires et assimilées	244 963	191 254
Opérations avec la clientèle	237 712	210 621
Dettes représentées par un titre :		
Bons de caisse	6 712	4 933
Titres du marché interbancaire	1 175	1 025
Titres de créances négociables	83 844	67 014
Emprunts obligataires	11 094	9 952
Autres dettes représentées par un titre	1 141	177
Total des dettes représentées par un titre	103 966	83 101
Provisions techniques des entreprises d'assurance	69 378	61 808
Comptes de régularisation et passifs divers	198 128	184 820
Ecarts d'acquisition	15	18
Provisions pour risques et charges	3 764	4 045
Dettes subordonnées	12 242	13 226
Fonds pour risques bancaires généraux	752	843
Intérêts minoritaires	4 824	5 019
Capitaux propres, part du groupe :		
Capital souscrit	1 769	1 806
Primes d'émission et d'apport	10 340	11 017
Réserves consolidées et assimilées	13 417	11 737
Résultat de l'exercice	4 668	3 761
Total des capitaux propres, part du groupe	30 194	28 321
Total du passif	905 938	783 076
HORS BILAN		
Engagements de financement reçus	35 251	43 976
Engagements de garantie reçus	50 212	42 951
Engagements relatifs à des titres à recevoir	9 570	7 852
Engagements reçus liés à l'activité d'assurance	1 807	2 801

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	2004	2003
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	28 332	27 174
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	(22 213)	(20 663)
Net des intérêts et produits assimilés	6 119	6 511
Revenus des titres à revenu variable	294	283
<i>Commissions (produits)</i>	7 098	6 319
<i>Commissions (charges)</i>	(2 411)	(2 026)
Net des commissions	4 687	4 293
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	4 713	4 407
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	453	190
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>	1 005	970
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>	(904)	(880)
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire	101	90
Marge technique et financière des entreprises d'assurance	1 919	1 658
Produits nets des autres activités	537	503
Produit net bancaire	18 823	17 935
Charges générales d'exploitation :		
Frais de personnel	(6 872)	(6 763)
Autres frais administratifs	(3 965)	(3 764)
Total des charges générales d'exploitation	(10 837)	(10 527)
Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(755)	(758)
Résultat brut d'exploitation	7 231	6 650
Coût du risque	(678)	(1 361)
Résultat d'exploitation	6 553	5 289
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	194	131
Gains nets sur actifs immobilisés	843	912
Résultat courant avant impôt	7 590	6 332
Résultat exceptionnel	(389)	(494)
Impôts sur les bénéfices	(1 830)	(1 481)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(384)	(399)
Reprise nette aux fonds pour risques bancaires généraux	88	147
Intérêts minoritaires	(407)	(344)
Résultat net, part du groupe	4 668	3 761
Résultat net, part du groupe, par action en euros (1)	5,55	4,31
Résultat dilué par action (2)	5,53	4,28

(1) Après division par deux de la valeur nominale des actions en 2002.

(2) En application du règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable, le résultat par action est également présenté sur une base diluée, et calculé conformément à l'avis de l'Ordre des Experts Comptables n°27. La méthode retenue pour déterminer le résultat dilué par action est compatible avec la norme internationale IAS 33 relative au résultat par action. Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions qui est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans le calcul du résultat dilué par action, selon la « méthode du rachat d'actions » prévue par la norme IAS 33.

PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2004

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

ELEMENTS D'APPRECIATION PERMETTANT LA COMPARABILITÉ

En 2004, le Groupe BNP Paribas a modifié le mode de constatation en résultat des produits liés aux distributions opérées par les fonds de capital risque dont le groupe détient des parts. Jusqu'alors affecté pour son intégralité en réduction du prix de revient des parts de fonds détenues, le produit des distributions perçues est désormais porté en réduction du prix de revient des parts pour la seule fraction correspondant à l'investissement initial remboursé, la plus value de cession réalisée et distribuée par le fonds étant portée en résultat conformément aux pratiques les plus généralement admises. Les parts des fonds restent évaluées au plus bas du coût historique ainsi amorti et de leur quote-part d'actif net réévalué. L'effet de ce changement de modalité d'application des règles d'enregistrement des distributions des fonds a conduit à enregistrer au cours de l'exercice 2004 un produit de 167 millions d'euros en gains nets sur actifs immobilisés dont 100 millions d'euros de produits perçus lors d'exercices antérieurs.

PERIMETRE, METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE

Les états financiers consolidés comprennent ceux de BNP Paribas SA et ceux de ses filiales dès lors que les états financiers de celles-ci présentent un caractère significatif comparés aux comptes consolidés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation. Participent au périmètre de consolidation les entreprises ayant atteint en contribution l'un des seuils suivants : 8 millions d'euros pour le Produit Net Bancaire, 4 millions d'euros pour le Résultat Brut d'Exploitation ou le Résultat net avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition, 40 millions d'euros pour le total de bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Lorsqu'une société du Groupe possède en substance, notamment en vertu de contrats ou de clauses statutaires, le contrôle d'une entité, celle-ci est consolidée, même en l'absence de lien en capital. En revanche, sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles le pouvoir n'est pas exercé dans le seul intérêt d'une société du Groupe, ce pouvoir relevant d'une relation fiduciaire exercée pour le compte de tiers dans l'intérêt des différentes parties prenantes à l'opération, aucune d'entre elles ne contrôlant l'entité de manière exclusive.

La détermination du contrôle en substance d'une entité est effectuée au regard de trois critères, étant précisé que la prise en compte d'un seul d'entre eux ne suffit pas à caractériser l'existence du contrôle de l'entité :

- le pouvoir de décision, assorti ou non du pouvoir de gestion sur les activités courantes de l'entité, ou sur les actifs qui la composent ; ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts, ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- la capacité à bénéficier de tout ou de la majorité des avantages économiques de l'entité, que ce soit sous forme de flux de trésorerie ou de droit à une quote-part d'actif net, de droit à disposer d'un ou plusieurs actifs, de droit à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- l'exposition à la majorité des risques relatifs à l'entité ; tel est le cas si les investisseurs extérieurs bénéficient d'une garantie de la part d'une société du Groupe, leur permettant de limiter substantiellement leur prise de risques.

Même en l'absence de lien en capital, une entité est consolidée dès lors que deux des trois critères sont remplis. Toutefois conformément au règlement n°2004-04 du CRC, le premier de ces trois critères est déterminant pour apprécier le contrôle en substance des entités issues d'opérations de cession de créances pour compte propre notamment les fonds communs de créances créés en conformité avec la loi française et les organismes étrangers présentant des garanties équivalentes à celles existant en France. Il est notamment précisé que la conservation de la majorité des risques et des avantages économiques afférents aux créances cédées constitue une présomption de conservation d'une partie substantielle du pouvoir effectif de décision.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entreprises pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure ; tel est le cas en particulier des participations destinées à être cédées dans le cadre de la gestion active du portefeuille du pôle d'activité BNP Paribas Capital. En outre, lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du Groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation ; la valeur de la participation détenue dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

GROUPE BNP PARIBAS

METHODES DE CONSOLIDATION

- **Sociétés consolidées par intégration globale**

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires et financières ou relève d'activités connexes, telles que l'assurance, les investissements fonciers, la promotion immobilière ou les services informatiques.

Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée ;
- soit de la désignation, pendant deux exercices successifs, de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ; toute société du Groupe est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé, au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40% des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires dès lors que la société du Groupe exerçant cette influence dominante est actionnaire ou associée de la filiale ; l'influence dominante existe dès lors que la société du Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors-bilan de cette filiale de la même façon qu'elle contrôle ce même type d'éléments lorsqu'ils sont inscrits dans ses livres. En l'absence de contrats ou de clauses statutaires, il est également présumé que toute entité du Groupe exerce une influence dominante sur un établissement de crédit dès lors qu'elle détient au moins 20 % des droits de vote et qu'il n'existe pas d'autres actionnaires ou ensemble d'actionnaires détenant un pourcentage de droits de vote supérieur au sien.

- **Sociétés consolidées par intégration proportionnelle**

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

- **Sociétés mises en équivalence**

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le Groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation sauf si, bien que détenues à moins de 20% par le Groupe, elles représentent un investissement stratégique, et que le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres Groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de la filiale commune en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de la filiale par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de la filiale.

REGLES DE CONSOLIDATION

Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

- **Coût d'acquisition des titres**

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôt correspondante.

- **Écarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition qui ne peut cependant excéder vingt ans.

Lorsque des indices laissant supposer que la valeur recouvrable d'un écart d'acquisition pourrait être inférieure à sa valeur nette comptable, il est effectué un test de valeur afin de mesurer l'éventuelle dépréciation complémentaire à opérer. Plusieurs méthodes peuvent être mises en œuvre pour opérer ce test, adaptées à l'activité concernée, parmi lesquelles la détermination de la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs estimés à partir du plan d'activité à moyen terme de l'entreprise.

• **Ecart d'évaluation**

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

L'écart d'évaluation affecté à des éléments de bilan des entreprises mises en équivalence est comptabilisé dans la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence ».

Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du Groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés qu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou des sociétés mises en équivalence. Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Opérations de crédit-bail

Lorsque l'établissement est en position de bailleur, les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat sont portées sous la rubrique " Opérations de crédit-bail et assimilées " du bilan consolidé pour leur encours déterminé d'après la comptabilité dite financière ; ces encours sont substitués à ceux déterminés d'après les règles juridiques et fiscales dans les comptes sociaux des sociétés du Groupe. Les loyers sont ventilés entre la part de remboursement du capital investi et les produits financiers rémunérant l'investissement.

Les impôts différés sont déterminés sur l'intégralité de la réserve latente de crédit-bail, cette réserve correspondant à l'écart entre l'amortissement comptable et l'amortissement financier des contrats. Elle est inscrite parmi les réserves consolidées pour le montant net des impôts différés constitués.

Conversion des comptes en devises étrangères

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des sociétés et succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. S'agissant des filiales étrangères, l'écart résultant de la différence entre l'évaluation des éléments de résultat au cours moyen de la période et celle résultant de l'application du cours de clôture est porté en "Ecart de conversion" dans les capitaux propres consolidés pour la part revenant à l'entreprise consolidante. Il en est de même des écarts résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères ; les écarts de même nature portant sur les résultats des succursales étrangères considérés comme des positions opérationnelles rapatriables sont maintenus dans le résultat consolidé du Groupe.

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe

Les actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- Les actions détenues, acquises avec pour objectif de régulariser les cours et celles acquises dans le cadre d'opérations de négociation et d'arbitrage sur indices sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché.
- Les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement et évaluées au plus bas de leur valeur de marché et de leur prix d'acquisition ; la différence entre le prix d'acquisition et le prix d'exercice de l'option d'achat par les salariés fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.
- Les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond en particulier à aucun des motifs précédemment mentionnés sont portées en réduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ; dans l'hypothèse d'une cession ultérieure de ces titres, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits dans les réserves consolidées.

Modalités de consolidation des compagnies d'assurances

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités d'assurance sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas. Les postes constitutifs des entreprises d'assurance intégrées globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidés, à l'exception des éléments suivants :

GROUPE BNP PARIBAS

• Placements des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance comprennent les placements immobiliers, les placements représentatifs des contrats en unités de compte et divers autres placements dont ceux réalisés dans les entreprises liées en représentation des contrats d'assurance vie et des autres contrats d'assurance. Les placements immobiliers sont comptabilisés aux coûts d'acquisition, hors frais d'acquisition. Les immeubles sont amortis sur la durée d'utilisation économique estimée. Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes sont évalués à la valeur de réalisation des supports de référence à la clôture de l'exercice.

Les valeurs mobilières à revenus fixe et variable sont enregistrées à leur prix d'acquisition et les valeurs mobilières amortissables sont comptabilisées et évaluées comme des titres d'investissement. Toutefois, lorsque la valeur de marché des valeurs mobilières cotées à revenu variable est inférieure à leur valeur nette comptable de plus de 20 % (30 % sur un marché jugé volatil) durant plus de six mois et de manière constante, lesdites valeurs font l'objet d'une revue afin de déterminer la nécessité ou non d'une provision pour dépréciation durable. Dans l'hypothèse où une telle provision est jugée nécessaire, celle-ci est calculée en fonction de la valeur recouvrable des valeurs mobilières concernées qui dépend de l'horizon de détention envisagé. Cette valeur recouvrable est déterminée par une approche prospective multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué, et les rapports communément utilisés pour apprécier les perspectives de rentabilité de chaque ligne de titres. Les titres destinés à être cédés font quant à eux l'objet d'une provision calculée par référence au cours de bourse.

Les immeubles font l'objet du calcul d'une valeur recouvrable déterminée par l'actualisation des flux futurs attendus sur l'horizon de gestion de chaque immeuble, dès lors que la valeur d'expertise est inférieure de plus de 20% à la valeur nette comptable. Le cas échéant, une provision est constatée pour couvrir l'écart, immeuble par immeuble, entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable ainsi calculée. La valeur d'expertise sert de référence pour la détermination de la provision lorsque l'immeuble est destiné à être cédé.

• Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées par référence à la valeur des actifs servant de support à ces contrats à la clôture de l'exercice. Les provisions de l'assurance-vie sont principalement constituées de provisions mathématiques qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par les assurés en tenant compte de leur probabilité de versement. En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

Dans les comptes sociaux, la réserve de capitalisation est dotée à l'occasion de la vente de valeurs mobilières amortissables avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés. Dans les comptes consolidés du Groupe, elle est pour l'essentiel reclassée en provisions pour participation des assurés.

La provision pour participation des assurés comprend également la provision pour participation aux excédents constituée pour permettre de compléter, à l'avenir, les taux servis sur les contrats d'assurance-vie.

• Marge technique et financière des activités d'assurance

La marge technique et financière des activités d'assurance est formée principalement des primes et cotisations acquises, des charges de prestations comprenant les variations de provisions, et des produits nets des placements, déduction faite des éléments de résultat liés aux opérations réciproques conclues avec les métiers bancaires du Groupe.

AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

CREANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration et les encours jugés douteux. Il en est de même des risques de crédit attachés aux instruments financiers à terme dont la valeur actuelle est représentative d'un actif pour le Groupe.

Le suivi des créances s'appuie sur un système de notation des risques de crédit du Groupe. Ce dernier prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note et le taux de récupération global qui est attaché

à la nature des transactions. L'échelle de note de contrepartie comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, plus de six mois en matière immobilière, ou plus de douze mois en matière de crédits aux collectivités locales, ainsi que les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses, à hauteur de la perte en capital prévisible et du montant des intérêts impayés ; le montant de la provision ne peut être inférieur au montant des intérêts comptabilisés, sauf si les garanties dont dispose la banque permettent d'assurer le recouvrement du capital et de tout ou partie des intérêts dus. Ces garanties sont constituées de garanties hypothécaires et nantissements, ainsi que de dérivés de crédit que la banque a acquis pour protéger le risque de crédit attaché aux portefeuilles de créances.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés sont également reclassées en créances saines. Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux le plus faible entre le taux d'origine de la créance et le taux de marché prévalant au jour de la restructuration. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est définitivement déclassée en créance douteuse compromise.

Les créances de faible montant détenues sur des particuliers ayant fait l'objet d'une décision de restructuration par une commission de surendettement dans le cadre de la loi française dite «Loi Neiertz» ne sont reclassées en créances saines que lorsque les chargés de relation clientèle ont acquis la certitude de la capacité du débiteur d'honorer pleinement ses engagements. Les créances reclassées parmi les créances saines, principalement dans les filiales de crédit spécialisées, ne font pas l'objet d'un calcul de décote individuel mais restent couvertes par une provision statistique déterminée en fonction du risque de perte attendue, au moins égale à ce qu'aurait été la décote sur lesdites créances.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Lorsque toutes les voies de recours par voies judiciaire et amiable ont été épuisées et confirment ainsi le caractère irrécouvrable d'une créance, cette dernière fait l'objet d'une procédure d'enregistrement définitif en perte.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus. Lorsque les créances ayant fait l'objet d'une restructuration donnent lieu à l'enregistrement d'une décote, celle-ci est comptabilisée en déduction de l'actif et étalée de façon actuarielle sur la durée résiduelle de la créance.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique "Coût du risque", à l'exclusion des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi provisionnés, dans le produit net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées figure au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris restructurées et sur les créances douteuses non définitivement compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

TITRES

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire (notamment les billets à ordre négociables et les billets hypothécaires), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables -, les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement n°2000-02 du CRC les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidés. Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe des portefeuilles de placement et d'investissement sont identifiés comme des titres douteux, selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux .

GROUPE BNP PARIBAS

Les titres à revenu variable peuvent également être considérés comme douteux en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur, en particulier lorsque l'émetteur des titres fait l'objet de procédures collectives.

Lorsque des titres supportant un risque de contrepartie sont classés en douteux, la provision relative à ce risque, lorsqu'il peut être isolé, est inscrite dans la rubrique « Coût du risque ».

- **Titres de transaction**

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, c'est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de six mois, sont comptabilisés sous la rubrique "Titres de transaction" et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille.

- **Titres de placement**

Sont comptabilisés en titres de placement, les titres détenus depuis plus de six mois sans pour autant devoir être conservés durablement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant au Groupe BNP Paribas, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode "premier entré, premier sorti". Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat, de même que les provisions pour dépréciation de titres dotées ou reprises.

- **Titres de l'activité de portefeuille**

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de bourse sur une période suffisamment longue.

- **Titres d'investissement**

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en "Titres d'investissement" lorsqu'il existe l'intention de les conserver durablement, en principe jusqu'à leur échéance. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

- **Autres titres détenus à long terme**

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que le Groupe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La

valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leurs sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de bourse moyen des trois derniers mois.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

- **Titres de participation et parts dans les entreprises liées**

Les titres de participation non consolidés sont constitués des participations pour lesquelles le Groupe dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités du Groupe. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle du Groupe est supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation non consolidés sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leurs sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de bourse moyen des trois derniers mois.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique "Gains nets sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

- **Titres mis en équivalence**

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence" et au passif du bilan consolidé au sein de la rubrique "Réserves consolidées".

L'écart d'évaluation affectable à des éléments de patrimoine des sociétés mises en équivalence est enregistré sous la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence ».

L'écart d'acquisition sur l'entreprise mise en équivalence figure quant à lui sous la rubrique « Ecart d'acquisition ».

IMMOBILISATIONS

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la Banque Nationale de Paris avait en 1991 et 1992 apporté à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France, l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité ; cet apport comprenant, d'une part, des immeubles en pleine propriété, et, d'autre part, des droits portant sur des contrats de crédit-bail immobilier consentis à la banque par une de ses filiales spécialisées. Ces immeubles ne sont pas destinés à être cédés à brève échéance. L'effet lié à la réestimation du patrimoine intervenue à l'occasion de cette restructuration est enregistré, net d'impôt, dans les capitaux propres consolidés. Il a été constitué une provision pour impôts différés. L'écart de réestimation est repris depuis 1994 dans les résultats consolidés au prorata du complément d'amortissement pratiqué par la Compagnie Immobilière de France.

Afin de tenir compte des effets d'une baisse jugée durable des actifs immobiliers, le Groupe a durant l'exercice 1997 procédé à un réajustement de la valeur des actifs ayant fait l'objet de cette restructuration ; l'effet de cet ajustement a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale, restant ainsi sans influence sur le résultat consolidé du Groupe.

Les autres immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital.

Les immobilisations acquises en crédit-bail par la banque auprès de ses filiales spécialisées comprises dans le périmètre de consolidation figurent à la rubrique "Immobilisations corporelles et incorporelles".

Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon le mode linéaire.

BNP Paribas et ses filiales françaises ayant adopté le principe de l'amortissement dérogatoire pour la comptabilisation des amortissements

GROUPE BNP PARIBAS

dans les comptes sociaux, les amortissements dérogatoires font l'objet d'un retraitement de consolidation de manière à ne refléter dans les comptes consolidés que l'amortissement économique (principalement calculé selon le mode linéaire) des biens amortissables. Un effet d'impôt différé est calculé sur ce retraitement.

Les amortissements correspondant aux immobilisations acquises en crédit-bail auprès des sociétés du Groupe figurent au compte de résultat en "Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles".

Les logiciels acquis ou créés regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel, dans un délai maximal de 5 ans.

Les marques identifiées par le Groupe lors d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de perte de valeur.

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

PROVISIONS POUR RISQUES PAYS

Les provisions pour risques pays sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat consolidé sous l'intitulé "Coût du risque".

PROVISIONS POUR RISQUES SECTORIELS

Le Groupe constitue des provisions pour risques sectoriels et divers afin de couvrir des risques dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprises lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Le Groupe constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires.

Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultat sous la rubrique "Dotation, reprise aux fonds pour risques bancaires généraux".

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES NON LIÉES À DES OPÉRATIONS BANCAIRES

Le Groupe constitue des provisions pour risques et charges afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

- **Détermination de la valeur de marché des instruments financiers**

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté, ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, des corrections de valeur sont effectuées afin de tenir

compte des risques de modèle ou de liquidité.

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de transactions réalisées à une date proche de la clôture, ou de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative.

- **Instruments de taux d'intérêt à terme**

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans le résultat de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation".

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques contrat par contrat en tenant compte du résultat potentiel lié aux micro-couvertures qui leur sont associées.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans le résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

- **Instruments de change à terme**

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de transaction. Les contrats initiés dans le cadre d'opérations de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes (reports-dépôts), sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées au résultat sur la durée effective de l'opération couverte.

- **Instruments de titres à revenu variable**

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultat. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

- **Instruments composites**

L'évaluation des instruments composites, combinaison synthétique d'instruments comptabilisée en un seul lot, est effectuée par agrégation de l'évaluation unitaire de chaque instrument élémentaire les composant. Leur enregistrement comptable est en revanche assimilable à celui d'un seul instrument auquel correspondent un montant notionnel unique au sein du hors-bilan consolidé, et un flux net unique au sein du compte de résultat consolidé.

- **Instruments de gestion du risque de crédit**

Les opérations réalisées avec pour objectif de protéger les portefeuilles de prêt d'un risque de contrepartie sont assimilées à des garanties reçues. Les opérations effectuées sur instruments dérivés de crédit dans le cadre d'activités de trading et de cession de produits structurés sont évaluées au moyen de modèles internes s'appuyant sur des données de marché lorsque celles-ci sont disponibles. Une réfaction est opérée sur les produits résultant de ces évaluations pour tenir compte des risques de modèle et de liquidité inhérents à ces activités.

IMPOTS SUR LES SOCIETES

Les sociétés du Groupe BNP Paribas sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans leurs pays d'implantation respectifs. En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant pour leur part imposées à 19 % (15 % à partir de 2005 en vertu de la loi de Finances votée fin 2004, et pour certains titres de participation 8 % en 2006 puis 0 % au-delà). Les dividendes reçus de sociétés dont le pourcentage de détention est supérieur à 5 % du capital et qui relèvent du régime mère-fille sont exonérés d'impôt.

Le gouvernement français a institué une contribution conjoncturelle fixée à 3 % sur les exercices 2002 à 2004, qui s'ajoute à celle de 3,3 % qui avait été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2000. La loi de finances 2005 a ramené cette contribution à 1,5 % pour 2005 et l'a supprimée à compter de 2006. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, les sociétés du Groupe BNP Paribas comptabilisent un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font

GROUPE BNP PARIBAS

L'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

PARTICIPATION DES SALAIRES

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas et les filiales françaises enregistrent le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique "Frais de personnel".

ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les engagements de retraite et assimilés (prime de fin de carrière, compléments de retraite et autres gratifications) au bénéfice du personnel actif et retraité sont provisionnés, à l'exception des régimes pour lesquels les obligations de l'employeur sont limitées au versement de cotisations, ces dernières étant enregistrées en charge de la période.

REGIMES DES PENSIONS DE RETRAITES ALLOUEES AUX ANCIENS SALAIRES

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés du Groupe reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du Groupe exercent leur activité.

En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités des établissements financiers français du Groupe est défini de la manière suivante, à compter du 1er janvier 1994 :

- Les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité Sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.
- Les Caisses de retraites du Groupe BNP Paribas et les Caisses de retraites bancaires auxquelles adhèrent certaines des filiales françaises du Groupe versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1er janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des Caisses et, le cas échéant, par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des Caisses de retraites et peut, en conséquence, être réduit à due proportion.

Les cotisations versées par BNP Paribas au titre de ces régimes sont constatées en charge de la période.

La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement de vingt ans a été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité professionnelle restant à accomplir par les salariés de la BNP SA affiliés à ces organismes. Pour les salariés de Paribas, cette contribution a été prélevée sur les réserves de la Caisse de Retraite de Paribas.

A l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds sont le plus généralement gérés par des organismes indépendants.

Pour les plans à prestations définies, le Groupe constitue des provisions au titre des engagements de prestations de retraite et assimilées, nettes de la valeur des actifs des fonds dédiés le cas échéant. Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle à chaque fin d'année. Les variations de l'engagement net d'un exercice à l'autre correspondant à des écarts actuariels liés à la réestimation des hypothèses actuarielles, portant sur des variables démographiques et financières ou sur des estimations de la valeur et du rendement des actifs, sont, pour les obligations financées, étalées après application d'une franchise conventionnellement fixée à 10% de la valeur actualisée des obligations, sur la durée d'activité professionnelle moyenne résiduelle attendue des collaborateurs bénéficiant de ces régimes. Toutefois, par mesure de prudence, la fraction étalée de l'écart actuariel ne peut excéder la variation de l'engagement net de l'exercice.

Pour les plans à cotisations définies, le Groupe constate les cotisations versées en charge de la période.

AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du Groupe exercent leur activité, la Banque est engagée vis à vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de plusieurs prestations (primes de fin de carrière, gratifications pour ancienneté de service, indemnités dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité, prestations de santé ...).

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements, conformément à la méthode utilisée pour les régimes de retraites.

ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

COUT DU RISQUE

La rubrique "coût du risque" comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie y compris de risques pays, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers. Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

OPERATIONS EN DEVISES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultat.